



**UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE**

**DU**

**VENDREDI 5 JUILLET 2019**

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents :**

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

M. DELBÉ Jean

Mme BARON Myriam

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme CASCONI Maria (départ à 14 h 05, a donné procuration à M. THAUVRON Arnaud et M. PELLET Éric)

Mme de SUREMAIN Marie-Albane

M. LIGNEUL Nicolas (départ à 12 h 50, a donné procuration à M. THEVENET Laurent)

M. PELLET Éric

Mme RUBENS Lolita (départ à 15 h 07, a donné procuration à M. DELBÉ Jean)

M. THAUVRON Arnaud (départ à 14 h 05, a donné procuration à M. TEBOUL Gérard)

M. THÉVENET Laurent

Collège C dit « des usagers » :

Mme ARMINOT Manon (départ à 13 h, a donné procuration à M. DELBÉ Jean)

Mme HALLALI Emma

M. LOWENSTEIN Fantin

Mme OUAMOUNO Faya

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie (départ à 12 h 57, a donné procuration à Mme RUBENS Lolita)

Mme FAURE DUNABEITIA Joëlle (départ à 12 h 34, a donné procuration à

M. VALLÉE Benoît)

M. VALLÉE Benoît

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme LE LAGADEC Jeannick (départ à 12 h 23, a donné procuration à

M. THÉVENET Laurent)

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :**

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

- M. MEKONTSO DESSAP Armand (a donné procuration à Mme CADUSSEAU Josette et M. DELBÉ Jean)
- M. GRIMBERT Philippe (a donné procuration à M. THAUVRON Arnaud et M. VALLÉE Benoît)
- Mme LANGLOIS Valérie (a donné procuration à M. PELLET Éric)

Collège C dit « des usagers » :

- M. GUYARD Mihai (a donné procuration à M. LOWENSTEIN Fantin)
- M. QUESTIAUX Geoffroy (a donné procuration à M. LOWENSTEIN Fantin)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

- M. BERTHENAND Emmanuel, Inserm
- M. DOUSSET Didier (a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc)
- Mme SERT Geneviève (a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc)
- M. DEPREZ Patrice (a donné procuration à Mme CADUSSEAU Josette)
- M. LE GALL Jean-Yves (a donné procuration à M. MEKONTSO DESSAP et Mme de SUREMAIN)
- Mme MATTEI Sarah (a donné procuration à Mme de SUREMAIN Marie-Albane)
- M. ZOUGBEDE, Jean, Organisation représentative des salariés

**Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :**

- M. ALAMARGOT Denis
- M. AUVERLOT Daniel, Recteur de l'académie de Créteil, Chancelier des universités (a donné procuration à Mme NJIKE)
- M. AVENEL Jean-David, Directeur de l'UFR AEI
- M. BASQUIN Christophe, DGS
- M. BERNARDINO Amilcar, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
- Mme COLIN Florence, Chargée de mission Orientation des étudiants
- Mme D'ANGLEMONT DE TAS Alexandra, Vice-présidente déléguée Partenariats
- M. FROUTÉ Philippe
- M. GADESSAUD Laurent, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
- M. GILBERT Simon, VP CR
- M. GIRAL Julien, Directeur de cabinet

Mme HARIR Ourda, Directrice des études et de la vie étudiante

Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines

Mme JAHAN Cécile, Directrice de la formation continue

M. LEVRAT Adrien, Directeur des affaires juridiques et générales

M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie

M. NAMANE Lamine, Assesseur Moyens

Mme MARIN Brigitte, Administratrice provisoire de l'ESPÉ

M. PALAU Yves, Administrateur provisoire de l'IPAG

Mme PASQUIER Claude, Direction des services financiers

M. POIRET Guillaume, Vice-Président Patrimoine et Développement durable

M. POLONOWSKI Emmanuel, Directeur de l'UFR Sciences économiques et de Gestion

Mme RAY Bénédicte, Directrice de la communication

M. SIOLY Renaud, Directeur général adjoint en charge des Ressources humaines

M. VERSCHEURE Philippe, Agent comptable

M. VINCENT Lhéo, Vice-président Étudiant

M. WOLKENSTEIN Pierre, Directeur par intérim de la faculté de Médecine

M. ZIDI Mustapha, Vice-Président en charge de la stratégie et du développement

## SOMMAIRE

---

1.	VIE DE L'ÉTABLISSEMENT .....	7
1.1.	Point d'information du Président .....	7
1.3.	Approbation des procès-verbaux des 8 février 2019 et 15 mars 2019.....	9
2.	VIE INSTITUTIONNELLE.....	10
2.1.	Avis sur la nomination à la direction du SCEPPE .....	10
1.	VIE DE L'ÉTABLISSEMENT (suite).....	16
1.2.	Informations relatives à la mission de l'assesseur en charge de la vie de campus et du développement durable .....	16
2.	VIE INSTITUTIONNELLE (suite).....	26
2.2.	Approbation du projet de révision du règlement intérieur de l'université .....	26
2.3.	Avis sur le projet de révision de statut de la COMUE .....	28
3.	FORMATION ET RECHERCHE.....	58
3.4.	Approbation du pôle pilote de formation des enseignants et de recherche.....	58
3.1.	Informations sur le projet d'école d'études politiques et d'évolution de l'UFR d'AEI .....	70
3.2.	Approbation des annexes financières des certificats universitaires, diplôme universitaire et diplôme interuniversitaire .....	80
3.3.	Information relative au projet de création d'une fondation .....	88
3.5.	Approbation de l'ouverture et des capacités d'accueil du dispositif « Rebond ».....	107
3.6.	Approbation de la demande d'accréditation d'une formation conduisant au diplôme d'État Infirmier en pratiques avancées .....	110
3.7.	Motion.....	112
4.	PATRIMOINE.....	116
4.1.	Approbation de l'acquisition par l'université d'un terrain sur le site de Sénart à usage de parking.....	116
4.2.	Approbation de l'achat par l'université d'un bâtiment sis à Vitry-sur-Seine dans le cas de l'ouverture d'un nouveau département d'IUT .....	120
4.3.	Approbation des conditions financières d'un projet de bail précaire à Vitry-sur-Seine dans le cas de l'ouverture d'un nouveau département d'IUT.....	129

4.4. Approbation d'une convention d'occupation temporaire dans le laboratoire de recherche d'un bureau avec la SAS Mitologics.....	132
4.5. Informations relatives au projet de formation sur le site de Fontainebleau .....	134
4.6. Informations relatives à l'impact des travaux de la Société du Grand Paris sur le fonctionnement du campus Centre.....	140
4.7. Information relative aux travaux planifiés pendant l'été et aux projets en lien avec le CPER.....	146
5. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES.....	155
5.1. Approbation des principes de réforme du modèle économique.....	155
5.3. Approbation de la reconduction de la tarification SUAPS pour l'année universitaire 2019-2020.....	182
5.4. Approbation du dispositif d'aide sociale aux étudiants .....	183
5.5. Approbation de l'attribution d'une aide financière individuelle.....	186
6. RESSOURCES HUMAINES.....	187
6.1. Approbation des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilités pédagogiques (PRP) pour l'année universitaire 2019-2020 ainsi que des taux minimums d'attribution de ces primes.....	187
7. CONTRATS ET CONVENTIONS.....	192
7.1. Informations sur les contrats et conventions approuvées par le Président au nom de l'université.....	192
8. QUESTIONS DIVERSES .....	193

*La séance est ouverte à 09 heures 18 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.*

## **1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### **1.1. Point d'information du Président**

**M. LE PRÉSIDENT.** – Bonjour à tous. Je vous propose de démarrer ce CA, qui s'annonce long, mais nous sommes dans une salle climatisée et nous avons prévu un buffet pour éviter l'hypoglycémie fatale. Des boissons seront là aussi.

D'abord, c'est notre dernier Conseil d'administration avant les vacances d'été – bien méritées pour beaucoup d'entre nous, voire tous d'ailleurs –, avec beaucoup d'actions qui ont été menées tout au long de cette première partie de mandature. Nous ferons d'ailleurs un bilan de l'ensemble de l'activité de l'équipe dans le cadre d'un congrès en octobre prochain – je ne sais plus la date exacte.

Comme point d'information, nous avons rencontré de nouveau Nanterre autour d'un séminaire qui se profile le 11 décembre, autour du concept d'université civique, université engagée, avec l'idée de faire travailler les laboratoires – et beaucoup de laboratoires sont déjà très engagés avec nous sur cette démarche de réflexion. Nous irons plus loin et nous ferons une synthèse de ce qui a été fait jusqu'alors pour que les laboratoires fassent un état des lieux à partir de grandes questions posées par une université moderne aujourd'hui, dans un territoire engagé, avec des éléments réflexifs sur ce territoire, avec les différents partenaires (collectivités, entreprises...), tout l'écosystème d'un territoire et également avec l'international. C'est extrêmement bien perçu par nos collègues de Nanterre.

Dans ce séminaire, il y aura *a priori* Saclay également, avec Sylvie RETAILLEAU que nous devons voir prochainement, Strasbourg, Grenoble, Toulouse. Nous sommes sur une ouverture de réflexion qui est l'après-PIA, d'une certaine manière : comment penser une université moderne, qui n'est pas seulement une université enfermée, mais une université ouverte et engagée ? C'est un peu l'idée.

Autre information. Nous avons aussi des éléments autour de Fontainebleau, qui semble maintenant donner des signaux favorables qui nous permettent aujourd'hui de penser qu'un certain nombre de formations, ou en totalité, ou partiellement, pourraient s'implanter dans le cadre du futur projet campus Fontainebleau. Je ne parle pas de l'IUT de Fontainebleau, sur lequel nous en avons un peu parlé, mais il y a quelque part une histoire naturelle de pouvoir rapprocher l'IUT de Fontainebleau, un peu isolé dans la forêt, même si l'endroit est magnifique, et de le mettre au centre-ville, près de la gare – en tout cas, pour les étudiants, et évidemment les enseignants, c'est évidemment quelque chose de très important –, avec des travaux financés par l'État et également des fonctionnements payés par la Région et la Ville. Nous ne sommes pas sur des équations et nous aurons l'occasion d'en reparler.

Parmi les volontaires qui pourraient partir et penser une formation à Fontainebleau, nous avons eu plusieurs réponses. Bien sûr, il existe tout un projet paramédical, mais celui-ci était déjà lancé, notamment l'école de kinés, pour laquelle nous avons déposé un appel d'offres, mais aussi l'école d'études politiques, pour laquelle le projet Fontainebleau – et je dirais même la marque Fontainebleau – est quelque chose qui pourrait être extrêmement intéressant. Nous verrons en conséquence le maire de Fontainebleau prochainement, Frédéric VALLETOUX, qui se propose de venir nous voir. Nous allons commencer à penser cela, en sachant évidemment que les travaux vont se mettre en décalage, mais que s'il y avait des locaux accessibles – l'information date d'hier –, ils pourraient faire des propositions pour que l'école d'études politiques puisse, en 2020, s'installer à Fontainebleau partiellement. Pour le moment, nous n'en savons pas beaucoup plus. En tout cas, je pense que c'est une bonne idée. Des contacts seront pris également avec l'INSEAD. Nous aurons l'occasion d'en parler tout à l'heure aussi.

Voici parmi les informations principales. Nous vous proposons d'aller directement sur l'ordre du jour à l'information relative à la mission de l'assesseur en charge de la vie de campus et du développement durable, avec Lolita... Lolita est dans le bus, elle arrivera. Nous enchaînons donc en attaquant sur l'approbation des procès-verbaux.

### 1.3. Approbation des procès-verbaux des 8 février 2019 et 15 mars 2019

**Mme de SUREMAIN.** – Bonjour à toutes et à tous. Comme nous l'avions annoncé, nous continuons notre tour des composantes et des sites. Nous voilà à l'ESPÉ de Bonneuil. Nous remercions la directrice de l'ESPÉ de nous accueillir dans cet amphithéâtre. Nous continuerons nos pérégrinations.

Deux procès-verbaux sont aujourd'hui à l'approbation. Vous avez sans doute pu constater que la qualité de la rédaction des procès-verbaux s'est améliorée, me semble-t-il. Du moins, c'est l'impression que j'ai eue. Du coup, les relectures sont, je crois, plus aisées. Ces procès-verbaux étaient accessibles en ligne. Nous avons pris en compte toutes les modifications.

J'ai un petit problème : je n'ai pas pu enregistrer les modifications. J'ai donc fait un petit fichier à part, mais c'était vraiment des modifications d'ordre typographique. Sur le fond, sur le sens, cela ne modifiait rien. C'était vraiment des petites histoires d'accord, des choses tout à fait mineures.

Y a-t-il des commentaires ou des remarques sur le procès-verbal du 8 février ? S'il n'y a pas de remarques ou de commentaires supplémentaires, je vous propose de passer à l'approbation de ce procès-verbal. Nous allons donner lecture des procurations.

*Une intervenante procède hors micro à la lecture des procurations.*

**Mme de SUREMAIN.** – Y a-t-il des voix contre ce procès-verbal ? Des procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

<b>Le CA adopte à l'unanimité le procès-verbal du 8 février 2019.</b>
---

**Mme de SUREMAIN.** – De même pour le procès-verbal du 15 mars 2019. Là, nous avons complètement absorbé notre retard de validation des PV. Y a-t-il des remarques sur ce PV du 15 mars ? Les modifications en ligne de Madame HUMAIN-LAMOURE sont prises en compte. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons le proposer à votre approbation. Y a-t-il des votes contre ? Des procurations contre ? Des abstentions ? Des procurations abstention ? Merci beaucoup.

<b>Le CA adopte à l'unanimité le procès-verbal du 15 mars 2019.</b>
---

## **2. VIE INSTITUTIONNELLE**

### **2.1. Avis sur la nomination à la direction du SCEPPE**

**Mme de SUREMAIN.** – Madame Lolita RUBENS n'étant pas encore arrivée, nous allons avancer sur l'ordre du jour. Premier point de la section Vie institutionnelle, un avis sur la nomination à la Direction du SCEPPE de Madame JAHAN.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Pour des raisons de statuts, ce sera un vote à bulletin secret, puisqu'il s'agit d'une personne.

**Mme de SUREMAIN.** – C'est un vote sur une personne.

**Mme JAHAN.** – Je prends la parole pour les cinq à sept minutes qui me sont accordées, qui me permettront de me présenter devant vous avant le vote. Je vous remercie de me donner l'opportunité de me présenter devant vous, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration, et de présenter ainsi ma candidature au poste de directrice de la formation continue de l'UPEC.

Je vais structurer ma présentation en deux points : d'abord vous dire quelques mots sur mon parcours et mon profil, ensuite vous exposer ma vision de la formation continue, en illustrant avec quelques exemples.

Je suis arrivée à l'UPEC il y a un peu plus de trois ans, à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt qui a été remporté par l'UPEC, relatif au développement de la formation continue. J'ai d'abord été contractuelle sur le poste de responsable du pôle Développement au sein du service SCEPPE, puis ai été reçue au concours externe d'ingénieur de recherche. Depuis février 2019, j'occupe la fonction de directrice par intérim du service.

Mon parcours se caractérise par deux temps forts :

- un premier temps fort que je qualifie d'académique, durant lequel j'ai réalisé, après des études d'allemand, une thèse de doctorat à l'Université de Strasbourg, en sociolinguistique, qui a été qualifiée en section VII et qui portait sur une approche comparative des politiques linguistiques de la France et de l'Allemagne de 1949 à 2009. Pendant ces années, j'ai eu la chance d'exercer des activités d'enseignement grâce à un contrat d'allocataire monitrice, puis d'ATER ;
- un deuxième temps fort qui est extra-universitaire, professionnel, durant lequel j'ai exercé au Conseil régional d'Alsace, puis à l'AFPA Grand-Est, en qualité de responsable des formations franco-allemandes pour apprentis et pour demandeurs d'emploi. Cette expérience, qui repose sur presque dix ans, m'a permis de me spécialiser sur les problématiques suivantes :
  - o l'apprentissage en contexte transfrontalier ;
  - o la mobilité des apprentis et des adultes en recherche d'emploi ;
  - o l'adéquation emploi-formation ;
  - o la comparaison des référentiels de formation France-Allemagne et leur reconnaissance à l'échelle européenne ;
  - o le rôle de l'entreprise dans les dispositifs de formation et la part que celle-ci peut prendre dans l'innovation pédagogique.

Pour faciliter la prise de recul par rapport à ces missions, j'ai théorisé cette expérience pour nourrir des publications, des notes pour France Stratégie, des articles pour la revue

*Éducation permanente* et pour participer à des groupes d'experts comme celui sur la formation en situation de travail (FST). Vous avez le détail de ces expériences dans mon CV, qui vous a été transmis.

Aujourd'hui, à l'UPEC, je conjugue ces deux expériences au profit du développement de la formation continue universitaire, qui se trouve précisément à l'interface du monde académique et du monde professionnel, car la formation continue universitaire est tout cela à la fois, c'est-à-dire :

- des formations à finalité professionnelle dans une logique de développement des compétences des individus, qu'ils soient salariés, indépendants, adultes en reprise d'études ;
- des formations débouchant sur des diplômes (nationaux, universitaires) ou des certificats ;
- des formations adossées à la recherche, souvent construites sur mesure pour répondre à une problématique d'entreprise.

Avec la dernière loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, cette interface des deux mondes, académique et professionnel, est d'autant plus resserrée que la loi invite, ou contraint, les universités à se positionner sur un marché concurrentiel de la formation, et, ce faisant, à intégrer de nouvelles modalités de financement, de contractualisation de référencement de leur offre. Cette évolution nous oblige à requestionner le positionnement stratégique des universités, qui se trouvent coincées entre deux codes, le Code de l'éducation et le Code du travail.

Cela m'amène au deuxième point de ma présentation, vous présenter ma vision de la formation continue et les chantiers sur lesquels je travaille depuis que j'ai pris la direction par intérim du service :

1. Une formation continue inscrite dans une démarche qualité, puisque, dans le cadre d'une évolution vers le marché concurrentiel et pour pouvoir continuer à solliciter les fonds publics, l'UPEC et ses composantes doivent poursuivre la démarche qualité dans

laquelle elle s'est engagée. Après deux audits blancs qui ont montré les forces mais aussi les points de vigilance de l'organisation de la formation continue à l'UPEC, je veillerai, avec les composantes, avec l'équipe de direction, à la mise en place d'actions d'amélioration continue pour répondre aux critères de la certification de service. Cette démarche devra être poursuivie, et même changer d'échelle, puisque, avec le nouveau référentiel qualité édité par France compétences, c'est l'ensemble de la formation professionnelle qui passera au crible de la qualité, apprentissage compris.

2. Une formation continue au service des composantes. Pour permettre aux composantes de développer la formation continue, le service et l'équipe travaillent ou continueront à travailler sur plusieurs chantiers, parmi lesquels :
  - l'évolution des outils de suivi et de gestion de l'activité formation continue ;
  - le référencement de l'offre, notamment par l'inscription dans les répertoires RNCP et répertoire spécifique ;
  - l'accompagnement en ingénierie de formation et ingénierie pédagogique, en lien avec le CIDP, pour construire des formations sur mesure, répondre aux besoins des partenaires et aussi imaginer les métiers de demain ;
  - une approche partenariale renforcée, c'est-à-dire que le service anime des partenariats pour des actions FC, mais pas exclusivement. Les entreprises nous sollicitent aussi pour des prestations de recherche (recherche FC ou FC alternance) ;
  - le portage de projets transversaux. Vous connaissez sans doute le projet Airducation : j'aimerais bien continuer à développer ce type de projet, qui permet notamment de faire du lien entre les composantes.
3. Une formation continue inscrite dans les axes stratégiques de l'établissement – je ne développe pas ici ces axes.

4. Une formation continue naturellement intégrée dans la formation tout au long de la vie, c'est-à-dire qui vise à accompagner tous les publics, les anciens étudiants de l'université (FI, donc les *alumni*), les salariés, les adultes en reprise d'études.

Avant de conclure, je vais encore évoquer quelques chantiers sur lesquels je souhaite et je vais m'engager, qui sont en fait dans le dans le cahier des charges de la formation continue et qui seront sans doute dans mon cahier des charges si vous m'accordez votre confiance :

- participer à la réflexion formation continue-alternance et accompagner l'établissement dans les choix stratégiques liés à cette problématique ;
- renforcer le lien FC-recherche, dans la continuité du rapport de François GERMINET. Pour faire cela, il faut encourager davantage, ou faire adhérer, les enseignants-chercheurs à faire de la formation continue ;
- penser la FC dans un contexte européen et international ;
- contribuer à la notoriété de la formation continue de l'UPEC, à travers cela à la notoriété de l'UPEC. Pour cela, des leviers comme le prochain colloque national FCU seront de formidables occasions de parler de nous et de faire parler de nous.

En conclusion, je vais finir par une touche personnelle en soulignant que je suis profondément attachée à l'UPEC et que je n'envisage pas de mobilité professionnelle à court terme. Je suis convaincue qu'il faut inscrire une stratégie, des actions, dans la durée pour mesurer leur impact et pour pouvoir les améliorer. Et puis - là, je regarde M. VERSCHEURE, puisqu'il connaît mon parcours -, en tant que fille de deux parents fonctionnaires, l'un directeur d'hôpital et l'autre agent comptable, je suis marquée et convaincue de l'importance de maintenir et de développer des services publics de qualité. Pour cela, il faut en donner les moyens. La formation continue est un formidable levier pour générer des ressources et apporter à l'université ces moyens complémentaires. Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements.)*

**M. LE PRÉSIDENT.** – Y a-t-il des questions à Cécile ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Si ce vote peut être rapide, cela nous permettrait de gagner un peu de temps.

**M. LEVRAT.** – Nous allons appeler Mme HALLALI et M. ZOUGBEDE pour nous aider à tenir le scrutin, qui sont effectivement la plus jeune et le plus âgé des membres du Conseil présents.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Monsieur ZOUGBEDE, décidément !

*(Il est procédé au vote à bulletin secret.)*

**M. LE PRÉSIDENT.** – L'avis est favorable à l'unanimité. Bravo ! Nous pouvons applaudir.

*(applaudissements)*

<b>Mme Cécile JAHAN est élue à l'unanimité à la direction du SCEPPE.</b>
--

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est un poste administratif, alors cela nous paraissait effectivement très bizarre, mais ce sont les statuts du SCEPPE qui le veulent. Il faudra peut-être revoir cela, car c'est un peu bizarre.

**Mme de SUREMAIN.** – Ce sera un sujet pour Monsieur le Président de la Commission des statuts que d'examiner cette originalité.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Cette bizarrerie de voter, parce que si nous votions tous les postes, cela serait un peu compliqué.

## 1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT (suite)

### 1.2. Informations relatives à la mission de l'assesseur en charge de la vie de campus et du développement durable

**M. LE PRÉSIDENT.** – Peut-être pouvons-nous passer à Lolita, qui est là maintenant.

**Mme RUBENS.** – Bonjour à tous et à toutes. Déjà, je tenais à m'excuser pour mon retard et d'avoir un peu chamboulé l'ordre du jour. Je vais vous présenter la feuille de route « Développement durable », tout d'abord sur les aspects de contexte. Je l'ai basée sur les neuf défis qui sont intégrés dans le canevas du plan vert qui vient de la stratégie nationale « Développement durable », en prenant également en compte la consultation qui avait été faite via la plateforme collaborative UPEC, puisque la thématique « Développement durable » était la thématique sur laquelle nous avons eu le plus de contributions. Nous avons donc pris en compte aussi ces éléments-là.

Je ne vais pas parler de tous les défis en détail. J'ai choisi de préciser les défis ou pour lesquels il y avait les éléments les plus « importants », mais si vous avez des questions, j'y répondrai bien évidemment à la fin de la présentation.

Tout d'abord sur le défi n° 1, qui concerne la consommation et les productions durables. Le premier objectif que nous avons – et nous savons que c'est une demande forte de la communauté UPEC – est de pouvoir réduire les déchets et de mettre en place le tri sélectif. À court terme, l'idée est de pouvoir – nous allons voir que c'est un élément qui va être récurrent dans la feuille de route – mesurer. Pour pouvoir évaluer, et justement réduire, de manière générale, la quantité de déchets, les consommations d'énergie ou d'eau, la première problématique est de pouvoir mesurer cette quantité de déchets produits au sein de l'université, cette consommation d'eau ou d'énergie – ce qui, pour le moment, est compliqué en détail –, de pouvoir afficher cette quantité de déchets et, dans un second temps, de pouvoir éventuellement encourager la communauté UPEC à réduire les déchets. Tant que nous n'avons pas cette information de quantité, il est compliqué de

demander aux personnes de faire des efforts. La réduction des déchets peut passer par le tri sélectif, qui est en train d'être étudié. La solution est quasi finalisée, en sachant qu'il existe des problèmes d'ordre technique, notamment sur le stockage du papier, puisqu'il faudrait avoir des bennes qui seraient ramassées tous les jours, puisque nous ne pouvons pas stocker du papier, pour des questions de sécurité, le papier étant un produit inflammable. Nous réfléchissons donc encore à cet aspect logistique/technique, mais l'idée est de pouvoir mettre en place le tri sélectif et notamment le papier rapidement. En parallèle, cela peut être la mise en place de compacteurs de canettes, par exemple, à proximité des distributeurs ou de récupération des gobelets – certains gobelets sont pour le moment en plastique, mais devraient être remplacés à terme – pour pouvoir recycler ou récupérer une partie des déchets.

La thématique du compostage est une demande qui a été faite notamment par certaines composantes (généralisation du compostage ou augmentation du compostage à l'UPEC).

Pour le compostage, il y a plusieurs éléments :

- mettre en place les bacs de compostage ;
- suivre le compost, puisqu'il faut s'occuper du compost pour que cela puisse fonctionner. Cela peut se faire notamment via des emplois étudiants, avec des formations qui pourraient être faites avec des maîtres composteurs ou maîtresses composteuses, pour mettre en place le compost et arriver à avoir un compost de qualité.
- réfléchir à ce que nous ferons de ce compost. Cela peut être des partenariats avec des jardins partagés des alentours, ou alors des partenariats avec des producteurs que cela intéresserait de récupérer le compost, puisque nous avons aussi des paniers bios, par exemple, qui viennent à l'UPEC, ou encore une mise à disposition de la communauté UPEC.

Ces éléments vont être étudiés et mis en place.

En ce qui concerne l'alimentation, la restauration de manière générale et les distributeurs, l'idée serait de pouvoir engager un dialogue avec le CROUS, que nous avons déjà rencontré. Celui-ci est en attente de nos propositions, en sachant qu'il a déjà fait et mis en place certaines choses, mais qui ne sont pas tellement visibles. Un des points est de pouvoir avoir la liste des éléments que le CROUS met déjà en place – par exemple, il favorise les produits locaux. Or, nous n'avons pas du tout de visibilité là-dessus. Dans les distributeurs, il s'agirait notamment d'avoir des produits différents, un meilleur accès aux fruits et légumes, une qualité des produits qui serait aussi meilleure pour l'ensemble de la communauté UPEC. J'ai envoyé une enquête aux directeurs et directrices de composantes pour avoir les besoins, l'état des lieux et les personnes qui se servent de la restauration collective en particulier, pour pouvoir, dès la rentrée, mettre en place une réflexion sur ce dont nous aurions envie en termes de restauration pour ensuite aller vers le CROUS et proposer nos envies et nos besoins pour pouvoir avoir un dialogue avec lui.

Enfin, l'idée est de valoriser plutôt l'usage que la propriété, de pouvoir mettre en relation les personnes aussi à l'UPEC pour pouvoir avoir du don ou du prêt d'objets. Cela existe déjà par ailleurs, mais cela peut être facilité avec des personnes qui vont au même endroit pour travailler.

En ce qui concerne le défi relatif au changement climatique et l'énergie, un des premiers axes est la consommation raisonnée d'énergie. Dans un premier temps, c'est encore une question de mesure, comme je le disais, puisque nous avons bien évidemment la quantité d'énergie que nous consommons de manière générale, puisque nous avons une facture, mais les compteurs sont en train d'être mis en place pour avoir une consommation qui serait plus précise. Après, l'idée est en effet de pouvoir sensibiliser ou d'arriver à réfléchir à une consommation raisonnée, puisque c'est bien évidemment en prenant en compte les usages des personnes dans les bâtiments qui seront concernés que nous pourrions avancer et trouver des solutions pour réduire les consommations d'énergie.

De même pour la réhabilitation de la dalle : dans les projets liés à la réhabilitation de la dalle, figurait bien évidemment la forte demande d'avoir une dalle qui serait plus verte, végétalisée. Nous envisagions la possibilité aussi de réfléchir à une solution qui pourrait peut-être améliorer la qualité de l'air, donc essayer de voir ce que nous pourrions aussi faire sur la dalle, en plus de la végétalisation pour améliorer cette qualité de l'air, notamment, par exemple, les pistes de puits à carbone ou de mises en place d'éléments qui pourraient favoriser cette qualité de l'air - à étudier, puisqu'il faut bien évidemment que ce soit un élément pertinent et utile.

En ce qui concerne le transport et les mobilités durables, qui étaient un des aspects bien abordés sur la plateforme collaborative, une première piste serait d'aider peut-être à la réduction des déplacements professionnels, ou, en tout cas, à avoir des solutions qui permettent d'échanger sans forcément se déplacer. Cela nécessite d'avoir un état des lieux des solutions utilisées par les personnes, les composantes, les sites, et de pouvoir peut-être uniformiser, harmoniser pour avoir les mêmes solutions et permettre une communication qui soit facilitée. Un axe fort est bien évidemment de valoriser les déplacements doux, donc à la fois favoriser le covoiturage pour les personnes qui prennent la voiture, mais qui peuvent éventuellement avoir une empreinte carbone moins importante, et favoriser les déplacements à vélo ou en transports en commun. Les déplacements à vélo constituent aussi une demande forte ; cela peut passer par le fait de mettre en place plus de places de vélo. Nous réfléchissons aussi à une piste concernant la mise en place de douches, par exemple, pour pouvoir effectivement arriver à l'université et se doucher si besoin. C'est pareil, des aspects techniques sont à réfléchir, notamment sur la manière de gérer la consommation d'eau, par exemple : mettons-nous un système de badge pour pouvoir rentrer dans les douches, etc. ? En tout cas, c'est une piste qui est envisagée. Cela peut être aussi de favoriser l'écoconduite, notamment pour la flotte des véhicules UPEC, ou de voir peut-être une sensibilisation qui pourrait être faite par rapport au type de conduite adopté, qui peut avoir un impact sur la pollution et l'empreinte que nous pouvons avoir.

Sur le dernier défi que je vais regarder « en détail » (la conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles), c'est pareil. Nous avons un élément sur la consommation d'eau, avec en première étape le comptage. Comme pour l'énergie – pour laquelle je ne l'ai pas dit –, l'idée est vraiment de pouvoir compter, mesurer et afficher aussi, afin de voir les évolutions, puis, dans un deuxième temps, faire de la sensibilisation. Il convient de voir aussi comment nous pouvons travailler sur la gestion des espaces verts : peut-être en voyant avec les acteurs et les actrices en partenariat, pour le compost notamment, pour la gestion des espaces notamment par rapport aux produits utilisés. La mise en place de toitures végétalisées dans certains sites, sur certains bâtiments, est aussi à l'étude pour avoir un cadre agréable et qui permette aussi de participer notamment à l'isolation, donc non seulement à un cadre agréable mais aussi à des aspects techniques.

Certains défis cités dans le plan de canevas vert sont des défis, notamment de santé publique, des défis liés à la pauvreté dans le monde, l'inclusion sociale. Ces défis seront « travaillés » avec les présidences et vice-présidences liées à ces thématiques, puisque, le développement durable comprend trois piliers : environnemental, sociétal et économique. Tous les aspects sociétaux seront aussi partagés avec les personnes qui travaillent sur les aspects sociétaux à l'UPEC.

Si vous avez des questions ou des propositions, des pistes que je n'aurais pas envisagées, je serai ravie de partager.

**M. PELLET.** – Ce ne sont pas des questions mais une proposition. Vous avez présenté un ensemble de mesures qui sont très intéressantes. Je pense que tout le monde peut être d'accord sur ces objectifs. N'y aurait-il pas un intérêt à mettre en place dès maintenant une sorte d'outil ? Vous avez dit qu'il y avait encore des données que vous n'aviez pas ou que vous ne pouvez pas avoir, mais peut-être serait-il possible de prévoir un rapport annuel qui permettrait, à partir de l'état actuel sur les points que vous avez mentionnés, de voir la réalisation et le progrès. Je pense que, sur les intentions et les objectifs, tout le

monde sera d'accord. Le problème sera clairement la mise en œuvre. Peut-être que la définition d'un tableau de bord pour tous ces domaines, avec pour objectif qu'il y ait chaque année un tableau qui montre une amélioration, constituerait une garantie de mise en œuvre.

**Mme RUBENS.** – Oui, tout à fait. Dans les défis, je n'ai pas précisé le défi de gouvernance, mais l'idée serait de rajouter une section, ou en tout cas ces éléments de tableaux de bord et d'évaluation, dans le PAPREC qui serait annuel, et où nous aurions une section Développement durable. Cela permettrait d'avoir un suivi et un point annuel, pas forcément spécifique pour le développement durable, mais dans le cadre de l'évaluation annuelle.

**Mme FAURE DUNABEITIA.** – Avez-vous prévu un plan de formation pour les chefs de service, de façon à donner les grands gestes dès à présent dans les équipes de proximité ?

**Mme RUBENS.** – À quels gestes pensez-vous ?

**Mme FAURE DUNABEITIA.** – Sur tous les aspects, que ce soit le gaspillage, l'atteinte des objectifs par rapport au plastique – nous avons un colloque récemment sur les difficultés liées au plastique –, des choses extrêmement concrètes, afin que les chefs de services entrent aussi dans cette dynamique. Je pense que ça devrait rentrer dans les aspects management, les aspects environnement durable. Par ailleurs, est-il prévu aussi un fonds spécifique pour permettre de financer des initiatives de service ou de composante pour mettre en place des choses sans attendre. Cela fait 15 ans que nous attendons le recyclage du papier. Nous voulons déjà commencer cette action de proximité en nous donnant des moyens pour faire. Nous savons que ce sont de petits gestes.

**Mme RUBENS.** – Sur le plan de formation des chefs de service, pour le moment non, parce qu'une des difficultés est qu'encourager les personnes, par exemple, à trier alors qu'elles n'ont pas la possibilité de trier est contre-productif. Ce n'est pas possible. De la même manière, demander aux personnes de faire des efforts sur la consommation quand nous

ne pouvons pas le mesurer, c'est quand même assez compliqué et cela peut vite décourager. C'est vrai que, dans un premier temps, c'est plutôt mettre en place ces aspects-là.

**Mme FAURE DUNABEITIA.** – Il y a des endroits où nous pouvons faire du tri sélectif à l'UPEC.

**Mme RUBENS.** – Oui, il y a des sites.

**Mme FAURE DUNABEITIA.** – Il faut donc bien que les chefs de service le sachent et qu'ils le fassent.

**Mme RUBENS.** – Tout à fait. L'idée serait d'abord d'harmoniser sur l'ensemble, mais pourquoi pas ?

**Mme FAURE DUNABEITIA.** – Il ne faut pas attendre, l'environnement n'attend pas.

**Mme RUBENS.** – Je suis d'accord avec vous, il faut le faire au plus vite, mais, même sur les sites où c'est possible – et je vais faire aussi un état des lieux –, nous savons que c'est pareil. Il faut en effet qu'il y ait une confiance qui soit installée. Certaines personnes ne le font pas parce qu'ils ne savent pas si c'est bien fait, etc. Je pense que l'harmonisation et le fait que ce soit global participent à la confiance et au fait de se dire que cela n'est pas fait pour rien, que, finalement, tout ne va pas être mélangé dans la même benne, ce qui est tout le problème du tri sélectif en général.

Pour la deuxième question sur le fond, les éléments qui ont été mis en place ou qui permettent de soutenir les composants dans un premier temps ont été des projets CVEC notamment. Là, nous avons un appel thématique « Développement durable ». Des composantes proposent des projets, notamment sur le compost, sur le tri, de la même façon. Bien évidemment, il est possible d'allier les volontés et les actions individuelles, dans l'objectif d'allier aussi avec des actions collectives.

**Mme LE LAGADEC.** – Bonjour. Merci d'avoir présenté la volonté d'avancer. J'ai l'impression qu'il y a quand même deux types de mesures :

- celles que vous avez la volonté de mettre en place, qui sont de nouvelles mesures. Bien entendu, cela demande un chiffrage, voir dans quelles conditions cela peut être mis en place, etc. ;
- celles qui sont déjà en partie en place et donc peut-être chiffrer, avoir un petit diagnostic sur ce qui existe déjà.

Je prends un exemple : avec le département, nous travaillons avec Valbio, qui fait des paniers à destination des étudiants à des prix plus bas pour que chaque étudiant puisse se saisir de cette possibilité de manger plus sain. J'ai vu que c'était un de vos objectifs : c'est déjà en place. Mais comment c'est utilisé par les étudiants, comment pouvons-nous améliorer, etc., c'est plutôt la phase de diagnostic, que vous allez peut-être nous présenter dans un second temps.

De la même façon, dans le dialogue que vous allez avoir avec le CROUS vont forcément rentrer les nouvelles dispositions législatives, avec la loi EGalim qui va devoir être mise en place et impose 20 % d'aliments bio. L'enjeu n'est pas seulement l'enjeu du bio, me semble-t-il, mais bien du bio local, parce que nous maîtrisons quand même moins bien le bio qui va venir de l'autre bout du monde et que l'impact, en termes de transition écologique, n'est pas du tout le même. C'est un peu ce diagnostic qui serait intéressant ensuite, dans un second temps. Vous pouvez, bien entendu, vous appuyer sur le réseau départemental parce que ce sont des questions que nous travaillons, des liens que nous avons avec différents acteurs du territoire. N'hésitez donc pas à venir vers nous. Merci.

**Mme RUBENS.** – Merci beaucoup. En effet, je vous rejoins tout à fait sur le fait que certaines choses sont déjà mises en place. Quand je parlais des paniers, je sais qu'il en existe déjà à l'UPEC, mais je pense que ce n'est pas assez « visible » et pas encore assez. Après, en partenariats, c'est pareil, il faut arriver à faire une communication qui soit pertinente et qui puisse améliorer le dispositif sans le mettre en difficulté. Il est sûr qu'il existe des volontés ponctuelles et des mises en place individuelles qui peuvent être plus largement partagées. L'objectif est aussi, bien évidemment, de mettre en valeur les

choses qui sont déjà faites. C'est ce que disait aussi avec le CROUS, notamment, parce que sur les aspects de choix d'aliments locaux ou de circuits courts, nous n'avons pas du tout d'information alors que, visiblement, cela fait partie déjà de la stratégie.

**Mme LE LAGADEC.** – Deux autres petites remarques, excusez-moi, j'ai oublié. Sur la question des transports : nous parlions des vélos. Je disais en aparté : d'abord des espaces sécurisés pour mettre son vélo, parce que venir à vélo c'est bien, mais ce qui est bien, c'est de le retrouver lorsque nous allons repartir, surtout si nous venons d'un peu loin, car ce sont de plus en plus des vélos électriques – c'est ce qui est intéressant. Il y a donc un vrai coût. C'est extrêmement intéressant parce que cela permet de venir de plus loin, et c'est vraiment ce que nous voulons faire. Par contre, il faut le retrouver.

La deuxième chose porte sur la question des toitures végétalisées : peut-être identifier là où c'est possible. Attention, il y a deux types de choses :

- la toiture végétalisée sur laquelle nous n'allons pas, qui demande à avoir ensuite un contrat d'entretien ;
- le toit terrasse – c'est une deuxième conception – qui est accessible et sur lequel, éventuellement, il est possible de faire du maraîchage, etc.

Il convient donc d'identifier vers où vous voulez aller.

**M. TEBOUL.** – Je voulais savoir quelle est la masse financière globale affectée à l'ensemble des actions que vous menez dans le domaine du développement durable. D'autre part, est-ce vous avez le sentiment que cette masse financière est suffisante pour réaliser l'ensemble des activités ?

**Mme RUBENS.** – Du coup, c'est une question effectivement liée aussi aux aspects du patrimoine. J'allais dire que, pour le moment, vu que nous sommes sur un état des lieux, un diagnostic, je n'ai pas encore l'évaluation chiffrée des ressources dont nous aurions besoin, mais je n'ai pas non plus les ressources allouées puisque c'est effectivement aussi en partenariat avec le Service patrimoine. Nous avons plus des soucis techniques pour lesquels trouver des solutions, pour le moment, que des soucis financiers durables.

**Mme FAURE DUNABEITIA.** – Dans votre mission, concrètement, allez-vous mettre en place à nouveau – parce que nous en n'avons dialogué depuis deux ans – un groupe de travail ouvert sur la thématique environnement durable ? Les initiatives proposées seront-elles soutenues par l'université ?

**Mme RUBENS.** – La volonté est effectivement de soutenir les initiatives. Encore une fois, nous avons vraiment conscience que c'est une thématique pour laquelle il existe des volontés et des initiatives qui veulent se mettre en place.

Pour le groupe de travail, je ne sais pas si ce sera un groupe de travail général. Peut-être plutôt par thématique. Nous avons un groupe de travail « Alimentation » qui sera mis en place certainement à la rentrée. J'aurais plutôt vu des groupes de travail plutôt thématiques.

**Mme FAURE DUNABEITIA.** – Je ne pense pas qu'il faille, connaissant quand même ce sujet-là, des groupes de travail thématiques, parce que l'environnement durable est une chaîne.

**Mme RUBENS.** – Je suis d'accord.

**Mme FAURE DUNABEITIA.** – Donc si vous parlez alimentation, vous parlez recyclage. Je pense qu'il faut plutôt partir sur un groupe de travail ouvert, parce que, depuis trois ans, plusieurs groupes de travail ont eu monté, qui se réunissent deux fois et épuisent les personnels car rien ne se met en place derrière. Je crois plus aux initiatives très locales de service. Certaines choses sont faciles à mettre en place aujourd'hui : enlever, par exemple, les gobelets plastiques dans les bonbonnes d'eau, etc. Des choses très concrètes peuvent se faire tout de suite.

**Mme RUBENS.** – Tout à fait.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous propose peut-être d'avancer un peu. De toute façon, Lolita reviendra vers vous pour un programme. Il s'agissait là de vous présenter Lolita, mais vous la connaissez, et un projet. Après, bien sûr, les choses se structureront. Merci, Lolita.

## 2. VIE INSTITUTIONNELLE (suite)

### 2.2. Approbation du projet de révision du règlement intérieur de l'université

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous allons passer à l'approbation du projet de révision du règlement intérieur de l'Université.

**M. LIGNEUL.** – Bonjour. J'ai compris que l'ordre du jour du Conseil d'aujourd'hui était très chargé. Je ferai d'abord un point très rapide sur les travaux de la commission des statuts et règlements. Ce qui est bien, c'est qu'avant même l'intervention de Madame de SUREMAIN tout à l'heure, nous avons déjà du travail. Je vois que nous en aurons encore, et vraiment, quel plaisir ! Les personnels vont pouvoir participer très activement, sans se décourager, au sein de la commission, car certains projets aboutissent aussi. Parmi ces derniers, quelques-uns sont assez avancés : FST, FSEG – que nous avons adopté –, la médecine. La question de la procédure disciplinaire, pour laquelle nous avons proposé une modification très simple du règlement intérieur, traîne un peu comme un vieux serpent de mer. C'est en fait simplement la mise en œuvre d'une obligation légale. Nous n'avons pas beaucoup de choix. Quand vous verrez l'obligation légale en cause, je crois que c'est non seulement nécessaire, mais en plus complètement opportun. L'idée est que la procédure disciplinaire a été modifiée – cette question est très réglementée – par la loi, puisqu'il existe en fait deux types de procédures disciplinaires : une à l'égard des usagers et une à l'égard des personnes qui bénéficient de la formation continue. Pour des raisons formelles, les deux procédures disciplinaires, n'ayant pas la même source juridique, avaient été envisagées différemment. Nous avons donc modifié la section III du règlement intérieur et son article 30, en prévoyant deux paragraphes : 1 et 2. Le premier porte sur la procédure classique, habituelle, disciplinaire, qui portait sur tous les usagers. Sauf erreur de ma part, celle-ci n'a pas fait l'objet d'une modification quelconque. En revanche, pour le deuxième, nous voulions transposer simplement l'article 6352-4 du Code du travail, prévoir que cette procédure disciplinaire est organisée et prévoir par

ailleurs que cette procédure est soucieuse du respect des droits de la défense de la personne poursuivie. Le précédent texte ne prévoyait en effet pas spécifiquement que les griefs qui lui étaient reprochés soient communiqués à cette dernière. Nous avons simplement proposé de modifier ce règlement intérieur pour prendre acte de cette modification textuelle et pour ajouter la référence aux droits de la défense (§2), qui prévoit donc l'accès au dossier par la personne poursuivie. Voilà ce qui a été proposé et a fait l'objet d'un avis favorable unanime de la commission des statuts, avec une discussion qui a été très courte. C'est ce que nous vous proposons d'adopter aujourd'hui. Avez-vous des questions complémentaires ?

**M. PELLET.** – En lisant les modifications, j'ai eu l'impression que cela concernait aussi la précision concernant les personnes en formation continue à l'université, alors que l'ancienne formule parlait des usagers. Cela veut-il dire que le terme d'usager ne désigne que la formation initiale et pas la formation continue ? Parce que vous avez ajouté un paragraphe sur la formation continue.

**M. LIGNEUL.** – Non. Il n'y a pas de prise de parti sur la qualification de l'usager. L'explication tient au fait que le régime de la formation continue résulte du Code du travail, alors que le régime des relations entre l'université et ses usagers résulte du Code de l'éducation. La procédure disciplinaire prévue par chacun de ces textes n'était pas la même. La procédure du Code du travail est uniforme du point de vue d'un employeur personne privée et d'un employeur personne publique. L'idée de l'usager envisagée dans la procédure disciplinaire dans le cadre d'un établissement d'enseignement est spécifique à l'enseignement. Nous envisagions donc tous les usagers de la même façon, avec une règle particulière pour la formation continue. C'est simplement pour cela que cette règle particulière existait déjà avant et existe encore aujourd'hui, et probablement perdurera.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Avez-vous d'autres questions ? Sinon, je vous propose de passer au vote. Les procurations doivent-elles être rappelées ou bien est-ce les mêmes ? Rien n'a

bougé. Qui s'oppose ? Procurations qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Procurations qui s'abstient ? Merci. Merci, Nicolas.

**Le projet de révision du règlement intérieur de l'université est approuvé à l'unanimité.**

### **2.3. Avis sur le projet de révision de statut de la COMUE**

**M. LE PRÉSIDENT.** – Avis sur le projet de révision de statuts de la COMUE.

**M. GILBERT.** – Chères et chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Quelques mots avant de rentrer dans le vif du sujet. Il est question d'adopter des statuts pour une nouvelle COMUE, qui s'appuie notamment sur des mécanismes liés à l'ordonnance de décembre 2018 permettant des régimes dérogatoires par rapport au Code de l'éducation. Cette nouvelle COMUE repose sur une philosophie très différente de l'ancienne puisque, alors même que l'ancienne avait été pensée dans un contexte et une logique intégrateurs, la nouvelle COMUE repose au contraire sur une logique de collaboration, de projets, de recherche de consensus. Les fonctions qui lui sont attribuées – formations doctorales d'une part, conseil de projet d'autre part – reposent principalement sur le consensus, du moins du point de vue du conseil de projet, organe qui n'a pas de décision à opérer du point de vue scientifique mais du point de vue de quelques moyens liés à ces projets et à leur soutien. C'est une logique de consensus, ce qui veut dire que la nouvelle COMUE qui est envisagée repose sur une philosophie qui est complètement différente de l'ancienne. Je le précise parce que cela va évidemment avoir un impact sur la manière de comprendre comment fonctionne la gouvernance de la COMUE et comment fonctionnent les différentes instances envisagées.

S'agissant de la formation doctorale, la grande nouveauté est que l'UPEC va reprendre la diplomation du doctorat. Néanmoins, l'UPEC n'envisage pas de reprendre la formation doctorale. Elle entend laisser celle-ci à la COMUE, parce qu'il y a un vrai savoir-faire, une

vraie expérience, une expertise. Il y a des collaborations avec des collègues d'autres universités, et cela fonctionne plutôt bien. Cela ne fonctionne pas parfaitement. D'ailleurs, dans le rapport HCERES, certaines lacunes, certains manquements ont été notés, certains motifs d'insatisfaction des usagers ont été relevés. Cela veut dire qu'il y a aussi des marges de progrès. Néanmoins, un vrai savoir-faire est assuré au sein des écoles doctorales, au sein du DED, avec l'encadrement du CFD. L'UPEC pense que ce dispositif doit être conservé. C'est du moins la proposition que nous avons faite avec les autres établissements, qui partageaient également cette analyse.

La modification relative à cette question concerne le conseil de la formation doctorale, qui est la seule instance mentionnée dans les statuts tels qu'ils sont envisagés aujourd'hui. Vous aurez observé que le DED n'y est pas, parce que ce dernier est une direction administrative. Or les directions administratives ne sont pas placées dans les statuts. Dans les statuts de l'Université, en principe, nous ne devrions pas organiser la composition et le fonctionnement des directions administratives dans le détail. Ce sont des questions qui relèvent du pouvoir politique. Le Président peut décider de créer une nouvelle direction, d'en supprimer une, d'aménager ses moyens, de la transformer. Le DED n'a pas vocation à figurer dans les statuts de la COMUE. Je le dis parce que plusieurs collègues se sont émus qu'il n'y ait pas de référence au DED, ce qui est normal. Les anciens statuts faisaient référence au DED, mais c'était une erreur. Ils n'avaient pas été rédigés avec suffisamment de rigueur.

S'agissant du CFD, une des propositions qui ont été faites par l'UPEC, à la suite d'échanges avec les membres de la CR, de la CFVU, du CAC, a été de donner une place plus importante aux directions d'écoles doctorales. Je remercie les collègues qui ont été à l'initiative de cette proposition, qui va dans le bon sens. Il est donc proposé ici qu'une séance sur deux, toutes les directions des écoles doctorales fassent partie de la journée de travail du CFD. Il n'est pas proposé qu'elles fassent partie de chaque réunion du CFD, parce que le CFD a plusieurs missions et que toutes ces missions ne permettent pas que

toutes les directions d'ED soient présentes. En effet, vous avez, dans le cadre du CFD, trois fonctions aujourd'hui :

- l'harmonisation des formations doctorales ;
- le vote de décisions soutenant financièrement, des demandes, par exemple d'invitation de professeurs étrangers, de mobilité étudiante, de cotutelle ;
- l'examen de candidatures à l'inscription en HDR.

Il est évident que, pour certaines de ces demandes, qui sont elles-mêmes remontées, motivées et soutenues par les directions d'ED, nous ne pouvons pas prendre des décisions d'arbitrage en présence de ceux-là mêmes qui sont défenseurs d'une position. En revanche, il est très important que les directions d'ED puissent faire remonter l'information, l'analyse, les propositions au CFD. La proposition est, je crois, très équilibrée, puisque les directions d'ED ont vocation à être présentes de manière régulière, une fois sur deux. Ceci permettra au CFD d'avoir une meilleure connaissance, de mieux instruire les dossiers, de pouvoir prendre des décisions meilleures, et lorsque le CFD aura besoin d'arbitrer, d'harmoniser, il aura aussi des espaces où il pourra le faire, avec une parole plus libre, parce que les directions d'ED ne seront pas là pour essayer d'insister sur un point, de défendre la candidature d'un doctorant ou de défendre une opinion qui est soutenue au sein de leur ED, mais pas forcément au sein des autres ED.

Il est prévu que six représentants des ED soient au sein du CFD. Nous avons reçu, il y a quelques jours, un courrier adressé par Lucas LEVREL, qui faisait observer qu'il existait là une incohérence, sur ce point notamment. Après instruction, je crois que cette proposition de Lucas LEVREL et de la liste à laquelle il appartient était totalement pertinente et convaincante. Nous allons proposer qu'il n'y ait pas les six directions d'ED, mais toutes les directions d'ED. S'agissant des représentants désignés au CFD par l'Université, nous proposons qu'il y en ait huit et non pas six.

S'agissant du CFD, nous avons également insisté sur le fait que, contrairement à ce qui existe aujourd'hui, il serait utile que celui-ci puisse faire un bilan de son activité annuelle, en rendre compte, pour que nous sachions quelles sont les marges de progrès accomplies, celles à accomplir et que nous puissions effectuer une critique constructive de son activité, en ayant une connaissance de ce qui est fait réellement. Il existe peut-être aujourd'hui un manque de communication, ce qui participe de la relative insatisfaction de certains collègues ou de certains doctorants. Cela s'observe à la lecture du rapport HCERES. Nous pensons que c'est quelque chose d'important. Les membres et associés présents au sein du dernier Comex ont été d'accord pour inscrire cette idée.

L'autre modification des statuts, qui est importante, concerne l'institution d'un conseil de projet. L'idée de départ est la suivante : nous avons jusqu'à présent une COMUE dont la fonction est assez limitée, puisque nous lui laissons la formation doctorale – je parlerai de l'HDR après. Or, nous avons, au sein du territoire de l'Est parisien, plusieurs universités, plusieurs associés de la COMUE actuelle qui ont vocation à travailler ensemble parce que nous sommes sur un territoire commun. Nous avons ensuite une communauté partagée de chercheurs. Nous partageons des formations, des laboratoires, des écoles doctorales ; nous candidatons, communément parfois, à des appels à projets. Nous avons donc un besoin de travailler davantage ensemble dans de meilleures conditions. Or, il est apparu qu'aucune instance ne proposait un cadre institutionnalisé de collaboration scientifique sur ce territoire. En avons-nous besoin ? Nous pouvons nous en passer pour certains dossiers, pour certains projets. Il est évident que les collègues se connaissent, qu'il existe des relations institutionnelles étroites, que nous avons des liens anciens, mais il y a aussi de nouveaux collègues qui apparaissent, des changements dans les directions de laboratoires. Les réseaux se constituent, se redessinent, et nous avons, pour certains appels d'offres, besoin de rechercher des partenaires que nous ne connaissons pas forcément, d'où l'utilité de créer un cadre institutionnel dans lequel nous puissions avoir des moyens de chercher de l'information pour créer, développer des réseaux. En outre, si, sur le plan humain, nous nous

connaissions bien, nous savons quelles sont les activités de nos collègues, nous avons envie, tout d'un coup, de partager des projets avec eux. Nous mesurons quelle aide, quelle richesse ils peuvent nous apporter. Il est vrai que le fait de créer une structure dans laquelle les collègues se voient fréquemment, régulièrement, ont l'occasion de se tenir informés de leurs projets, ne peut que créer des liens étroits et développer la capacité de l'UPEC, notamment, à emporter des appels d'offres, à avoir plus de visibilité au plan territorial, sur le plan national, sur le plan international.

L'idée de ce conseil de projet est donc de développer un cadre institutionnel dans lequel nous puissions travailler ensemble, avec les associés. Aujourd'hui, vous avez une quinzaine d'associés de la COMUE. Ces associés ont souvent des chercheurs de bon niveau, de très haut niveau en leur sein. Or, nous ne les connaissons pas assez. L'idée d'avoir un cadre dans lequel nous pouvons avoir accès à ce réseau, nous pouvons demander que chaque associé adresse des chercheurs, des représentants, ne peut que nous aider à développer des forces plus efficaces en la matière.

Les fonctions de ce conseil de projet seraient de faire se rencontrer les chercheurs, de préparer des appels d'offres ensemble, de développer des appels d'offres internes, de faire de la veille juridique, pourquoi pas de mutualiser des moyens pour rechercher des financements, constituer éventuellement un pôle d'expertise locale. Le point important est que ce conseil de projet ne peut jamais contraindre un associé ou un membre. Il doit arriver à un consensus. Ceux qui ne sont pas d'accord ne participent pas au projet, mais nous ne pouvons pas les forcer. Cela ne peut pas avoir de conséquences négatives sur eux. C'est donc vraiment un dispositif qui est extrêmement intéressant, parce que soit nous avons un consensus ; soit nous n'en avons pas. Pour l'UPEC, ce conseil de projet est une chose très intéressante. En effet, vous savez que nous ne sommes que partenaires extérieurs de l'I-SITE. Une des possibilités de développer nos liens avec l'I-SITE est aussi de multiplier les projets en commun. Si nous pouvons, à travers ce conseil de projet, nourrir et concrétiser des ambitions qui nous permettent aussi de bénéficier des financements de l'I-SITE, cela peut être une chose extrêmement bénéfique. Je crois que

ce conseil de projet – qui, aujourd’hui, a suscité l’intérêt de tous parmi les membres et associés présents au GT – présente vraiment une opportunité pour notre établissement. J’ai déjà été trop long. Je sais que les questions sont multiples. Je suis à votre disposition pour échanger sur les points que vous souhaitez.

**M. TEBOUL.** – La distinction entre formation et diplômation paraît claire, c’est vrai, *a priori*, mais n’y a-t-il pas des cas dans lesquels nous risquons de nous heurter à des incertitudes relativement à la compétence de la COMUE et à la compétence des composantes ?

**M. GILBERT.** – La diplômation consiste à délivrer un diplôme d’un établissement. Cela veut dire que l’UPEC va diplômer, mais ne va pas assurer seule la formation. La formation et la diplômation sont des choses tout à fait différentes. Je ne vois vraiment pas de risque de confusion entre les deux, puisque le rôle de l’UPEC, aux plans formel et administratif, sera très limité. Nous délivrons un diplôme. C’est la différence entre venir s’inscrire dans une université pour avoir un diplôme et venir s’inscrire dans la COMUE, auprès des services administratifs, pour disposer de toute la dimension pédagogique de la formation doctorale. Les deux missions sont vraiment nettement distinctes.

**M. PELLET.** – Je précise que le petit mémorandum adressé par Lucas LEVREL était signé par l’ensemble des élus des listes pour l’UPEC au CAc et au CA.

**M. GILBERT.** – Tout à fait.

**M. PELLET.** – Je vous remercie d’avoir pris en compte, notamment, la proposition de passer à huit sièges au lieu de six, ce qui était bizarres car il existe huit écoles doctorales.

**M. GILBERT.** – Ce n’était pas logique.

**M. PELLET.** – Ce n’était pas logique. Sur cette question du conseil de la formation doctorale, j’ai plusieurs questions, parce que je n’ai pas bien compris. J’avais l’impression, avant que vous ne disiez que vous aviez pris en compte cette proposition,

que vous disiez que les écoles doctorales ne pouvaient pas participer en permanence au CFD et aux réunions de ce dernier.

**M. GILBERT.** – Oui.

**M. PELLET.** – Mais, en même temps, il s'agit bien, dans le décompte de huit élus – un de chaque école doctorale –, de sièges au CFD ?

**M. GILBERT.** – Oui, mais c'est différent. Ces personnes seraient proposées par les ED, désignées par l'établissement, et leur constitution permettrait à chacun d'entre eux, non pas de représenter chaque ED, mais de représenter l'ensemble des établissements.

**M. PELLET.** – Cet élément qui fait partie du projet de statuts et qui portait sur le chiffre 6 – et nous passons au chiffre 8 – serait finalement le seul changement. Le système proposé actuellement dans les statuts veut qu'il y ait en gros 32 noms proposés, c'est-à-dire quatre noms par école doctorale. Nous ne savons pas trop qui, d'ailleurs, décidera, parmi ces 32 noms, des 8 qui seront appelés à siéger. Ce pouvoir discrétionnaire donné à la Direction de la COMUE sur la désignation des membres du conseil de la formation doctorale est quand même très bizarre. Nous n'arrivons pas bien à comprendre pourquoi. J'ai bien compris que vous craignez, en gros, une bataille, un figement des positions de chaque école et une bataille d'écoles au sein du CFD, mais, en termes de représentation, il y aurait quand même une logique à ce que chaque école doctorale envoie un représentant, puisque l'école doctorale est quand même, maintenant, ce qui va rester le cœur du fonctionnement de la COMUE. Nous pourrions presque dire que c'est sa seule substance en dehors du conseil du projet. Il est quand même bizarre que l'organisation ne prévoie pas que chaque école doctorale choisisse la personne qu'elle envoie.

Nous faisons une autre proposition : doubler cela de la présence d'un élu doctorant de chaque école doctorale, puisqu'il est question par ailleurs de témoigner du service rendu aux usagers par le CFD. Le meilleur moyen de témoigner de ce service rendu est de permettre une représentation des doctorants dans ce conseil.

**M. GILBERT.** – Je pense que la proposition qui est faite, de laisser présents les directions d'ED selon une périodicité qui n'est pas la même que les enseignants–chercheurs, traduit aussi la différence de fonction qui est celle des enseignants–chercheurs et celle des directions d'ED. Il est vrai qu'une direction d'ED défend aussi une ED, défend une certaine vision, défend aussi des positions institutionnelles, défend des stratégies de collègues qui vont par exemple exprimer le désir de développer tel projet, de bénéficier de tels financements.

Nous avons pensé que lorsque le CFD doit arbitrer entre ces demandes, sachant que nous ne pouvons pas toutes les accepter parce que nous n'avons pas des moyens suffisants, il faut faire des choix et le fait que ces directions d'ED puissent être présentes pourrait perturber les choix ou les bonnes conditions de travail du CFD. En revanche, le fait que les enseignants–chercheurs proposés par les ED et choisis ensuite, puissent être présents tout le temps représente, je crois, une participation qu'il ne faut pas analyser de la même manière, puisque ces enseignants–chercheurs « témoignent » de ce que peuvent être les besoins ou les nécessités qu'éprouvent à la fois les enseignants–chercheurs et les doctorants, mais ils ne sont pas dans une position de défense d'intérêts comme le sont les directions d'ED. C'est ce qui a justifié cette différence de traitement consacré aux directions d'ED et, ensuite, aux enseignants–chercheurs.

**M. PELLET.** – Cette histoire de choix pose quand même un problème. J'en reviens aux 32 noms proposés au total par les ED. Vous avez dit que les enseignants–chercheurs qui siégeront seront choisis. Concrètement, par qui seront-ils ? Sur quels critères ? Ce n'est plus de l'élection, dans ce cas-là.

**M. GILBERT.** – Ils sont désignés par les établissements organismes, mais les critères sont d'essayer de déterminer un équilibre entre leurs compétences au sein des champs disciplinaires, de voir aussi quelles sont leurs expériences dans le domaine qui est celui du CFD, et de faire en sorte d'avoir une représentativité qui puisse traduire un ensemble de compétences complémentaires, en tenant compte aussi de ce que sont les activités

des collègues – vérifier par exemple que nous n'avons pas proposé quelqu'un qui est surchargé parce qu'il a déjà plein de mandats, etc., ce qui pourrait peut-être rendre sa présence plus complexe. Par exemple, nous avons parfois au CFD des collègues qui ne viennent pas parce qu'ils ont d'autres mandats, d'autres responsabilités. Là, nous nous ménageons aussi une possibilité de regarder si nous avons quelqu'un qui peut être disponible.

**M. PELLET.** – Cela veut dire que les établissements sont plus à même de savoir qui représentera au mieux l'école doctorale que chaque école doctorale ? C'est quand même très bizarre comme fonctionnement. D'ailleurs, vous dites que « les » établissements vont choisir : qui est ce « les » ? Cela ressemble quand même à un conseil fabriqué sur mesure, à partir du moment où nous ne savons toujours pas qui va choisir. Vous voulez dire que les établissements connaissent tous les chercheurs – les 32 qui seront proposés – et seront capables de choisir les meilleurs et les plus disponibles ?... C'est quand même un système extrêmement tordu, qui à part de permettre de fabriquer un conseil en choisissant les gens qui vont y siéger, pose un problème d'abord de démocratie, de clarté et même d'efficacité, parce que les personnes qui sont les plus à même de savoir qui peut les représenter au sein d'une école doctorale, dans la diversité, dans la disponibilité, ce sont les membres des écoles doctorales elles-mêmes. Que vous demandiez, par exemple, que ce soit un élu d'une école doctorale mais pas le directeur de l'école doctorale, nous pouvons le comprendre. Cela évitera le cumul. Cela évitera effectivement les effets de responsabilité, mais l'école doctorale aura au moins envoyé un représentant enseignant-chercheur. Il paraît évident qu'ils sont un peu plus près des personnes pour juger qui peut siéger.

**M. GILBERT.** – J'entends très bien cet argument. Par contre, je ne partage pas l'idée que les personnes en question représentent chaque ED. En fait, ils ne sont pas les représentants d'ED. L'idée qu'ils sont proposés par chaque ED a pour fonction de permettre que les ED puissent « identifier » des personnes qu'elles estiment, dont elles savent le sérieux, l'expérience, etc. Mais, ensuite, chaque enseignant-chercheur n'est pas

le représentant d'une ED dont il vient défendre les intérêts. Il viendra au CFD avec une expérience d'un champ disciplinaire relevant d'une ED, mais il n'a pas vocation à être le défenseur d'une ED, c'est-à-dire qu'il n'est pas représentant d'une ED. C'est comme les députés. Quand nous disons : « mon député », ce n'est pas le député d'un département, c'est le député de tous les Français. Là, c'est exactement la même idée.

**M. PELLET.** – Mais il est élu par le département. Nous sommes bien d'accord.

**M. GILBERT.** – Oui, mais il représente chaque Français.

**M. PELLET.** – Mais pourquoi cela ne serait-il pas pareil avec un élu d'une école doctorale ? C'est une méfiance qui me paraît excessive. Soit nous misons sur le sérieux et la maturité des enseignants-chercheurs qui sont élus, soit nous jugeons qu'*a priori*, s'ils sont élus par leur école doctorale, ils ne peuvent que défendre leur école doctorale. C'est quand même très bizarre. C'est comme si nous disions que nous faisons un CODIR, mais que nous ne voulons pas des directeurs de composantes car il ne faut pas que chaque directeur de composante défende sa composante. C'est un drôle de raisonnement.

**M. GILBERT.** – Je trouve vos arguments pertinents, mais je trouve aussi que le fait de ne pas laisser l'école doctorale procéder elle-même à la désignation, et laisser les établissements choisir permet aussi d'obtenir la garantie que l'enseignant-chercheur ne sera pas le représentant d'une école doctorale mais le représentant de l'ensemble de la communauté. Je veux bien que nous remettions ce sujet au CA en disant que des arguments du CA de l'UPEC ont plaidé en faveur d'une désignation par les ED de ces personnes, mais je pense qu'il existe des arguments des deux côtés. L'argument qui me semble justifier la proposition que j'ai défendue, c'est que ces personnes ne doivent pas représenter une ED en particulier mais tout le monde. Le fait de les laisser désigner par chaque ED pourrait donner à penser qu'elles sont en quelque sorte les représentants d'une ED, ce qui, à mon avis, n'est pas l'esprit utile, parce que nous risquons d'avoir des collègues qui vont penser que leur mission est de défendre une ED particulière, alors qu'ils doivent représenter la communauté. En même temps, je comprends que les

établissements ont peut-être moins de compétences pour savoir exactement qui pourra être la bonne personne.

Je propose donc que l'UPEC, au prochain CA, insiste sur le fait que cet élément a été discuté au CA en ces termes, qu'il y a de la cohérence des deux côtés de l'argumentation, et que nous laissions le CA trancher. Cela vous convient-il ?

**M. PELLET.** – Oui.

**M. GILBERT.** – La proposition que je fais que nous puissions dire au CA de la COMUE que cette argumentation a été développée au sein de ce CA. Bien sûr, le CA va se prononcer, mais je fais cette proposition de relayer le fait qu'il existe ici une argumentation qui pourrait être défendue, qui conduira à une autre solution. Qu'en pensent les autres membres du CA ?

**Intervention collégiale.** – Oui.

**M. GILBERT.** – Vous me dites oui, mais c'est-à-dire ? Êtes-vous d'accord sur le fait que cela mérite que nous redisions au CA de la COMUE qu'il existe des arguments qui pourraient défendre l'idée que nous laissions l'école doctorale nommer elle-même ? Cela vous convient-il ? Y a-t-il d'autres points de vue sur ce sujet ? non ?

**M. PELLET.** – Je ne voudrais pas mobiliser le micro, mais il y a d'autres problèmes.

**M. GILBERT.** – Bien sûr, mais sur ce sujet précis. Après, évidemment, j'imagine qu'il y a d'autres questions. J'espère qu'il y a d'autres questions.

**M. PELLET.** – Il y a toujours la question, sur ce sujet, de la représentation des doctorants.

**M. GILBERT.** – Nous pouvons aussi envisager cette question. La difficulté est d'avoir aussi un CFD dans lequel nous aurions des effectifs peut-être trop nombreux. Après, c'est un argument que nous pouvons également contrecarrer. Je ne suis pas opposé à ce que nous remettions ce sujet sur le terrain de la discussion au CA de la COMUE. De même, je propose qu'au CA de la COMUE, nous rappelions que, sur ce sujet-là, une évolution est peut-être aussi à réaliser.

J'imagine qu'il y a d'autres questions, parce que, dans le mail que nous avons reçu, figurait une multitude de points. Quelqu'un veut-il les aborder ? Éric, j'imagine que oui.

**M. PELLET.** – Oui, je suis prêt, mais je ne veux pas non plus...

**M. GILBERT.** – Ou les autres collègues, avec plaisir.

**M. PELLET.** – L'autre point est évidemment la question de la composition du Conseil d'administration. Actuellement, le Conseil d'administration de la COMUE comprend 38 membres et il est prévu de le faire passer à 24 membres. Cette réduction de 38 à 24 n'affecte pas de la même façon les différentes catégories de membres du Conseil d'administration. Il est clair, par exemple, que les personnalités qualifiées conservent à peu près le même nombre, puisque nous passerions de six à cinq. Je cite le courrier que nous avons adressé : « Le nombre des personnalités qualifiées choisies au titre de leur « implication » » – c'est le terme employé par les statuts – « passerait seulement de six à cinq, alors que leur taux de présence au cours de la mandature n'a atteint que 43 %. On appréciera « l'implication » !... »

En revanche, les élus continueraient de ne représenter que la moitié de la COMUE, alors que leur taux de présence est le plus élevé, après celui des représentants des membres. Au CA de l'UPEC, les élus représentent 77 %. Avec un CA dans lequel ne figurent que 50 % d'élus et étant donné qu'il n'y aura pas de modification du mode de composition du CA, dès qu'il y aura l'entrée d'un nouveau membre dans la COMUE, qui sera de droit au Conseil d'administration, les élus deviendront minoritaires au CA. Or, dans un fonctionnement démocratique, ce n'est pas acceptable. Il n'existe aucune raison de réduire à 24 le nombre. Il y a une marge de manœuvre. Nous demandons que la part des élus soit réévaluée et qu'elle soit nettement supérieure à la moyenne. Nous avons avancé le chiffre de deux tiers, ce qui est tout à fait raisonnable.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Cela a été évoqué, mais n'a pas été retenu par le comité. J'ai donc poussé à 50 %. Il faut voir que l'enjeu de la COMUE n'est quand même pas du tout le même. Nous ne sommes pas du tout sur les mêmes enjeux. C'est une COMUE qui a une

durée de vie de quatre ou cinq ans. Il faut être un peu dans la réalité de ce que va être la COMUE. Un conseil de formation doctorale que nous avons poussé dans son expression. Le conseil de projet qui, comme l'a dit Simon, n'a pas de pouvoir de décision.

**M. GILBERT.** – Si ce n'est pour affecter quelques moyens.

**M. LE PRÉSIDENT.** – La COMUE doit plutôt être un lieu d'échange entre les différents membres, ce qui est un point important. Nous voyons bien que nous sommes quand même sur des éléments très restrictifs. Je ne sais pas s'il faut en faire un enjeu. Il faut peut-être remettre cela à sa juste valeur. Nous ne sommes plus du tout dans une COMUE intégrative, de fusion, etc.

**M. PELLET.** – Oui, mais, pour prendre un exemple concret : si nous faisons la relation entre cette composition du CA et le fait, par exemple, qu'un autre article des statuts prévoit que la modification des statuts peut être faite par le CA à la majorité simple. Pour l'instant, tu nous dis qu'il y a peu de pouvoirs, peu d'enjeux, que c'est réduit. Sauf que la majorité simple, cela veut dire que les statuts de la COMUE peuvent tout à fait évoluer avec une majorité de 50 %, c'est-à-dire sans l'aval des élus. Donc, même si, effectivement, dans l'immédiat les enjeux sont faibles, qu'est-ce qui nous dit que dans trois ou quatre ans, il n'y aura pas...

**M. LE PRÉSIDENT.** – Parce que les COMUE disparaissent. C'est une trajectoire de disparition. Toutes les COMUE sont en train de disparaître.

**M. GILBERT.** – Dans le mail de Lucas, il est dit : « majorité », mais j'ai vérifié et c'est « majorité absolue ».

**M. PELLET.** – Oui, c'est-à-dire 50 % plus un.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Objectivement, nous serions dans un mode d'association avec Gustave-Eiffel, à terme, avec des membres. Cela ne changerait pas grand-chose au système.

**M. PELLET.** – Je suis désolé. Nous pouvons penser cela, mais, là, nous sommes en train...

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est annoncé par les ministères. Je ne suis pas sûr que...

**M. PELLET.** – Dans ce cas-là, ne votons pas de statut.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est le sens de l'histoire. Je ne sais pas s'il faut vraiment s'énerver beaucoup sur la COMUE. C'est une suggestion.

**M. PELLET.** – Même si c'est un marbre qui va être cassé dans trois ou quatre ans, d'après ce que tu nous dis, au moment où nous votons des statuts, nous gravons dans le marbre des règles de fonctionnement. Nous pourrions aussi dire que nous allons écrire n'importe quoi parce que, de toute façon...

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je peux me battre pour les élus. J'ai déjà mis 50 %. Le CA va voter. Je veux bien que nous mettions deux tiers, mais cela ne sera pas accepté. Je suis d'accord sur ce que tu dis, mais j'ai beaucoup poussé pour que nous cassions, justement, une surreprésentation. J'ai donc fait enlever deux représentants pour équilibrer avec les élus. Je pense que je n'irai pas plus loin parce que le CA et les autres ne nous suivront pas.

**M. GILBERT.** – Ce qu'il faut mesurer, c'est que, dans les autres établissements, il existe des représentations de ces enjeux qui ne sont pas les mêmes qu'à l'UPEC aussi. En fait, ce sont des compromis. Dans les autres établissements, le fait qu'il y ait des membres est quelque chose qui, culturellement, est beaucoup plus normal qu'à l'UPEC. Nous avons déjà emporté 50 %, mais ce n'est pas si simple que ça. Cela peut paraître curieux d'entendre cela...

**M. PELLET.** – Si l'UPEC est un des îlots de défense de la démocratie dans l'université, tant mieux et continuons ! La démocratie n'est pas un luxe. Si elle est effectivement mise en cause dans des tas d'endroits de l'université française, tant mieux si nous arrivons à maintenir quelque chose, et continuons ainsi.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous sommes d'accord

**M. PELLET.** – C'est le sens de mon intervention.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est en ce sens, Éric, que j'ai beaucoup poussé, mais, après, je ne peux pas aller plus loin car nous ne sommes pas seuls. Déjà, faire retirer deux membres, cela a fait tousser, mais nous avons vraiment pesé, avec Simon, pour que nous soyons en

équilibre des élus. C'était effectivement inadmissible, parce que les élus étaient minoritaires dans le cas contraire. Après, il y aura un autre CA qui va voter.

**M. PELLET.** – La proposition ne consiste pas à enlever d'autres membres, mais à ajouter.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je pense que nous le proposerons. Cela a déjà été proposé, et fortement.

**M. GILBERT.** – Nous pouvons le reproposer, mais, pour, l'instant le débat n'a pas conduit à la modification de cet équilibre. Nous avons atteint cet équilibre. Peut-être pouvons-nous obtenir plus, mais je ne suis pas certain que nous y arriverons, sachant que la discussion se fait avec beaucoup de partenaires. Ce ne sont pas des réunions où nous sommes trois. Nous sommes 19 ou 20, et chacun vient avec un regard très différent. Par exemple, pour la présence des directions d'ED au sein du CFD, à la première réunion où j'ai défendu cette idée, personne ne m'a suivi. Il a fallu revenir à la charge trois ou quatre fois, avec des entretiens préalables avec des personnes, pour faire de la pédagogie. Au départ : opposition absolue, alors qu'il paraît évident que c'est utile.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Pour remonter l'histoire, la COMUE telle qu'elle est présentée aujourd'hui avec ses imperfections est totalement celle que nous voulions, c'est-à-dire une COMUE de projet. Je vous rappelle qu'au départ – et c'était même d'ailleurs remis dans le cadre du rapport HCERES –, c'était un pôle Santé-Société, un pôle Ville. Nous avons cassé cela assez vite. Nous nous étions d'ailleurs exprimés devant ce CA sur le fait que nous ne souhaitions pas cela, parce que l'histoire n'avait pas été dans ce sens. Nous étions sur une COMUE de projet qui permet effectivement d'aller faire travailler des scientifiques entre eux avec, là encore, des projets qui vont pouvoir fonctionner, de type PEPS, comme le voulait le CNRS, qui est prêt à mettre de l'argent dans le cadre de ces projets. Nous sommes donc plutôt sur la ligne que nous avons défendue ici, et sur, finalement, une espèce de fluidification du système, avec un conseil de la formation doctorale qui, au départ, n'avait pas les directeurs d'ED. Nous avons donc tapé du poing pour qu'ils soient là, cela a été accepté. C'est une fois sur deux – je rappelle qu'ils se

voyaient trois fois par an. Nous sommes donc là sur un calendrier qui est beaucoup plus proche. Les commentaires que tu as eus me paraissent extrêmement pertinents sur les ED. Nous allons donc effectivement pousser là-dessus, nous sommes tout à fait d'accord. Je pense qu'aujourd'hui, nous trouvons des équilibres. Après, je ne sais pas si nous pourrions aller plus loin. Je suis d'accord sur tous les éléments que tu dis, et nous avons en grande partie défendu ce qu'a écrit LEVREL, mais avec 19 membres autour de la table, c'est compliqué.

**M. GILBERT.** – Sur la question de la compétence du CA des établissements pour les modifications des statuts : jusqu'à présent, dans le Code de l'éducation (article L.718-8), une règle s'appliquait, qui disait que pour approuver les nouveaux statuts d'une COMUE, les CA devaient les accepter au préalable, mais que quand il était question de simples modifications des statuts, les CA des établissements n'avaient pas à les accepter et pouvaient en être informés. L'ordonnance de décembre 2018 permet que le CA de l'UPEC donne son accord préalable pour une éventuelle modification des statuts de la COMUE. C'est une proposition qui est dans le courrier que vous avez envoyé.

**M. PELLET.** – Ce n'est justement pas dans les statuts actuels.

**M. GILBERT.** – Oui, ce n'est justement pas dans les statuts. Dans le courrier que vous avez envoyé, il y fait référence. Je ne pense pas que c'est une bonne idée pour la raison suivante. Si nous avons un CA de la COMUE dans lequel nous avons des élus, des membres, c'est aussi pour qu'ils effectuent ce travail. Nous sommes nombreux, nous allons être nombreux. Si nous pouvons laisser les modifications des statuts à la merci d'un CA d'un membre, cela veut dire qu'il a un droit de veto pour toute la COMUE. Cela peut représenter un danger. Imaginez demain le CA de l'ENPC dire qu'il est contre cette modification et que nous ne ferons rien qui ne lui convienne pas. Nous arrivons à un résultat où nous avons une COMUE qui est à la merci de chacun des CA des établissements membres. Je pense que, compte tenu et des fonctions de la COMUE et de

l'absence de risque que font peser sur nous les statuts en termes de missions de la COMUE, je pense qu'il n'est pas totalement utile de faire cela.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Le but de cette COMUE et du conseil de projet, c'est le retour dans les sites. Je pense que c'est assez clair. C'est même d'ailleurs accepté comme tel par Gilles ROUSSEL. Le Conseil de projet est un périmètre qui permet justement de profiter des fonds de l'I-SITE dans le cadre d'un dialogue entre établissements. C'est vraiment l'objet du truc.

**M. PELLET.** – Je voudrais m'adresser à mes collègues élus du CA. Vous venez de rappeler que certaines règles fonctionnent encore à l'UPEC et ne fonctionnent plus dans certaines universités. Je tiens quand même à rappeler que notre liste a joué un rôle dans cette histoire en s'opposant, notamment il y a trois-quatre ans, à un projet qui visait à transférer les prérogatives de l'université à une superstructure- la COMUE, mais une autre COMUE - dotée d'un CA dans lequel les élus étaient minoritaires. Autrement dit, c'est parce que nous avons, à un moment, su nous opposer à un projet qui supprimait la représentation que nous avons pu faire la suite.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Mais, Éric, nous ne sommes plus là-dedans. Tu es reparti en arrière.

**M. PELLET.** – Excuse-moi, Jean-Luc, c'est juste le point de départ de mon raisonnement. Maintenant, je voudrais montrer que ce n'est pas sans rapport. Bien sûr, nous ne sommes plus là-dedans. Je ne suis pas en train de le rappeler pour dire qu'il faut recommencer la bataille. C'est du passé, mais ce passé doit nous servir de leçon. Or, je maintiens que la combinaison de 50 % d'élus dans un Conseil d'administration et d'une règle qui donne à ce même Conseil le pouvoir de changer les statuts à 50 % laisse la possibilité pour l'avenir de changer les règles malgré l'opposition des élus, même si, maintenant, il nous est dit qu'il n'y a aucun risque, que ce n'est pas le but de la COMUE. Je suis désolé, mais, là, il faut parler en juriste. Ce n'est pas à un juriste que je vais rappeler que ce sont les écrits qui comptent, et pas les déclarations autour.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Éric, tout le monde se fout de la COMUE, sauf nous. Que ce soit clair.

**M. PELLET.** – Alors votons un syndic de liquidation, mais pas un statut de la COMUE !

**M. LE PRÉSIDENT.** – Non, parce que, justement, les personnes veulent bien discuter autour de projets, autour d'intégration de projets autour d'I-SITE, entre autres.

**M. PELLET.** – Alors je pose la question aux juristes : pouvons-nous voter des statuts sans nous occuper de leur contenu, sous prétexte que, de toute façon, cela ne tiendra pas la distance ?

**M. GILBERT.** – Deux éléments de réponse. Tout d'abord, je crois qu'il ne faut pas regarder la COMUE comme étant un objet complètement extérieur à nous-mêmes. La COMUE, c'est aussi nous, ce sont aussi nos partenaires, avec lesquels nous partageons des formations, des écoles doctorales, des laboratoires de recherche, avec des intérêts communs. L'idée que le CA de la COMUE ourdirait un complot – je rajoute du vocabulaire – visant à transformer cette institution sans même que, derrière, il y ait eu des éléments de concertation, etc.

**M. PELLET.** – C'est tout ce que je dis.

**M. GILBERT.** – Je pense que c'est une vision, à mon avis, qui va sans doute au-delà de ce qui peut arriver. Par ailleurs, le CA ne peut pas modifier les statuts sans que, derrière, nous ayons un décret. À chaque fois que nous modifions les statuts, un décret intervient. Or, aujourd'hui, les COMUE sont en train de disparaître. Il suffit de regarder les dépêches AEF : elles disparaissent les unes à la suite des autres. Le ministère est conscient que la COMUE Paris-Est a encore une fonction, parce que nous avons un I-SITE avec une petite université en devenir et, à côté, une très grosse université qui n'est pas dans l'I-SITE. Ils conçoivent au ministère – cela a été dit – que cette COMUE a encore une utilité parce que telle est la configuration particulière de l'Est parisien. Il est hors de question pour le ministère de soutenir, par un décret qui reprendrait la proposition de modification du CA, une COMUE avec des fonctions totalement nouvelles et multiples, parce que le ministère veut la fin des COMUE. Je pense donc vraiment qu'il n'y a aucun risque.

**M. PELLET.** – Il y a trois ans, le ministère poussait aux COMUE absolument et définitivement. Les positions d'un ministère changent donc, nous en avons fait clairement l'expérience dans l'histoire récente.

**M. GILBERT.** – Oui, mais nous ne sommes pas il y a trois ans. Le contexte a quand même évolué. Nous avons eu une histoire de l'intégration des universités qui s'est quand même beaucoup accélérée. C'est vrai que, pour l'instant, nous ne pouvons pas revenir en arrière sur trois ans.

**M. LE PRÉSIDENT.** – La messe est dite. Tu as les grosses fusions, tout le paysage a changé. Nous n'allons pas revenir en arrière sur tout ce qui est fait, à coup d'IDEX ou d'I-SITE, surtout les IDEX, parce que les I-SITE n'ont finalement pas du tout le même impact transformant que les IDEX. Nous pouvons toujours penser le pire, mais je ne crois pas. La trajectoire est la même quasiment depuis dix ans.

**Mme LE LAGADEC.** – J'ai une petite question annexe. Je vois qu'il n'y a donc plus de représentation du Conseil départemental du Val-de-Marne en Conseil d'administration. Il reste simplement une représentation de la Région, qui est effectivement chef de file sur la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche. J'imagine que c'est à ce titre-là qu'il ne reste plus que la Région, mais je pose la question, avec tout ce que vous avez dit précédemment.

**M. GILBERT.** – Dans la version précédente des projets de statuts de la COMUE, il y avait le Département, mais la volonté exprimée par l'UPEC d'avoir plus d'élus a aussi un effet sur le nombre de nommés. Nous avons des représentants de clusters, des représentants de pôles de compétitivité, des représentants de plusieurs départements. À un moment donné, c'est la chaise musicale : si nous voulons garder des ordres de grandeur qui soient correspondants, nous avons dû « diminuer » la liste. Je suis d'accord que c'est malheureux.

**Un intervenant.** – Vous nous dites que cela va mourir, donc ce n'est pas forcément malheureux.

**M. GILBERT.** – Cela risque de mourir dans quelques années.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Pour nous, l'enjeu de la COMUE est l'I-SITE et le CPER. Point final.

**M. GILBERT.** – C'est malheureux pour la représentation que vous avez de la COMUE, du message qui n'est pas très bon.

**Mme LE LAGADEC.** – Pour être très claire, l'enjeu pour le Département du Val-de-Marne est de garder des formations sur le département. Nous avons vu plusieurs départs récemment de formations importantes. L'ENS Cachan, etc. Des écoles sont parties ailleurs. L'école d'urbanisme a aussi quitté Créteil. Notre enjeu est effectivement de garder des formations sur le département. C'est pour cela qu'il ne faut pas que cela soit remis en cause. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Jeannick, peut-être pouvons-nous, dans cet esprit, proposer de mettre des invités permanents dans le cadre de la COMUE. Cela me paraît effectivement pertinent. Nous pouvons aussi dire – parce que nous pouvons, à mon avis, le faire passer assez facilement – que les représentants des collectivités soient présents.

**M. GILBERT.** – Je pense que c'est même une bonne solution de compromis.

**M. LE PRÉSIDENT.** – De toute façon, nous nous prononcerons ensuite sur le fait de rentrer dans la COMUE ou pas. Là, nous sommes dans une première étape.

**M. GILBERT.** – Sachant que les statuts vont sûrement évoluer le 9. Ensuite, une fois qu'ils seront votés, ils seront présentés aux établissements, qui prendront la décision de rentrer dedans ou pas.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Il y a une réunion lundi matin. Toutes les propositions faites ici seront portées.

**M. PELLET.** – Je voudrais insister aussi, au-delà des questions de composition et de statuts, sur la partie modèle économique de la COMUE...

**M. LE PRÉSIDENT.** – Pour le moment, nous n'allons pas discuter le modèle économique. Nous allons dire qu'il ne va pas être voté. Je m'oppose à ce qu'il soit voté en CA le 9, parce que ce modèle n'a pas été discuté. Nous n'en avons même pas parlé ici ni en

Comex extérieur. Je pense qu'il faut reprendre cela à 0. Ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Nous devons reprendre ensemble le sujet du modèle économique.

**M. PELLET.** – Oui, mais les deux volets font partie du document. Nous sommes d'accord sur le fait que la partie modèle économique est d'une pauvreté affligeante. Effectivement, c'est très bien de la retirer.

Je voulais insister sur un point : dans le préambule du modèle économique, le texte actuel prévoit que le déploiement de la démarche compétence est l'un des deux objectifs principaux de développement de la politique doctorale commune. Or, introduire comme un des deux objectifs de la politique doctorale le développement de l'approche compétences n'a aucune raison d'être. Nous nous opposons, en ce qui nous concerne, à cette mention. Je rappelle le rapport de l'HCERES, qui estime à 10 % le nombre d'enseignants-chercheurs concernés par la démarche compétences.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Là, nous sommes dans le réglementaire, nous allons te répondre.

**M. PELLET.** – Oui, mais il n'existe aucune raison d'introduire cette notion de compétences. Je ne veux pas réintroduire le débat là-dessus, mais si c'est déjà un non-sens au niveau licence, introduire l'approche par compétences au niveau doctoral est presque scandaleux...

**M. LE PRÉSIDENT.** – Ce n'est pas nous qui le choisissons.

**M. GILBERT.** – J'ai vraiment pris le temps de lire très attentivement l'adresse que vous avez rédigée.

**M. PELLET.** – Merci.

**M. GILBERT.** – Sur ce point, une petite erreur s'est glissée, parce que l'extrait que vous avez mobilisé correspond en fait à la page 29 du document HCERES et ne porte pas sur la politique doctorale mais sur IDEA. Ce n'est pas le bon passage. Vous avez extrait un passage et vous lui prêtez une portée – vous vérifierez –, mais cela concerne IDEA et c'est totalement autre chose en fait.

Pour la politique doctorale, nous sommes tenus, de manière réglementaire, de mener, dans le cadre de l'arrêté de 2016 sur la formation doctorale, une réflexion et une concrétisation de la démarche appelée « Démarche compétences », avec un portfolio. Cela fait partie des missions des écoles doctorales. Après, une question se pose. D'ailleurs, le rapport HCERES a tout à fait dit que c'était parfaitement conforme. Je cite l'extrait du rapport HCERES : « Un portfolio du doctorant comprenant la liste individualisée de toutes les activités du doctorant durant sa formation, incluant l'enseignement-diffusion de la culture scientifique ou le transfert de technologie et valorisant les compétences qu'il a développées pendant la préparation du doctorat, est réalisé. Il est mis à jour régulièrement par le doctorat. » Il est dit que c'est une démarche qui est complètement raccord avec l'arrêté de 2016. En fait, le HCERES ne critique pas cela. Le débat, sur la démarche compétences dans le cadre du doctorat, porte sur la chose suivante : voulons-nous, dans le cadre du doctorat, décortiquer pour tous les champs disciplinaires des compétences que nous attendons de manière ultra-précise ? L'ensemble des collègues qui étaient au GT ont dit ne pas vouloir rentrer dans cette logique qui va conduire à enlever au doctorat toute la part d'imaginaire qu'il contient, la préparation. Si nous commençons à dire qu'au bout d'une semaine, vous devez avoir fait cela, qu'au bout de trois mois, vous devez être à ce stade-là, qu'au bout de six mois, vous devez pouvoir identifier cela, etc., nous ôtons aussi la part d'aventure, de mystère, de labyrinthe qui participe aussi de la construction de la formation doctorale.

Nous sommes obligés d'avoir le portfolio et la démarche compétences, parce que c'est dans le programme réglementaire. Après, l'ensemble des collègues a dit que nous n'allions pas entrer dans une logique qui administrativise à un point excessif l'identification des compétences que les docteurs produisent progressivement.

Il faut vérifier. C'est page 29 du document.

**M. PELLET.** – Effectivement, je vérifierai.

Dans le même sens, je voulais citer la synthèse du groupe de travail sur le doctorat, qui dit au point 7 : « Il est souhaité que le déploiement de cette démarche compétences ne soit pas imposé, notamment via une déclinaison et une validation par compétences du diplôme du doctorat. » Cela va exactement dans ce que vous dites.

**M. GILBERT.** – C'est exactement cela.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Bon, passons-nous toute la matinée sur le sujet ?

**Mme FAURE DUNABEITIA.** – Un CT de la COMUE s'est tenu, et je ne sais pas si les observations que nous y avons faites vont être prises en compte.

**M. LE PRÉSIDENT.** – J'espère, oui !

**Mme FAURE DUNABEITIA.** – Au niveau de la CFDT, nous avons regretté, dans les missions de la COMUE, l'absence de lien avec le contexte économique, parce que nous pensons que, si la COMUE avait un sens au niveau d'un territoire, c'était justement sur les projets liés au développement économique et les liens avec la population, et qui est décliné puisque maintenant il n'y a plus de représentant des organisations syndicales à la COMUE (CFDT, etc.). C'est quand même notre interrogation. Pour nous, la COMUE n'abordera pas de sujet lié à l'économie, au développement des territoires, etc. Je ne sais pas si c'est la volonté des membres de la COMUE. Nous nous sommes beaucoup interrogés.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je répète encore une fois que cette COMUE, ainsi que Simon l'a extrêmement bien présenté, permet, pour le ministère, de garder un lien, sur le territoire, entre les différents établissements associés, avec une question derrière qui est celle de l'I-SITE et du périmètre fragile de l'I-SITE. Nous sommes vraiment sur cet élément-là, plus, pour nous, la formation doctorale, formation et non pas diplomation, qui revient aux établissements.

Dans ce point-là également, Simon va l'aborder, nous avons souhaité aussi que l'AG revienne aux établissements, revienne en tout cas à l'UPEC, même si un certain nombre de modalités peuvent passer en partie par la COMUE – nous verrons comment. En tout

cas, que la partie HDR, comme le doctorat, revienne à l'établissement, en tout cas à l'UPEC. C'est notre position. Tout le monde n'est pas d'accord là-dessus.

Une des raisons pour lesquelles nous maintenons cette position, qui pourra aussi être discutée, c'est que, lorsque nous avons rencontré le HCERES en prévision de leur visite en septembre, ils avaient l'impression que nous n'avions ni le doctorat ni l'HDR. Pour eux, c'était une vraie interrogation qu'une université n'ait pas son doctorat et n'ait pas l'HDR. Cela a mérité une petite explication qui a quand même duré 20 minutes. Donc là, il est très important que ce soit extrêmement binaire pour nous, que nous ayons tout l'ensemble des diplômes revenant à l'établissement.

**Mme FAURE DUNABEITIA.** – J'ai posé la question sur le développement économique.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Cela ne relève plus de la COMUE, ce n'est plus une mission de COMUE.

**Mme FAURE DUNABEITIA.** – D'accord. C'était ce que nous voulions entendre.

**M. GILBERT.** – L'HDR, aujourd'hui, est une responsabilité de la COMUE et délivrée par la COMUE. Nous souhaitons la rapatrier à l'UPEC. Cela veut dire que c'est l'UPEC qui délivre le diplôme HDR, qui délivre l'habilitation. Après, un point peut susciter un débat, je vous l'expose. L'expertise du CFD, s'agissant de l'HDR, présente des points qui sont intéressants et, en même temps, quelques défauts. Ce qui est intéressant, c'est que le CFD a des bonnes habitudes et une bonne expertise sur ce dossier, notamment s'agissant de l'inscription administrative. Il existe, au sein du CFD, des pratiques rigoureuses de désignation d'experts, des modalités d'examen des dossiers préparées par le CFD et qui conduisent à ce qu'un formulaire soit donné aux experts et rédigé de manière intelligente. Le CFD consacre vraiment un temps important à l'analyse des dossiers. C'est quelque chose qui représente vraiment une donnée positive pour l'HDR. Autre élément positif, le fait que nous ayons, pour étudier ces dossiers, des collègues de plusieurs établissements, et donc une mise à distance entre celui qui demande dans un établissement et ceux qui vont se prononcer sur son inscription administrative. Le fait

que nous mettions de la distance augmente aussi une forme d'objectivation, d'expertise, de recul. Après, le point faible est que, du point de vue de la communication des décisions par le CFD aux personnes qui demandent à s'inscrire en HDR, ils ne sont pas au niveau, parce qu'ils n'ont pour l'instant, à ma connaissance, pas respecté les bonnes règles administratives. Il existe une obligation de motivation, puisque c'est une décision défavorable. En cas de refus, la motivation doit être rédigée d'une manière particulièrement exigeante. Jusqu'à présent, Laurent GAUTRON, le directeur du DED, téléphonait aux personnes qui recevaient une réponse négative, et il passait entre une heure et une heure et demie à leur expliquer pourquoi, les procédures, etc. Il faisait un peu le psychologue et il essayait aussi de les motiver pour leur indiquer comment ils pouvaient améliorer le dossier. En discutant avec Laurent GAUTRON, j'ai compris qu'ils n'appliquaient pas la procédure qui s'impose. Cette procédure est exigée par le Code des relations du public et de l'administration. Or, ils ne la respectent pas. Je les ai alertés sur le fait que ce qu'ils faisaient n'était pas légal. Ils vont se mettre à la page.

Maintenant, dans l'arrêté sur l'HDR de 1988, il est dit la chose suivante : « L'établissement qui délivre le diplôme doit signer, à travers son président, l'HDR sur proposition de son Conseil scientifique. » Or le Conseil scientifique de l'UPEC, c'est la commission de la recherche. Cela veut dire que si l'UPEC délivre demain l'HDR, le Conseil scientifique de l'UPEC doit juridiquement proposer au Président. Il existe là une question qu'il faut trancher : si nous laissons à UPE le soin de continuer cette expertise des dossiers, avec des avantages (ancienneté de l'expertise, caractère pluriel de la composition des collègues, mise à distance, etc.), qui sont des choses utiles, cela veut dire que, de toute façon, la commission de la recherche devra formellement faire une proposition. La proposition de l'équipe est donc la suivante : que nous laissions UPE continuer d'instruire les dossiers, que les propositions d'UPE parviennent à la CR, que les propositions du CFD soient présentées en CR, et que la CR fasse ensuite une proposition au Président, ce qui permet à la CR, si elle avait un doute sur un point, de reprendre l'examen du dossier. Cela veut dire que, dans l'hypothèse où nous aurions, par exemple,

des décisions négatives, nous expliquerions en CR pourquoi tel ou tel dossier a été accompagné d'une proposition de refus.

J'ai vu, dans le mail que nous avons reçu, qu'il était proposé de tout rapatrier à l'UPEC. Je pense que nous perdons quelque chose si nous faisons cela, parce que la mise à distance représente une vraie plus-value. D'ailleurs, l'ensemble des membres en était d'accord lorsque nous avons évoqué ce point.

Voulez-vous réagir sur ce point ? Qu'en pensez-vous ? Parce qu'il existe deux possibilités : soit nous rapatrions tout, y compris l'instruction, soit nous laissons à UPE l'instruction. Nous proposons plutôt de laisser l'instruction à UPE, et ensuite de faire en sorte que la CR fasse la proposition. Certains, parmi vous, ont-ils des arguments ou un point de vue différents ?

**M. PELLET.** – Vous connaissez nos propositions.

**M. GILBERT.** – Oui, mais peut-être pas éclairées des éléments que je viens de donner de remise en contexte. C'est pour cela que je voulais que nous en rediscutions rapidement.

**M. PELLET.** – J'ai le sentiment d'avoir beaucoup parlé, je ne veux pas finir par saouler l'assemblée.

**M. GILBERT.** – Je ne pense pas que ce soit le cas.

**M. PELLET.** – Effectivement, nous demandons, compte tenu même de l'expérience passée, que l'HDR soit aussi récupérée par l'établissement.

**M. GILBERT.** – Et l'argument de la mise à distance ?

**M. PELLET.** – A-t-il fait la preuve de son efficacité ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Il y a très peu de volume. Cela peut être aussi un argument pour ne pas être dans l'entre-soi.

**M. PELLET.** – Je pense que c'est vrai, mais, dans les débats que nous avons eus l'année dernière, au moment justement où était envisagée la redéfinition de la COMUE, nous avons eu des retours sur les difficultés posées par la question des HDR, parfois plus que

sur celle des doctorats. C'est-à-dire qu'il existait des écarts et même des conflits sur des inscriptions pour une HDR entre les propositions des écoles doctorales et les décisions prises au niveau de la COMUE concernant ces HDR.

**M. GILBERT.** – Ce qui produit un mécontentement des collègues par rapport à l'HDR, c'est d'abord quand nous leur disons que nous ne voulons pas les autoriser à s'inscrire, parce que, quand nous les y autorisons, ils sont en général contents. Quand nous leur refusons l'inscription, ce qui peut justifier leur mécontentement c'est le fait qu'ils n'aient pas reçu de document contenant une motivation. Mais, du point de vue de l'expertise, je peux assurer, étant au CFD et voyant quelles sont leurs méthodes, que c'est vraiment un travail rigoureux, avec des experts indépendants, qui a une grande vigilance sur la question des compositions des jurys, des experts. Nous essayons de mettre à distance. Le point de la communication de la motivation n'a pas eu lieu, ce qui a pu susciter des mécontentements, mais je peux assurer que ce point va être résolu, parce que je les ai alertés. En fait, ils l'ignoraient. Ils pensaient qu'un coup de téléphone était suffisant.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous propose, si vous ne voulez pas partir à 20 heures ce soir, d'avancer un peu là-dessus. De toute façon, nous retrouverons le vote de participer ou non à la COMUE. Je vous propose donc de voter les statuts avec les éléments d'ajouts proposés par Éric – y compris ceux de Jeannick, sur le fait que les collectivités ne soient pas représentées – et que Simon va répercuter également à Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, pour que nous les portions et que nous puissions revoir un peu le périmètre. Nous partirons des propositions sur les élus, mais je pense qu'il faut avancer.

**M. PELLET.** – Peux-tu préciser ce que nous votons, car tu viens de dire que nous votions les statuts ? C'est la prochaine fois que nous voterons les statuts ?

**M. GILBERT.** – C'est un avis sur les projets.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Oui, c'est l'avis.

**M. PELLET.** – Oui, nous votons les propositions résultant de la discussion.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est le projet de statuts, mais nous avons ce que nous avons. Ce sont quand même des éléments qui sont les grands principes de ce que nous avons demandé depuis le départ. C'est-à-dire que nous avons infléchi très sérieusement à la COMUE.

**M. PELLET.** – Je comprends bien, mais, s'agissant de mon vote – et pas seulement du mien –, ce n'est pas la même chose si nous votons l'état actuel des statuts ou les propositions résultant du débat que nous avons eu en CA. Pour faire simple : si nous votons les statuts en l'état, je vote non ; si nous votons les propositions émanant du débat en CA...

**M. LE PRÉSIDENT.** – Oui, c'est cela.

**M. PELLET.** –... pour une modification de ces statuts à l'étape suivante, je vote pour. C'est donc quand même important de le formuler clairement.

**M. GILBERT.** – De manière précise, la proposition qui vous est faite aujourd'hui est de voter pour exprimer un avis – mais il y a un vote néanmoins – sur les projets de statuts tels qu'ils vous sont présentés, avec les précisions suivantes qui se surajoutent au document :

- aborder au CA du 9 juillet la question du nombre des représentants des ED présentes et proposer de les faire passer de six à huit ;
- évoquer – et je n'ai pas dit « proposer », c'est-à-dire que je ne dis pas que l'UPEC va dire que c'est « la » proposition que nous défendons – au CA le fait que certains arguments n'ont peut-être pas été suffisamment entendus et analysés pour justifier que les ED puissent désigner elles-mêmes les membres. Là, nous rappellerons qu'il existe des arguments qui doivent être pris en compte et nous mettrons cette question sur le débat ;
- proposer le fait qu'il y ait des doctorants qui puissent rejoindre le conseil de la formation doctorale ;

- proposer également que soient invités de manière permanente le Département du Val-de-Marne et peut-être un ou deux autres Départements – à décider en fonction de ce que suscitera le débat sur ce point.

Ai-je oublié quelque chose ?

**M. PELLET.** – Oui. Proposer une augmentation du nombre des élus au sein du CA pour éviter une situation très possible de mise en minorité des élus au sein du CE dès l'arrivée d'un nouveau membre.

**M. GILBERT.** – Nous allons le reproposez. En fait, nous avons proposé déjà d'aller beaucoup plus loin que 50 %, mais le problème est que gagner deux numéros était déjà un travail de conviction très compliqué, parce qu'il y a beaucoup de monde autour de la table.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous le proposerons.

**M. PELLET.** – La démocratie est un combat !

**M. GILBERT.** – C'est un combat, en effet. Nous sommes d'accord.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous partons donc là-dessus. Peux-tu reformuler le vote, Simon, pour que ce soit plus clair ?

**M. GILBERT.** – Avis sur les statuts tels qu'ils sont présentés dans le document, plus :

- proposer huit directions d'ED et non pas six ;
- rappeler qu'il existe des arguments à analyser, qui ne l'ont pas été, sur l'utilité que les ED puissent désigner elles-mêmes les enseignants-chercheurs qui seraient au nombre de huit, et non pas de six ;
- proposer qu'il y ait un doctorant par ED qui intègre le CFD ;
- proposer qu'il y ait des invités permanents de représentants du Département du Val-de-Marne, notamment ;
- proposer que nous ayons un nombre d'élus supérieur au nombre de nommés au Conseil d'administration de la COMUE.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est clair ?

**M. PELLET.** – Et retirer, comme tu l'as dit, le volet modèle économique du vote du prochain.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Le volet économique ne devait normalement pas y être. J'ai été étonné de le voir. Il avait été dit qu'il n'y serait pas.

**M. GILBERT.** – Au niveau juridique, c'est le président de la COMUE qui, juridiquement, maîtrise l'ordre du jour. Nous pouvons donc faire la proposition du retrait, mais nous ne pouvons pas l'exiger.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Oui, mais je le dirai.

**M. GILBERT.** – Par contre, nous pouvons dire que nous ne sommes pas prêts, parce que le document n'est pas suffisamment prêt, qu'il n'y a pas eu d'instruction complète en CA parce que les données que nous avons ne sont pas assez nombreuses. Il n'y a pas assez d'indicateurs.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Il n'a pas été discuté du tout, il n'a même pas été vu en Comex.

**M. GILBERT.** – C'est prématuré, en fait.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je pense qu'il y aura un veto du Comex lundi. Nous sommes d'accord. Nous partons sur cette proposition. Qui s'oppose ? Procurations qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Procurations qui s'abstient ? Nous vous faisons un retour de toute manière. Merci.

**M. GILBERT.** – Merci à vous.

**Le projet de révision de statut de la COMUE est approuvé à l'unanimité.**

### 3. FORMATION ET RECHERCHE

#### 3.4. Approbation du pôle pilote de formation des enseignants et de recherche

**Mme de SUREMAIN.** – Nous allons un petit peu modifier l'ordre du jour et inviter Denis ALAMARGOT à présenter le pôle pilote de formation des enseignants et de recherche pour approbation. C'est un projet qui doit être déposé de façon imminente. Denis est en train de finaliser la rédaction du projet. Nous reviendrons ensuite à une information sur le projet d'école d'études politiques et d'évolution de l'UFR d'AEI. Merci, Denis.

**M. ALAMARGOT.** – Bonjour. Je vais vous présenter en cinq minutes à peu près, pour peut-être laisser la place à quelques questions, l'état des lieux du projet de pôle pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation, qui est un appel à projets lié au PIA3 (plan d'investissement d'avenir), projet structurant. En avril, je vous avais présenté l'état d'avancement, qui consistait à structurer avec les laboratoires les éléments de réponse.

Depuis avril, les semaines et les mois ont passé et nous sommes maintenant dans la phase finale de dépôt, et en train d'opérer des synthèses pour réduire, comme d'habitude, le texte qui était encore un peu trop long. Le temps est maintenant compté, mais nous sommes mobilisés pour pouvoir répondre à cet appel à projets.

Comme vous pouvez le lire, il existe un objectif structurant qui consiste à créer des pôles, *a priori* cinq à six pôles en France – parfois, il nous est dit trois pôles, parfois il nous est dit six ou sept pôles. C'est une façon de structurer le territoire pour rendre plus visibles les recherches pour l'éducation, et surtout opérer un transfert des résultats de la recherche pour l'éducation vers la formation des enseignants et la réussite des élèves.

Évidemment, l'académie de Créteil – et donc l'ESPÉ, qui serait porteur de projets pour l'UPEC – s'est mobilisée fortement sur cet appel, dans la mesure où notre territorialité fait que nous avons une spécificité en termes de :

- nombre de réseaux d'éducation prioritaire localisés dans notre académie, par exemple ;
- l'aspect rural, l'aspect urbain aussi de l'académie ;
- une spécificité relative à la réussite des élèves ou encore le taux d'échec, etc. ;
- le turnover aussi des enseignants sur l'académie.

Il existe une vraie problématique territoriale, mais – et c'est un argument – si nous résolvons un certain nombre de problèmes dans l'académie de Créteil, nous aurons probablement identifié un certain nombre de solutions aussi au niveau national. C'est bien l'enjeu de ces PIA que de proposer, à un niveau national, avec un rayonnement international, des avancées sur une meilleure formation des enseignants et la réussite des élèves. Là, je vous donne le contexte général.

Évidemment, ce projet sera évalué selon des critères très durs : peu d'ESPÉ, peu de projets seront élus. Ici, c'est l'excellence qui doit primer. Nous avons donc mobilisé dix laboratoires au sein de l'UPEC mais aussi d'universités partenaires (Paris-8, Paris-13, Paris-7 – l'université de Paris). Ces dix laboratoires se sont mobilisés pour créer un programme de recherche très ancré sur le territoire et les questions de réduction des inégalités scolaires dans le territoire et d'équité de réussite de toutes et tous sur le territoire.

Concrètement, nous avons positionné la réponse à projet. Ce document a été déposé sur le *sharepoint*, mais j'extrais là évidemment quelques diapositives pour faire la présentation en cinq ou sept minutes. Vous avez ces documents si vous voulez les lire plus précisément. L'idée du projet est toujours de partir de l'évaluation du besoin des élèves, de leurs compétences et de leurs dispositions à apprendre, et de toujours revenir vers la réussite des élèves, c'est-à-dire l'évaluation du projet, tous les trois ans, consistera à évaluer à grande échelle l'augmentation de la réussite des élèves sur les fondamentaux, notamment la lecture, l'écriture, les mathématiques – qui sont en grande faiblesse au niveau national et plus encore au niveau académique –, et également le

vivre-ensemble, c'est-à-dire la capacité à comprendre l'autre dans une académie pluriculturelle et plurilingue.

Comme vous pouvez le voir sur ce schéma très général, les laboratoires évaluent les besoins des élèves. Nous évaluons aussi les dispositifs (de formation, pédagogiques, didactiques), les outils numériques, les besoins en termes de formation des enseignants à l'ESPÉ, pris au sens large, ce qui inclut aussi les formateurs, et donc la formation de formateurs. Avec les enseignants sur le terrain, avec différents partenaires, le rectorat notamment mais Canopé également, nous allons proposer un certain nombre d'interventions qui seront évaluées notamment par la méthode expérimentale, avec des prétests, des post-tests, des groupes contrôle, des groupes qui bénéficieront d'un entraînement particulier avec une méthode particulière. Il s'agira évidemment de ne diffuser dans le domaine scolaire et le domaine pédagogique que les méthodes les plus éprouvées ou celles qui ont montré leur efficacité. Voilà donc ce cercle vertueux.

Il ne s'agira pas de faire qu'un seul cycle en dix ans, puisque c'est la durée du projet. Tous les trois-quatre ans, nous essaierons de revenir sur cette évaluation des élèves et d'essayer de montrer l'existence de progrès.

Nous avons tenu, sur le processus, un certain nombre de réunions, de consultations, de travail avec les laboratoires, avec les formateurs. Nous avons exposé ce projet et son état d'avancement à différents moments dans les différentes instances également de l'UPEC, qu'il s'agisse du conseil restreint ou du Conseil d'administration, également des conseils de l'ESPÉ. Nous avons constitué un comité de pilotage composé de différents responsables (par exemple : responsables de formations MEF, élu représentant de l'UPEC, des différentes universités) complétés par les directeurs des dix laboratoires. Nous avons également constitué un comité de rédaction, composé d'un représentant des laboratoires également formateur en poste à l'ESPÉ. Nous avons donc essayé de mobiliser toutes les parties et de faire en sorte que tous les débats nécessaires aient lieu dans les différentes instances.

Pour ce faire, nous avons bâti le projet à travers un séminaire de structuration au mois de mars, qui, pendant deux jours, a réuni les différents laboratoires, les chercheurs. Cela a été un moment de construction du projet scientifique. Puis nous avons également travaillé au montage d'une SFR (structure fédératrice de recherche), dont l'accord de consortium et la convention ont été signés il y a une semaine et demie maintenant, qui réunit aussi les dix laboratoires et permet de les fédérer dans une structure contractuelle.

Vous pouvez lire ici les dix laboratoires impliqués :

- laboratoire CEDITEC de l'UPEC ;
- laboratoire CHArt UPEC ;
- CIRCEFT (localisé sur sa tutelle à Paris-8) ;
- laboratoire EXPERICE (localisé avec sa tutelle sur Paris-13) ;
- laboratoire IMAGER de l'UPEC ;
- laboratoire LACL d'informatique de l'UPEC ;
- le LDAR, laboratoire de didactique des mathématiques et des sciences localisé à Paris-7 (une de ses tutelles, l'UPEC en étant une autre) ;
- le laboratoire LIRTES de l'UPEC ;
- le laboratoire LIS de l'UPEC ;
- le LISSI de l'UPEC.

Comme vous pouvez le constater, les laboratoires ne sont pas forcément directement concernés par l'éducation, puisqu'il ne s'agit pas d'un projet qui ne reposerait que sur des laboratoires en prise avec l'éducation. Nous mobilisons des laboratoires d'informatique, de traitement du signal, de façon à répondre à des questions liées à l'amélioration de la recherche en éducation. C'est un projet réellement pluridisciplinaire et qui dépasse les sciences de l'éducation au sens général, comme nous pouvons l'entendre.

Nous avons tenu des réunions du comité de pilotage, qui ont abouti à une structuration en cinq grandes actions, puisqu'il faut en fait structurer ce que le PIA souhaite, c'est-à-dire des actions, avec des objectifs et des verbes d'action. Nous avons, comme il se doit dans un projet, une action de pilotage et d'évaluation du pôle. Nous avons une série de quatre actions de recherche qui ont donc été structurées avec les laboratoires :

- augmenter le niveau des élèves en mathématiques ;
- augmenter le niveau des élèves en lecture et écriture ;
- améliorer la partie psychosociale des élèves et la gestion de classe à travers le vivre-ensemble ;
- une attention particulière aux lycées professionnels, qui a une problématique aussi particulière sur notre territoire.

Nous avons structuré une action dite « de développement », où trois start-up et les laboratoires, comme le LISSI, par exemple, ou le laboratoire d'informatique, se retrouvent pour développer des outils numériques qui seront testés, éprouvés et modulés au cours des années de façon à les optimiser. Et nous avons une action de transfert – sans doute la plus importante –, c'est-à-dire que toute cette activité de recherche n'a d'utilité que si nous avons des dispositifs qui permettent aux enseignants de se saisir des résultats de la recherche et de modifier à très court terme et très courte échéance leurs pratiques.

Nous avons développé la notion de recherche-accompagnement, à travers un volontariat et des écoles qui seront localisées en REP ou pas en REP, en secteur rural ou en secteur urbain, pour avoir des comparaisons. Les enseignants participeront aux recherches à travers un dispositif de recherche-accompagnement qui fait que les protocoles seront définis ensemble et les enseignants ne seront pas simplement témoins, mais aussi acteurs des recherches, ce qui nous paraît très important. Nous avons enfin une action de dissémination, qui consistera, outre un site internet qui assurera la pérennité des résultats et du transfert, à produire des brochures, des formulaires, des préconisations à l'intention du monde enseignant, mais aussi à subventionner des déplacements, des

communications, organiser des colloques internationaux. À Créteil, l'activité du pôle sera localisée avec un rayonnement international.

Sur le pilotage, les directeurs des laboratoires, les représentants des universités feront évidemment partie du comité de pilotage et de suivi de ce pôle, complété par un ensemble d'experts internationaux qui se sont d'ores et déjà engagés pour siéger au sein du comité de pilotage qui se réunira une fois par an. Ce sera aussi l'occasion d'avoir un séminaire des avancées des activités du pôle recherche et transfert chaque année, pendant deux jours. Je vous laisse lire la liste des experts. Évidemment, ce ne sont pas forcément les disciplines de chacun, mais sachez que nous avons avec nous la plupart des experts sur le domaine de la numératie, de la littératie, qui sont volontaires pour nous rejoindre une fois par an. C'est donc plutôt un excellent signal.

Pour finir, le budget est de 30 millions d'euros. Au départ, le gouvernement prévoyait trois pôles à 10 millions d'euros pendant dix ans. Le fait qu'il élargisse à cinq ou six pôles, en toute hypothèse, ferait que nous pourrions tabler sur un budget de 6 à 7 millions. Avec les différentes remontées des laboratoires, les besoins du terrain, les versements financiers et budgétaires aux différents partenaires, notamment le rectorat, qui pourra payer des primes annuelles aux enseignants qui seront volontaires, nous arrivons à un total de 8 249 595 euros, qui se répartit ainsi :

- 660 000 euros pour le pilotage, l'évaluation. Sur cette somme-là, qui peut paraître importante pour le pilotage et l'évaluation, est inclus un ingénieur d'études à temps plein sur dix ans, pour contribuer au pilotage d'ensemble du pôle, qui réunit 78 chercheurs ;
- environ 5 millions pour les actions de recherche ;
- 1,2 million pour les actions de développement ;
- 1,2 million pour les actions de transfert ;
- 220 000 euros pour les actions de dissémination.

Après, nous avons, si vous le souhaitez, le détail réparti des différents laboratoires, le budget étant ventilé par les actions de recherche, par les actions de dissémination. Les chiffres sont considérables, mais si vous vous les ramenez à dix années, cela revient en fait à une budgétisation assez proche des ANR.

Ici, ce sont les sommes demandées au PIA3. Sur l'ensemble du coût du projet, notamment les apports des partenaires, nous atteignons un budget d'une vingtaine de millions d'euros, les apports des partenaires – l'UPEC étant partenaire – s'élevant à 11 millions d'euros. Il s'agit des coûts liés au personnel : c'est la valorisation des heures d'enseignement existant déjà, des équivalents temps plein des chercheurs, des formateurs, etc. À aucun moment, les établissements ne versent de l'argent. Lorsqu'il est question du budget total, nous parlons du coût environné, des équivalents temps plein. Je peux m'arrêter là pour laisser la place à des questions. J'ai peut-être dépassé les 7 minutes.

**Mme de SUREMAIN.** – Merci beaucoup pour cette présentation synthétique d'un projet remarquablement collaboratif et mené à un rythme très soutenu, puisque le temps de construction de ce PIA a été limité à quatre mois à peu près.

**M. ALAMARGOT.** – Cinq mois.

**Mme de SUREMAIN.** – Cinq mois, effectivement, parce qu'il y a une extension de la réponse à cet appel à projets, dont la date limite de dépôt est le 10 juillet. Là, vous êtes donc en train de finaliser les derniers éléments de rédaction. Ce projet a déjà été présenté dans les instances. Là, vous avez la version finale de la présentation, qui a fait l'objet de tout un suivi avec des comités de pilotage, des participations larges, sur un rythme effectivement à la fois régulier et soutenu. Il y a sûrement des demandes de précisions ou d'informations. Nous pouvons aussi saluer ce projet et son ampleur.

**M. TEBOUL.** – Je pense que c'est un projet très important, sur le plan social, concernant l'évaluation des étudiants.

**Mme de SUREMAIN.** – Il s’agit des élèves. C’est un projet lié à l’enseignement et pour les élèves.

**M. TEBOUL.** – D’accord. Je pense que c’est un projet qui, sur le plan social, est extrêmement important, et surtout dans un endroit qui est effectivement de nature à soulever parfois quelques difficultés. C’est un projet qui doit certainement être soutenu. Je voudrais simplement savoir s’il y a eu des projets antérieurs, un peu de même nature, qui se sont intéressés à ces questions et quels seraient, dans l’ensemble de ce que vous avez proposé, les éléments de valeur ajoutée qui permettent par conséquent peut-être une meilleure évaluation ou une meilleure prise en considération des données sociales qui sont au centre de votre problématique.

**M. ALAMARGOT.** – Je n’ai pas détaillé les préalables à ce projet. Si ce pôle – et notamment la SFR, qui est constitutive – a pu voir le jour dans cette structuration en cinq mois, c’est qu’il existe évidemment des préalables. Les différents laboratoires ont donc déjà pu travailler ensemble au sein de projets incubateurs de l’ESPÉ, en l’occurrence, soutenus par l’ESPÉ et les quatre universités partenaires de l’ESPÉ. Actuellement, nous avons 22 projets incubateurs qui s’occupent, pour une grande part, des questions sociales, d’inégalités scolaires, etc. Cette incubation s’est effectuée, cette habitude a été prise par les laboratoires de travailler ensemble, et la plupart des laboratoires ont aussi bénéficié, ou bénéficient, d’ANR, par exemple, et donc de projets financés nationaux ou internationaux. En tout, nous avons 11 à 12 projets actuellement financés, notamment des projets e-FRAN, que nous avons évidemment mis à chaque fois en rapport avec le territoire. Le choix très stratégique a été de mobiliser des laboratoires implantés dans le territoire, notamment les laboratoires de sociologie, qui sont *in vivo*. Les laboratoires connaissent donc bien le terrain, ont d’ores et déjà aussi des relations avec certaines écoles, certains bassins scolaires, ce qui va faciliter aussi le déploiement des recherches à très court terme. Je ne sais pas si je réponds exactement à vos questions sur la valorisation.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Autre question ?

**Mme LE LAGADEC.** – En fait, vous soulignez bien que, si ces recherches peuvent se mener pour arriver à un système éducatif encore plus performant, il faut associer les acteurs de terrain que sont les professeurs des écoles, mais je n'ai pas vu, d'une manière très terre à terre, concrète, comment, financièrement, par exemple, il y aurait une aide à apporter, parce que nous participons à un projet de recherche et que nous y passons du temps. Or, c'est du temps en plus, et il n'y a pas de raison que les acteurs de terrain que sont les professeurs des écoles ne soient pas aussi intéressés à ces questions-là.

**M. ALAMARGOT.** – C'est une dimension extrêmement importante. Je suis certainement passé vite sur cette dimension, parce qu'elle est relativement implicite. Le cœur du PIA3, c'est le transfert auprès d'un réseau d'établissements. Le 14 juin, j'ai exposé ce projet devant tous les inspecteurs du premier degré qui étaient réunis. Eux-mêmes se font donc les relais en tant qu'inspecteurs et mobilisent les écoles, expliquent ce projet au niveau des enseignants. De fait, nous tablons sur une centaine d'écoles qui seront partenaires, en quelque sorte, via les corps d'inspection et les circonscriptions. C'est un premier élément. Sans ce réseau, sans cette mobilisation du rectorat, des circonscriptions, le projet ne peut pas vivre. Il est clairement indiqué dans l'appel à projets que nous devons absolument nous appuyer sur les réseaux d'écoles et mobiliser les écoles. C'est une recherche avec les enseignants.

**Mme de SUREMAIN.** – C'est la part la plus importante.

**M. ALAMARGOT.** – C'est cela. Merci, Marie-Albane.

Sur la répartition des partenaires, si nous prenons l'action dite « de transfert », voilà la répartition. Nous faisons des demandes – c'est l'argent qui est demandé au PIA3 pour les partenaires –, et la répartition serait la suivante :

- l'UPEC bénéficierait de 33 150 euros pour les opérations de transfert ;
- l'université de Paris-13, 40 000 euros ;
- l'université de Paris-7, 30 000 euros ;

- l'ESPÉ, 526 000 euros. La somme est élevée, mais il est question des formations innovantes, etc.
- Les étudiants, les enseignants stagiaires et le rectorat bénéficieraient de 604 000 euros pour payer des heures.

Les discussions avec le rectorat nous ont amenés à ne pas forcément payer des heures complémentaires, sauf exception dans le second degré pour le lycée professionnel, mais des primes annuelles. Nous avons donc fait en sorte d'augmenter le plus possible le budget dédié aux enseignants, ce qui sera aussi une première, parce qu'il est relativement rare – et je vous rejoins – que les enseignants soient reconnus. Je ne veux pas dire, rétribués, parce que cela reste une somme qui peut être modeste à l'année, mais il y aura une reconnaissance institutionnelle de l'investissement – ce sont les mercredis après-midi, les soirs après la classe et les réunions de 17 heures à 18 heures –, y compris aussi avec des dispositifs liés aux entretiens de carrière, par exemple, etc., donc une valorisation la plus forte possible. Je ne sais pas si je réponds à votre question, mais c'est très concret. C'est aussi sonnant et trébuchant.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Autre question ?

**Mme HUMAIN-LAMOURE.** – C'est plus une remarque qu'une question. Il est très troublant sur ce tableau de voir ESPÉ noté à part de l'UPEC. C'est un peu étonnant. De même, dans la liste des laboratoires et dans la mesure où il existe une diffusion à l'extérieur, notamment vis-à-vis des établissements secondaires, de ne pas donner également les composantes de rattachement des laboratoires, qui sont tous UPEC, bien entendu, mais qui ont aussi une composante de rattachement. À l'heure de Parcoursup, par exemple, dans les établissements du secondaire, cela ne ferait pas de mal de pouvoir parler de l'IUT Créteil-Vitry, de l'UFR de Sciences et Technologies ou de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines.

**M. ALAMARGOT.** – Ce n'est pas un document officiel, c'est un tableau récapitulatif. Nous avons été à l'essentiel. Cela ne me pose aucun problème de rajouter les composantes

dans une colonne à la suite de la description des laboratoires. Après, ils ne sont pas tous de l'UPEC.

Question importante : pourquoi l'ESPÉ apparaît-elle hors de l'UPEC ? C'est juste une contrainte du PIA3, qui raisonne par partenaire. Les partenaires, ce sont les établissements, mais aussi l'ESPÉ, qui apparaît, à l'instar du rectorat, comme partenaire, dans la mesure où c'est l'ESPÉ qui doit être porteur. Techniquement, l'ESPÉ, en tant que porteuse de projet, doit apparaître à part de l'UPEC, l'UPEC fédérant les laboratoires. Ce n'est pas du tout une scission par rapport à l'UPEC. Nous sommes en réalité contraints, quand nous voulons travailler avec la DRV, d'aller vers ce type de montage.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Autres remarques, questions ?

**M. PELLET.** – Juste une question. Pour bien comprendre le chiffre de 10 millions, c'est le total transférable. C'est le total annuel, pas...

**M. ALAMARGOT.** – C'est le total sur dix ans.

**M. PELLET.** – Tout à l'heure, le budget annoncé était de 8 millions, mais vous avez aussi parlé de 11 millions et de 20 millions. J'ai bien compris qu'il y avait une question de valorisation, mais pourriez-vous préciser ces différentes échelles ? Les 1,23 million de transfert font partie des 8 millions.

**M. ALAMARGOT.** – Ce que je vous projette en ce moment, c'est la somme qui va être demandée au gouvernement, et donc au budget du PIA3, pour pouvoir mettre en œuvre le projet, soit environ 8,5 millions. C'est ce que les partenaires espèrent toucher concrètement. Cette somme va arriver à l'UPEC et sera ensuite répartie entre les partenaires. Il faut évidemment concevoir cette somme sur dix ans. En fait, c'est en moyenne 800 000 euros par an pour dix laboratoires. Vous voyez que nous ne sommes pas sur une si grande échelle que cela en réalité quand nous incluons le transfert, etc. Les sommes paraissent importantes, mais il faut toujours les relativiser par le nombre de partenaires et la durée.

Le gouvernement apporte 8 à 9 millions, mais qu'apportent les partenaires ? Il pourrait être demandé à ceux-ci de contribuer, sonnante et trébuchante ou par le coût environné, par exemple. C'est cette option-là. Nous n'avons pas demandé aux composantes ou aux partenaires de donner des crédits – cela aurait pu être possible, mais ce n'est pas le cas. C'est la valorisation, notamment, ce que nous appelons les ETP (équivalents temps plein). Un enseignant-chercheur qui va travailler 80 % de son mi-temps recherche sur ce projet-là, l'UPEC aura versé 80 % du temps de salaire recherche.

**M. PELLET.** – C'est ça qui sera versé à l'année ?

**M. ALAMARGOT.** – Voilà. Ce sont des masses salariales assez considérables. Il y a 78 chercheurs, qui travaillent en moyenne 30 % de leur temps recherche sur le projet pendant dix ans. Nous arrivons très rapidement à des sommes de type 11 millions d'euros.

Il n'y a pas que les ETP. Il y a, par exemple, les formations actuelles de l'ESPÉ qui vont être colorées avec les résultats du PIA3 : l'ESPÉ et l'UPEC les payent. Cela fait donc partie des apports, sans que cela nous coûte quoi que ce soit, nous sommes bien d'accord. Ces 11 millions constituent l'apport des partenaires, des établissements, que nous sommes avec les 8 millions et quelques et nous arrivons à 20 millions à peu près sur le coût global, c'est-à-dire ce que cela coûte réellement. Nous tenons compte de tous les paramètres.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de voter, puisque cela doit partir le 9.

**M. ALAMARGOT.** – C'est le 10. Vous nous enlevez une journée, là !

**M. LE PRÉSIDENT.** – En tout cas, bravo à toute l'équipe et à Denis en particulier. Qui s'oppose ? Procurations qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Procurations qui s'abstient ? Merci. Un grand bravo à Denis et bonne chance.

**Le pôle pilote de formation des enseignants et de recherche est approuvé à l'unanimité.**

### 3.1. Informations sur le projet d'école d'études politiques et d'évolution de l'UFR d'AEI

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous propose de reprendre l'ordre du jour avec l'information sur le projet d'école d'études politiques.

**M. AVENEL.** – Bonjour. Merci beaucoup d'être venus. Nous voulions vous présenter un projet dont vous avez probablement entendu parler. Il concerne la modification de l'organisation de la faculté d'AEI. Comme vous le savez, la faculté d'AEI comprend des études d'études politiques. La bonne nouvelle est que le nombre d'étudiants a beaucoup augmenté ces dernières années, en particulier l'année dernière, puisqu'il y a plus de 700 étudiants, ce qui justifie le projet que nous avons, en accord et dans le cadre de la stratégie de l'université, de scinder cette faculté d'AEI en deux composantes :

- la composante AEI, qui prendrait comme dénomination d'usage AEI International School. Un léger toilettage des statuts serait opéré, ainsi que Philippe FROUTÉ, qui s'occupe du projet, va vous en parler ;
- une école internationale d'études politiques qui regrouperait ce qui est actuellement les enseignements d'études politiques à la faculté d'AEI, plus l'IPAG. Il n'y aurait en fait pas de nouvelles composantes, puisque l'IPAG disparaîtrait. Yves PALAU, qui est en charge du projet, vous en parlera également.

Je vais leur laisser la parole pour ne pas être trop long, puisque je crois que c'est un des objectifs.

**M. FROUTÉ.** – Je suis effectivement chargé de mission pour le projet pour la première école, l'école d'administration et échanges internationaux. Le sigle serait AEI International School. Je vais essayer d'être relativement bref puisque l'agenda est très chargé.

Pourquoi une école ? Une école, c'est déjà une identité. L'identité de la faculté d'AEI, qui sera reprise au travers de la nouvelle école, se fonde sur des valeurs, notamment de promotion sociale, et sur quatre piliers, qui seront ceux de la future école :

- la pluridisciplinarité : afin de former des étudiants qui vont être polyvalents sur les métiers des échanges internationaux. Cette polyvalence va leur permettre d'avoir des capacités d'adaptation aux évolutions des échanges internationaux ;
- la professionnalisation : avec l'objectif de l'emploi à travers la professionnalisation, qui se fonde sur les résultats existants. Ainsi, au niveau des masters 2, donc en dernière année, nous avons plus de 90 % des étudiants qui sont en emploi six mois après la fin du master. Certains sont quasiment déjà embauchés pendant le stage de fin d'études, donc dès l'obtention du diplôme, et parfois même avant. La professionnalisation passe aussi par le développement de formations en contrat de professionnalisation et en alternance, que nous allons développer à travers les nouveaux métiers ;
- l'innovation : celle-ci passe par l'innovation pédagogique, donc les enseignements, pluridisciplinaires et professionnalisants, mais aussi au travers des contenus, qui seront notamment développés, dans le cadre de la future école, sur la digitalisation des échanges internationaux, tous les systèmes d'intelligence artificielle, les nouveaux modes de paiement ;
- l'international : cœur de métier de la composante, il sera celui de l'école. Pour donner un ordre de grandeur, tous les ans, les étudiants de la faculté suivent les différentes mobilités qui sont possibles, que ce soit les séjours d'études, les accords d'échange Erasmus, les accords d'échange que nous avons à travers des codiplômation notamment – plus d'une vingtaine est proposée par la composante – et les stages à l'international. Cela représente 1 400 étudiants sur 4 600 qui, tous les ans, sont en mobilité, soit un quart de la composante qui va bénéficier d'une mobilité à l'international.

Les quatre piliers sont le cœur de cette école. Les valeurs sont partagées à travers les projets d'université civique. C'est une formation à l'international pour tous. Selon les années, nous avons à peu près 50 % d'étudiants boursiers au sein de la composante.

Parmi les étudiants qui bénéficient de cette mobilité, nous avons la même proportion, c'est-à-dire que 50 % sont aussi boursiers. Cela suppose de les accompagner, et nous mettons en place également des parcours innovants, dits « de la réussite », en première année. Aujourd'hui, ce sont les résultats du bac, et nous accueillons des bacheliers de séries STMG, qui ont des taux d'échec importants (86 % d'échecs en L1 en moyenne pour notre composante). Or, les étudiants de la série STMG qui ont bénéficié cette année du parcours ouvert ont obtenu leur L1 à 52 %, c'est-à-dire un sur deux, voire plus d'un sur deux. Ces résultats sont importants et nous voulons continuer à les promouvoir dans le cadre de cette école, dont le nom d'usage va être modifié : AEI International School. Nous avons la focalisation sur l'international, mais l'UFR est conservée. Nous avons donc les deux tableaux.

Nous voulons aussi préserver cette attractivité : pour les L1, nous avons à peu près 1 200 étudiants en première année et, par rapport aux chiffres Parcoursup, nous avons eu 15 000 vœux confirmés au mois d'avril. Cette attractivité a été multipliée par trois depuis 2011. Nous voulons pouvoir continuer sur cette dynamique, sachant que nous subissons la concurrence nouvelle d'écoles, notamment les écoles de commerce, qui ont le droit de délivrer des grades de licence, de master et y compris de doctorat. Cela nous permettrait de rester attractifs dans le cadre de ce projet. Voilà pour la première école. Je vais laisser la parole à Yves PALAU pour présenter la seconde.

**M. PALAU.** – Merci, Philippe. Le deuxième projet concerne la création d'une école internationale d'études politiques. C'est un projet déjà ancien, puisqu'une première réunion de travail avait eu lieu en 2011, qui s'est déjà concrétisé par deux pierres pour cet édifice :

- la première pierre, c'est la fusion de deux laboratoires pour créer le LIPHA (laboratoire interdisciplinaire d'études du politique), qui regroupe notamment les politistes en poste dans l'Est francilien à l'UPEC et à l'UPEM, et qui regroupe

également des économistes, des juristes, des philosophes autour de cette étude du politique ;

- la deuxième pierre, c'est l'ouverture, en 2015, de formations d'études politiques : une licence de sciences politiques, un master de politique publique et un master de gestion des territoires et développement local. Nous avons déjà eu l'occasion de tester ces formations avec une licence qui a un succès certain. Dans le diaporama qui est sur le site des instances, vous avez des détails que je ne vais pas développer ici faute de temps.
- Au fond, la troisième pierre, celle dont il est question aujourd'hui, c'est la construction de l'édifice école, qui abritera ces formations qui existent déjà et ce laboratoire qui existe aussi.
- Cinq raisons principales président à la création de cette école :
- premièrement : pour affirmer un certain nombre de valeurs. La valeur à laquelle je suis le plus sensible est celle de la promotion sociale. Ce n'est pas une formule de style : il existe un vrai enjeu autour de la promotion sociale pour les études politiques, dans la mesure où, actuellement, les structures d'études politiques, que ce soient les IEP ou les composantes au sein des universités, qui développent ces formations qui existent – j'en parlerai tout à l'heure –, attirent plutôt des étudiants de milieux favorisés ou très favorisés. Je crois que la promotion sociale est un vrai enjeu pour Paris-Est, autour des études politiques.
- deuxième grande raison : pour défendre l'interdisciplinarité. Un raccourci est souvent opéré, mais les études politiques ne sont pas la science politique. La science politique est une discipline, elle-même composée de sous-disciplines – je ne rentre pas dans les détails –, mais les études politiques sont plus larges : cela veut dire la science politique, mais aussi le droit, l'économie, la gestion, la sociologie, l'histoire, donc des disciplines qui contribuent aux études du politique ;

- Troisième raison : constituer un pôle fédérateur en études politique dans l'Est francilien. Si nous regardons un peu le paysage des études politiques en Île-de-France, nous constatons qu'il existe des formations à Paris-Centre, mais aussi dans le nord, l'ouest et le sud de l'Île-de-France. Toutes ces formations ont une caractéristique : elles sont structurées autour soit d'établissements publics type IEP, soit autour de composantes d'études politiques. Dans l'Est francilien, il existe des formations en études politiques, mais il n'existe pas à ce stade de composantes. Il nous paraît important de pouvoir fédérer cet enseignement autour d'une école ;
- Quatrième raison : un enjeu autour des formations de préparation aux concours de l'administration. L'IPAG est actuellement une toute petite composante (49 étudiants). Nous voyons bien, pour les IPAG dans toute la France - ce n'est pas un phénomène propre à l'IPAG de Créteil -, que ce modèle est en déclin, dans la mesure où il suit difficilement les évolutions, les transformations dans les concours administratifs. Surtout, la plupart des concours de catégorie A sont en fait réussis par des étudiants qui ont un master, même s'il est toujours possible de les passer avec une licence. Le format IPAG, centré sur une LAP (licence d'administration publique), n'est plus le bon format et attire donc de moins en moins d'étudiants, sauf des étudiants en master qui pourraient vouloir ensuite refaire une licence spécialisée dans l'administration publique, ce qui n'est quand même pas forcément l'idéal. Nous voyons en revanche que les préparations aux concours qui fonctionnent, c'est-à-dire celles où le nombre de reçus est important, sont souvent des préparations liées à des IEP ou à des écoles d'études politiques. Il s'agit de faire ici la même chose, c'est-à-dire de fusionner l'école en cours de création et l'IPAG, qui existe déjà, pour favoriser les synergies entre études politiques et études de préparation aux concours de l'administration ;

- Dernière raison : envisager à terme la création d'un IEP. Il s'agit d'une décision ministérielle qui échappe au seul choix de l'UPEC mais qui, évidemment, permettrait là aussi de mettre encore plus en valeur les idées énoncées à l'instant.
- Cette école internationale d'études politiques prendrait la forme d'une UFR de droit commun, dont le nom d'école serait une dénomination d'usage, qui obéirait aux mêmes principes que toutes les UFR prévues par le Code de l'éducation. Elle fusionnerait avec l'IPAG et comporterait en son sein, pour mettre en valeur cette dimension de préparation au métier du service public, un centre de formation aux métiers du service public qui reprendrait les compétences actuellement dévolues à l'IPAG.

Concrètement, en termes de formation, cette école aurait :

- deux mentions de licence :
  - la licence de sciences politiques, qui existe déjà à l'AEI ;
  - la LAP (licence d'administration publique), qui existe déjà à l'IPAG ;
- trois mentions de master (à horizon 2020 de la nouvelle accréditation) :
  - un master d'administration publique, de manière à montrer un continuum de préparation aux métiers du service public entre la licence d'administration publique et le master de l'administration publique ;
  - un master politique publique, qui existe déjà et que nous maintiendrions ;
  - un master d'études européennes et internationales – mention que nous créerions, car cela nous paraît important de nous positionner dans ce domaine –, avec un parcours qui existe déjà, qui est le parcours action humanitaire internationale, et un parcours à créer autour de l'étude sociopolitique de la globalisation.

Concrètement, en nombre d'effectifs, cela signifie huit postes d'enseignants-chercheurs qui ne seraient pas créés mais transférés de l'AEI vers cette structure – ces enseignants-

chercheurs enseignent déjà dans les formations que nous dispensons –, pour un total d'à peu près 700 étudiants.

Nous avons fait un tour de séances d'information en CODIR, en CFVU, en CAC et donc au CA aujourd'hui. Le calendrier pour la rentrée prochaine serait le suivant : d'abord un calendrier de création de cette école d'études politiques, qui passe par un examen en comité technique, puis au CAC, puis une décision par le CA, puis, si cette création est validée, un deuxième parcours pour les statuts de cette école, qui seraient étudiés en même temps que le toilettage des statuts de la composante AEI. Enfin – mais ce n'est pas le moins important –, ces deux écoles entendent continuer à travailler ensemble, comme elles le font déjà dans le cadre de l'AEI et de l'IPAG, avec une mutualisation de notre budget et de nos moyens humains et financiers. Pour les collègues BIATSS, il n'y aurait notamment pas de changement avec la création de cette école, puisque ce sont les mêmes collègues qui travaillent actuellement pour l'AEI et pour l'IPAG qui travailleraient pour l'AEI et pour l'école d'études politiques.

J'ai essayé de faire bref. Vous avez toutes les diapos sur le site des instances.

**M. AVENEL.** – Je ne sais pas si vous avez des questions, un éclairage ?

**M. TEBOUL.** – S'agissant d'une école internationale, je suppose que vous avez dû mener une réflexion concernant les liens que cette école pourrait entretenir avec des établissements étrangers. Existe-t-il, sur ce point, des informations qui pourraient nous être données et qui montreraient précisément comment cette école internationale aurait un rayonnement qui permettrait de dépasser les frontières de l'UPEC ?

D'autre part – c'est une question plus technique que je pose, mais je la pose en tant que juriste –, vous avez dit que les études politiques pourraient notamment inclure le droit. Je comprends très bien que nous puissions raisonner dans cette perspective, mais entendez-vous enseigner la politique juridique, c'est-à-dire la manière dont le droit se forme, ou bien vos enseignements juridiques pourront-ils concerner la manière dont le droit est appliqué, c'est-à-dire en prenant en considération une norme existante, sans se

poser la question de savoir comment elle a été formée mais en voyant simplement comment elle est mise en œuvre ? Ce sont ces deux questions que je voulais vous poser.

**M. PALAU.** – La dimension internationale repose sur trois dimensions :

- un parcours à l'international au sein de la licence de sciences politiques. Au fond, c'est la licence de sciences politiques plus l'apprentissage de trois langues vivantes étrangères. C'est un parcours sélectif qui existe et qui attire de bons éléments puisque nous avons à peu près, de mémoire, un tiers de mention très bien au bac et plus de 80 % ou 90 % de titulaires du bac avec mention, et qui attire aussi des provinciaux, puisqu'un tiers des étudiants de cette licence viennent de province. Je pense que c'est un élément qui montre cette attractivité ;
- la création, précisément, du master études européennes et internationales, qui, pour nous, est une manière de montrer cette dimension internationale ;
- troisième dimension – peut-être la plus importante par rapport à votre question – : les conventions de doubles diplômes que nous signons avec des universités étrangères. Nous en avons déjà deux qui fonctionnent, l'une avec l'université de Cluj en Roumanie, qui est une des plus anciennes universités d'Europe centrale, l'autre avec l'université de Catane, pour un master en anglais sur la gouvernance globale et les politiques euroméditerranéenne, ce qui n'est pas un petit sujet vu l'actualité. Nous avons deux autres conventions en cours de signature, l'une avec l'université de Louvain pour le master sciences politiques parcours relations internationales, l'autre avec l'université Saint-Paul d'Ottawa, pour une maîtrise, comme cela se dit là-bas, en étude des conflits. L'idée, par exemple, est de permettre à nos étudiants en master parcours action humanitaire de compléter l'action humanitaire par les études de conflits. Ce lien nous paraît particulièrement pertinent. Sur le droit, notre prétention reste très modeste – nous sommes des politistes –, mais c'est un peu la double dimension. Je pense qu'il est très intéressant, pour un politiste, de comprendre comment le droit se fabrique – il

existe même des travaux, d'ailleurs, d'anthropologues du politique sur la fabrique du droit, notamment un livre sur le Conseil d'État, dans ce domaine, qui me paraît assez intéressant –, mais aussi, parce que c'est quand même un gros défaut de beaucoup de politistes qui, pour certains, n'ont aucune culture juridique, de savoir que le droit existe, tout simplement. Connaître le cadre juridique de l'action publique me paraît un élément de culture à développer. J'ai rencontré le doyen de la faculté de droit le 20 juin, avec un certain nombre d'autres collègues, pour voir comment nous pourrions travailler ensemble et voir aussi comment nous pourrions bien montrer que nos formations sont complémentaires entre nos deux facultés, de manière à bien aiguiller les étudiants en fonction de leur projet, pour aller plutôt à la faculté de droit ou plutôt à l'école internationale d'études politiques.

**Mme FAURE DUNABEITIA.** – Il serait bien d'avoir l'organisation au niveau administrative et personnelle. Je pense que c'est quand même très important pour eux qu'ils sachent en gros qui est leur N + 1 et comment cela va fonctionner. Pour le moment, nous n'en sommes pas là, mais je pense que c'est un point de vigilance au moment où nous parlerons plus précisément.

**M. PALAU.** – Dans le cadre du CT notamment, je pense qu'il faudra aborder cela de manière très précise. L'idée est que, comme nous fonctionnons déjà de manière assez informelle entre deux composantes, pour lesquelles nos collègues BIATSS travaillent, ce serait peut-être là l'occasion de le formaliser davantage, de manière à offrir des garanties et des sécurités à tout le monde.

**Mme FAURE DUNABEITIA.** – Tout à fait.

**M. VALLÉE.** – Pour compléter les propos de Joëlle, cela marche sur le site de Créteil, l'AEI et votre école, mais j'ai cru entendre que l'IEP pourrait ouvrir aussi à Fontainebleau. Là, ce sera différent.

**M. AVENEL.** – Bien sûr. Nous l'avons prévu. Nous réfléchissons évidemment sur cette solution, mais ce sera à plus long terme.

**M. PELLET.** – Oui, surtout une question de termes. Vous avez parlé à plusieurs reprises de deux composantes, mais nous sommes bien d'accord : le nouvel ensemble des deux écoles reste une composante, l'UFR AEI, ou bien y a-t-il une scission ?

**M. PALAU.** – Ce sont deux UFR de droit commun, donc deux composantes.

**M. PELLET.** – D'accord. J'avais cru comprendre que cela restait deux éléments de la même UFR.

**M. PALAU.** – Non, c'est déjà le cas, puisque l'IPAG et l'AEI sont également deux composantes différentes.

**M. PELLET.** – D'accord. Effectivement, *a fortiori*, à terme, la question de l'affectation des personnels va se poser. Personnellement, je trouve très bien que l'UPEC propose et ouvre une formation en études politiques. Cela ouvre le champ de la pluridisciplinarité de l'UPEC, et donc c'est très bien.

Juste une question, là encore de terminologie, sur le choix du mot école, dont vous dites que ce sera un nom d'usage, le terme juridique demeurant UFR. Est-il justifié uniquement pour des raisons de communication – disons les choses clairement –, parce que justement, juridiquement, rien n'explique *école* plutôt qu'*UFR* ?

**M. PALAU.** – C'est tout à faire un choix de communication. Nous avons comme disponible *UFR*, ce qui ne parle pas beaucoup en termes de communication en dehors de l'université, le terme de *faculté*, qui a du sens par rapport à certaines disciplines. Pour les études politiques, cela peut être le terme d'*institut*, mais cela veut dire quelque chose de bien précis. Évidemment, nous ne pouvons pas nous désigner institut comme cela, c'est un choix du ministère. Si nous souhaitons signifier notre projet de devenir un institut, le mieux est donc de nous appeler *école*. J'étais au congrès de l'Association française de sciences politiques mardi, et nous avons eu une rencontre des directeurs de composantes d'études politiques – j'avais été gentiment invité, sachant un peu quelle

était la nature de notre projet. À Paris-2, par exemple, les politistes décident de créer une école de la gouvernance. Nous voyons donc bien que c'est purement et simplement de la communication à destination des parents et des lycéens, ou des étudiants en master, bien sûr. Je suis quant à moi attaché à ce que nous ayons un fonctionnement qui, juridiquement, soit très classique. Le modèle UFR me paraît être le meilleur.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Autre question ?

**M. ZOUGBEDE.** – Pour mieux comprendre ce projet, à l'issue des études, visez-vous les connaissances des futurs étudiants ou les manières de faire de la politique ou la manière d'être ?

**M. PALAU.** – Non, je pars du principe que les études du politique sont des études vraiment scientifiques, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas uniquement d'enseigner quelque manière, même si, notamment quand nous avons des étudiants issus de milieux sociaux plutôt défavorisés, les manières peuvent être aussi parfois des handicaps et qu'il faut donc apprendre une sorte de savoir-être. Ce n'est toutefois évidemment pas le cœur des études du politique. C'est véritablement une étude scientifique des rapports de pouvoir, des luttes politiques, des institutions. Ce sont des études développées. Nous apprenons aussi bien l'histoire de la formation de l'État, le rôle des partis politiques. Nous n'apprenons pas spécialement à devenir président de la République.

**M. ZOUGBEDE.** – Vous insérez forcément l'interculturel puisque c'est international.

**M. PALAU.** – Bien sûr. L'approche comparée. C'est une approche qu'on privilégie déjà et qui le sera plus encore à l'avenir.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Autre question ? Merci à vous.

### **3.2. Approbation des annexes financières des certificats universitaires, diplôme universitaire et diplôme interuniversitaire**

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous propose d'aborder le point suivant, l'approbation des annexes financières des certificats universitaires.

**Mme de SUREMAIN.** – Il s’agit de proposer à votre approbation des DU et CU qui ont été présentés déjà en CFVU pour les aspects pédagogiques. La CFVU a donc rendu un avis favorable. Il est question de trois créations de DU et CU, et deux renouvellements. Je vous propose de les passer rapidement en revue successivement :

- un DU de ventilation artificielle de la physiologie à la pratique, porté par l’UFR de médecine. C’est une création. Il n’y a pas eu de remarque particulière. Un avis favorable de la CFVU et pas de remarque en commission des moyens ;
- un DU d’interprétation de données digitales, porté par la FSEG. Il s’agit d’un renouvellement. Ce DU est extrêmement intéressant et permet effectivement à des bacheliers, surtout issus de bacheliers professionnels, et généralement aussi des BTS de recevoir une formation dispensée dans des lycées. L’université est porteuse de l’ensemble de la formation, cadre l’ensemble de la formation et dispense un certain nombre d’heures. Ce DU est en fait financé avec les fonds du rectorat. Nous vous proposons un vote conditionnel, car nous avons eu des informations qui, malheureusement, indiquent que le rectorat n’apporterait plus de soutien financier à ce DU. Auquel cas, cela remettrait en question la pérennité de ce diplôme. Nous vous proposerons donc un vote conditionnel si le rectorat continue d’apporter son financement ;
- un nouveau DU en enjeu de communication en santé, qui a reçu un avis favorable de la CFVU, et qui se situe au niveau du master – l’équivalent d’une formation de master ;
- un renouvellement de CU pour le CUPE option littéraire, porté par la LLSH. C’est une formation bien connue, qui a reçu aussi un avis favorable de la CFVU ;
- une création d’un certificat universitaire Apprendre ou réapprendre l’allemand. Cette création a suscité une interrogation en commission des moyens, dans la mesure où ce certificat universitaire s’adresserait à un public de formation continue, mais y compris des néobacheliers qui seraient inscrits en formation

continue d'après l'annexe financière. La commission des moyens a fait remarquer que des néobacheliers devraient accéder en fait à une formation initiale, et non pas être inscrits en formation continue. C'est la remarque qui a été faite. Sinon, pas de difficulté sur le contenu, avis favorable de la CFVU.

Vous avez donc là l'ensemble des DU ou CU qui sont proposés. Avons-nous des éléments supplémentaires sur le certificat universitaire qui propose une inscription donnée aux bacheliers en formation continue, qui pose problème du point de vue du cadre réglementaire ? Sous réserve de modifier cela et de les inscrire en FI, nous pourrions présenter ce CU.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.** – Peut-être préciser deux ou trois petites choses. Il ne s'agit en aucune façon d'inscrire des étudiants qui seraient déjà inscrits en FI à l'UPEC. Les néobacheliers dont il est question peuvent être des étudiants inscrits dans d'autres universités et qui pourraient avoir besoin, pour leurs études, d'apprendre ou réapprendre l'allemand. Il ne s'agit pas de renforcer ce qui existe déjà, mais bien de créer un public nouveau en allemand. D'ailleurs, tous les étudiants néobacheliers qui s'inscriraient en FI tout à fait normalement, par le biais de Parcoursup, bénéficieraient de toute façon d'une partie de ces cours, puisqu'ils sont en partie mutualisés avec la FI. De ce point de vue, pour tous les néobacheliers inscrits directement en FI, il n'existe aucun souci à l'UPEC. Il s'agit d'étudiants néobacheliers qui voudraient prendre ce cours en plus à l'extérieur de l'UPEC. Il s'agit bien d'attirer un nouveau public.

Par ailleurs, pour ces néobacheliers, au lieu d'en rester au financement individuel – non pas au financement entreprise classique, mais au financement individuel –, nous avons pris soin d'avoir un tarif qui est strictement équivalent à des droits d'inscription en L1, précisément pour favoriser leur inscription s'ils le souhaitent. C'est bien perçu comme une inscription cumulative et pas du tout comme une inscription seule et unique, sauf dans un cas – et tu l'as dit. Le CUPE littéraire est une formation déjà bien connue. C'est exactement, dans ce cas-là, le même usage, avoir une sorte de CUPE allemand, c'est-à-

dire d'une année de préparation avant l'entrée en L1, évidemment au choix des bacheliers. Il n'y aura aucune obligation à l'égard des néobacheliers qui, par exemple, se présenteraient sur Parcoursup.

**Mme de SUREMAIN.** – Les questions posées par la commission des moyens ne portaient pas sur le CUPE, qui ne pose aucun problème du point de vue de l'annexe financière. C'était des questions de répartition entre FI et FC pour les charges de formation. En tout cas, il n'y avait pas de problème pour l'inscription des néobacheliers qui n'apparaissent pas dans l'annexe financière comme étant inscrits en FC. La question porte bien uniquement sur ce CU apprendre ou réapprendre l'allemand. S'il s'agit d'une inscription seconde, à exonérer, il n'existe aucun souci là-dessus, mais c'est vraiment le fait que des néobacheliers n'ont pas vocation à être inscrits en FC, qu'ils soient de l'UPEC ou qu'ils soient d'ailleurs. C'est vraiment le cadre réglementaire. Même s'ils étaient à l'extérieur de l'UPEC, il faudrait qu'ils soient inscrits en FI. Il est effectivement appréciable que, dans un CU, le tarif d'inscription soit identique au tarif d'inscription national, mais le fait d'être inscrit en FC leur coupe les droits à bourse. Cela ne leur permet pas de bénéficier de droits à bourse. Et puis le cadre réglementaire est que des nouveaux bacheliers sont en FI.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.** – Encore une fois, ce CU est conçu pour ces étudiants-là exactement comme un CUPE. Donc, si le CUPE ne pose pas de souci...

**Mme de SUREMAIN.** – Si. Nous sommes obligés de fonder sur les documents. La fiche financière du CUPE ne pose pas de souci, car nous n'avons pas d'inscription donnée aux bacheliers en FC. Si, maintenant, des néobacheliers sont inscrits en FC dans le CUPE, cela posera un souci. Là, nous parlons des documents, et la fiche financière du CUPE ne pose pas de problème de ce point de vue là.

Ce que nous rappelons, c'est le cadre réglementaire : les néobacheliers ont vocation à être inscrits en FI. Après, nous pouvons discuter exonération, cumulatif, etc., mais le cadre est celui de la FI.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.** – S’inscrivent en CUPE, par définition, des personnes qui ont le bac, sinon ils s’inscrivent en DAEU pour se préparer à des études supérieures. C’est exactement le même principe.

**Mme de SUREMAIN.** – Je le répète, nous sommes obligés de nous prononcer sur des fiches. Le problème de fond existe, et vous le soulevez : des néobacheliers ont vocation à s’inscrire en FI et doivent donc émarger au tarif et aux droits ouverts par la FI, notamment le droit à bourse.

**Mme CADUSSEAU.** – Je n’ai pas vu les détails en annexe.

**Mme de SUREMAIN.** – C’est le rôle de la commission des moyens.

**Mme CADUSSEAU.** – Pouvons-nous avoir le haut de la fiche ? Pouvons-nous avoir des précisions s’il y aura des néobacheliers ou pas ? Qu’ils viennent de l’UPEC ou pas.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.** – Si vous voulez, nous supprimons la mention *néobacheliers*. Cela veut dire que s’il y a un néobachelier qui veut s’inscrire en plus ou qui veut préparer son entrée en L1, il paiera plus cher si nous supprimons cette ligne. Je veux bien, mais ce n’est pas à l’avantage de ces étudiants. J’ai totalement conscience que les néobacheliers ont vocation à s’inscrire en L1, mais ce n’est pas une obligation réglementaire. Ils peuvent vouloir, comme beaucoup, s’inscrire, par exemple, dans une année préparatoire d’école ou d’IUT. Effectivement, cela n’ouvre pas à bourse. C’est un choix de l’étudiant. C’est une proposition de formation qui est faite, ce n’est en aucune façon une obligation.

**Mme de SUREMAIN.** – Le cadre réglementaire est que les néobacheliers ont vocation à s’inscrire en FI. Cela peut être de la L1, cela peut être du DU ou du CU, mais en FI. Notre proposition serait de reporter le vote de ces deux CU à la rentrée pour peut-être une précision d’instruction et une précision sur la présentation.

**Mme CADUSSEAU.** – Cela va poser problème pour la rentrée, justement.

**Mme de SUREMAIN.** – Le cadre réglementaire doit être rappelé : les néobacheliers ont vocation à être inscrits en FI, que ce soit la L1, un DU ou un CU.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.** – Vocation, pas obligation.

**Mme de SUREMAIN.** – C'est le cadre réglementaire.

**Un intervenant.** – Ce n'est pas une obligation.

**Mme de SUREMAIN.** – Après, vous coupez les droits à bourse des étudiants.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.** – S'ils sont informés. Nous respectons l'esprit, qui est la vocation, mais ils n'ont pas obligation à s'inscrire en FI. Après information, en fait, il faut que la situation soit clairement exprimée à l'étudiant. Il a le choix : soit il prend une inscription en FI et il peut éventuellement avoir les droits à bourse, soit il choisit...

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est le sujet, en fait. C'est juste que l'étudiant soit éclairé.

**Mme de SUREMAIN.** – Mais il faut ménager à ce moment-là la possibilité d'inscription en FI, qui n'apparaît pas pour l'instant.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.** – Mais ceux qui seraient inscrits en FI dans les filières existantes ne rentreront pas là-dedans et bénéficieront déjà d'une partie du cours proposé dans ces CUPE puisque c'est mutualisé.

**Mme de SUREMAIN.** – Cela, c'est pour les cumulatifs.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.** – Nous n'allons pas les faire payer pour ce qu'ils ont déjà normalement.

**Mme de SUREMAIN.** – C'est pour les cumulatifs. Ceux qui ne sont pas cumulatifs ou qui viennent d'ailleurs doivent avoir le choix de l'inscription en FI.

**Mme BARON.** – Nous l'avons déjà dit en commission des moyens. Je voudrais bien que vous redonniez les informations, mais vous redonnez la totalité des informations et pas une partie des points d'éclaircissement qui ont eu lieu en commission des moyens.

**Mme de SUREMAIN.** – Ce que je vois, c'est « néobacheliers » sur la fiche. *Néobacheliers* n'apparaît pas en FI. Il doit apparaître à la fois en FI et en FC. La fiche doit être complétée. Là, nous avons 0 étudiant en FI.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.** – Oui, parce que ce n'est que de la FC, c'est un choix.

**Mme de SUREMAIN.** – Les néobacheliers en FC, cela pose question. Après, le CA va voter. Si le CA considère que les néobacheliers peuvent être inscrits en FC au lieu d’être inscrits en FI, nous suivons bien évidemment le vote du CA, mais il faudra peut-être un vote détaché.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.** – Dans ce cas-là, il ne faut pas voter également le CUPE qui est exactement...

**Mme de SUREMAIN.** – Oui. Nous allons vous proposer un vote groupé sur le CU et le CUPE puisque c’est la même logique. Vous nous l’annoncez pour le CUPE, même si cela n’apparaît pas clairement sur la fiche. Cela veut dire que le CA considère que les néobacheliers peuvent être inscrits en FC, alors qu’ils ont vocation à être inscrits en FI. Après, c’est la décision du CA.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.** – Encore une fois, *vocation* ne veut pas dire obligation.

**Mme de SUREMAIN.** – C’est pour cela que ce sera posé au vote.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.** – S’ils sont informés, ce sont eux qui choisissent.

**M. LE PRÉSIDENT.** – La question, c’est bien l’information de ce qui a été dit : si les étudiants néobacheliers partent en inscription en FC, ils n’auront pas droit aux bourses. C’est tout. Il faut qu’ils soient informés dans le cadre de leur inscription.

**Mme BARON.** – Il me semble que quand nous rappelons ce qui a été discuté en commission des moyens, il faut le faire en totalité. Ces éléments-là ont déjà été éclaircis en commission des moyens. Nous vous avons déjà donné des réponses et vous vous entêtez systématiquement à revenir en arrière. Je trouve que ce n’est pas très honnête de faire une recension, comme c’est fait actuellement, d’une commission des moyens dans laquelle beaucoup de choses ont été discutées, et des sujets importants qui ont été décidés cinq minutes après un dépassement d’horaire de trois quarts d’heure.

**Mme de SUREMAIN.** – En commission des moyens, nous avons effectivement posé la question et la réponse de l’UFR a été de ne pas modifier la fiche financière. C’est la raison pour laquelle nous reposons cette remarque, puisque la fiche financière n’a pas été

modifiée en fonction des remarques qui ont été faites en commission des moyens. Il a été précisé en commission qu'il pourrait y avoir des cumulatifs, auquel cas nous avons demandé une exonération – là, nous sommes tout à fait d'accord –, mais il reste toujours cette question des inscriptions données aux bacheliers en FI, qu'ils soient eux-mêmes extérieurs à l'UPEC, cela pose question. La question est donc posée au CA : souhaitez-vous que des néobacheliers soient inscrits en FC ?

**Mme BARON.** – La question, comme il a été rappelé par Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, est celle de l'information donnée aux étudiants. Bien évidemment, les étudiants auront l'information et nous l'avons dit en commission des moyens.

**Mme de SUREMAIN.** – Alors, nous pouvons en rester là. C'est une évolution qui méritera d'être bien expliquée aux étudiants.

**Mme CADUSSEAU.** – Ils ne sont pas étudiants.

**Mme de SUREMAIN.** – Les étudiants néobacheliers sont des étudiants.

**Mme CADUSSEAU.** – Ne peut-il pas y avoir la question, pour un étudiant de faire ce certificat préalablement à une année de licence et de ne pas vouloir prendre une inscription initiale pour se laisser justement, s'il est boursier, la possibilité d'avoir tous ses droits à bourse pendant un cycle de licence ?

**Mme de SUREMAIN.** – Il peut le faire en étant en DU et en CU en FI, mais il n'est pas obligé d'utiliser tous ses droits. La question que cela pose, c'est qu'il va falloir écrire des conventions avec un employeur qui n'existe pas forcément. La FC est faite pour des étudiants qui ont effectivement un employeur.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous laissons le CA se prononcer, avec la réserve effectivement de l'expression claire de droit à bourse. Nous passons au vote.

**Mme de SUREMAIN.** – Nous allons mettre l'ensemble des CU et des DU au vote, avec cette réserve de communication et d'explication. Cela posera la question effectivement d'établir des conventions avec l'employeur qui n'existe pas. Nous verrons cela à l'usage.

Pouvez-vous donner lecture des procurations, s'il vous plaît ?

**Une intervenante.** – Mme FAURE a donné pouvoir à M. VALLÉE ; M. LIGNEUL a donné pouvoir à M. THÉVENET ; Mme LE LAGADEC a donné pouvoir à M. THÉVENET.

**Mme de SUREMAIN.** – Merci. Qui vote contre ?

**Une intervenante.** – Pouvez-vous reposer la question ?

**Mme de SUREMAIN.** – Nous votons là l'ensemble, puisqu'il semble qu'il y ait un consensus pour qu'il y ait simplement une information des étudiants, des DU et des CU, avec la réserve pour le DU FSEG, qui est conditionné au fait qu'il y ait un financement par le rectorat – s'il n'y a pas de financement par le rectorat, nous ne pourrions pas l'ouvrir –, et une information des étudiants sur l'inscription en FC, l'inscription en FI.

Qui vote contre ? Procurations contre ? Qui s'abstient ? Procurations abstention ? Je vous remercie.

**Les annexes financières des certificats universitaires, diplôme universitaire et diplôme interuniversitaire sont approuvés à l'unanimité.**

### **3.3. Information relative au projet de création d'une fondation**

**Mme de SUREMAIN.** – Nous allons enchaîner avec une information relative au projet de fondation.

**M. ZIDI.** – Bonjour à tous. Comme il était prévu, nous revenons vers vous au sujet de ce projet de création de fondation UPEC, puisque, comme vous le savez, le CA du mois de janvier a voté le principe de création de cette structure. Il avait été convenu avec les élus de revenir vers vous pour vous présenter l'avancement du projet, sachant que le déroulé est relativement long. Les choses ont commencé en janvier et se finiront à l'automne. Il s'agit bien sûr, comme nous l'avons fait avec le CAC récemment, de présenter aux élus cette avancée.

Nous allons aller relativement dans la brièveté. Je rappellerai les enjeux de création d'une fondation, même si ceux-ci avaient déjà été présentés au mois de janvier, peut-être quelques rappels réglementaires, en particulier sur les textes qui régissent la création de fondations. Il est intéressant, puisque les premières discussions avaient porté sur le type de fondation, de vous présenter ici un comparatif entre deux types de fondations, même s'il en existe d'autres : les fondations universitaires et les fondations partenariales. Bien évidemment, l'objet de cette présentation est d'arriver à l'état d'avancement du projet et surtout l'agenda, même si j'en ai dit quelques mots.

L'enjeu – je rappelle ce que j'avais dit au mois de janvier – consiste à créer cette structure qui va permettre de dynamiser la mise en œuvre de la politique d'établissement de l'UPEC, que nous souhaitons bien sûr ambitieuse, politique, liée au projet d'établissement que vous avez approuvé, il y a quelque temps. Bien sûr, la Fondation est entièrement corrélée au projet d'établissement. En tous les cas, c'est ainsi que les choses ont été présentées et que nous concevons ce projet. Il s'agit bien sûr, lorsqu'il est question de ce type de structure, d'être dans une démarche traditionnelle, puisque ce sont des structures liées aux universités, et de répondre aux missions premières, que sont la formation, la recherche, la professionnalisation. Comme le projet d'établissement est, comme vous le savez, principalement axé sur la transformation sociale et environnementale, les projets que la Fondation sera amenée à soutenir s'inscrivent bien sûr dans ces problématiques-là.

Bien sûr, dès lors que nous parlons de fondation, il s'agit bien évidemment de parler de financement. La fondation sera un levier de façon à pouvoir augmenter, en tout cas diversifier, les ressources propres pour nos différentes missions. Nous verrons par la suite comment les choses sont prévues. Comme vous le savez, il s'agit bien sûr du mécénat, et quand nous parlons de mécénat, cela s'adresse aux entreprises, aux collectivités, mais aussi aux particuliers. L'objet de la fondation – il faut l'avoir en tête – est d'accompagner les entreprises, avec un dialogue que nous aurons avec elles sur leurs responsabilités et leur rôle social.

Les thèmes que soutiendra la fondation sont relativement génériques et au nombre de trois :

- renforcer le rayonnement culturel de l'université et sa responsabilité, comme je l'ai dit précédemment, sous les aspects environnementaux et sociaux, ceci en liaison avec l'extérieur, et en particulier avec le monde socio-économique ;
- soutenir la recherche et l'innovation et participer au financement de projets de formation novateurs et ambitieux – nous retombons bien évidemment sur les missions premières de l'université. Ce sera aussi une priorité première des thématiques de la fondation ;
- promouvoir le rayonnement international – comme vous le savez, l'université est vraiment inscrite dans une démarche vers l'extérieur au niveau international –, et en particulier promouvoir la mobilité des étudiants, à partir bien sûr d'actions concrètes que soutiendra la Fondation.
- Rapidement, sans être restrictif, la fondation aura plusieurs objets premiers :
- étendre les missions de service public de l'université Nous sommes en plein dedans, mais la fondation accompagnera bien sûr cet objectif premier ;
- soutenir des projets clairement identifiés, qui seront bien sûr notamment liés aux axes stratégiques que vous connaissez. Cela pourra être aussi sur d'autres actions ;
- répondre aux enjeux sociétaux, sociaux et économiques du territoire, puisque l'ancrage de l'UPEC est un atout considérable lorsque nous sommes amenés à nous tourner vers l'extérieur ;
- donner plus de visibilité à l'UPEC et à ses actions à différentes échelles, au niveau du territoire, national et international, et ceci en lien avec ses partenaires (associations, institutionnels, collectivités et entreprises). Ce sont des actions qui se déroulent, mais il s'agira là de les rendre plus visibles et de les dynamiser ;

- être un lieu de rencontres et d'échanges avec un certain nombre d'acteurs, en particulier ceux du territoire, les entreprises, les universitaires et les chercheurs, de telle façon à avoir un lieu qui permette effectivement d'avoir une activité collective avec tous ces acteurs ;
- être également une veille dans les politiques de l'innovation, qui va aussi contribuer au partage des savoirs ;
- contribuer – puisqu'une fondation a pour rôle d'être un outil vers l'extérieur – au développement de réseaux autour d'un certain nombre de thématiques, de compétences ;
- communiquer sur les actions de la fondation, et également les évaluer.
- Sans être restrictif, voilà ce que nous pouvons clairement identifier en termes d'objet et de dynamisme que nous souhaitons autour de cette fondation.
- Là, je suis parti sur des choses relativement générales. Pour entrer un peu plus dans le détail, je vous ai présenté ici quelques exemples de projets qui pourront être soutenus par la fondation, et liés aux trois thèmes présentés précédemment. Je ne vais peut-être pas tous les lister. Nous pouvons par exemple retenir pour le thème 1 que ce sont des actions qui sont déjà menées actuellement au niveau de l'université, autour :
  - du handicap ;
  - de l'entrepreneuriat, avec tout ce qui se fait autour de la MIEE ;
  - de l'ancrage territorial de l'UPEC, qui il existe, mais qu'il va s'agir de dynamiser.

Nous souhaitons principalement – j'y reviendrai tout à l'heure – promouvoir et développer le sentiment d'appartenance à l'UPEC, en particulier côté étudiant. Il y a des raisons précises. Lorsqu'il est question de fondation – j'y reviendrai par la suite.

Pour le thème 2, différents sujets existent actuellement, tant en formation qu'en recherche, autour de l'intelligence artificielle – ce sont des thématiques en plein développement, qui touchent beaucoup de disciplines : santé, sciences, droit, traitement

des données, etc. – et, bien sûr, du soutien aux plateformes, en particulier scientifiques. Je ne parle pas de toute la partie innovation et transformation pédagogique. Il suffit de voir ce qui a été discuté hier lors des premières journées autour de ces thèmes.

Pour le troisième thème, la partie internationale, il s'agira, pour la fondation, de soutenir la mobilité entrante et sortante, que ce soit pour les étudiants, mais aussi pour accueillir des chercheurs étrangers et tout ce qui tourne autour des séjours. La fondation aura également un autre objet, c'est le soutien de chaire. Certaines d'entre elles existent. Nous en avons, je crois, listé quelques-unes au mois de janvier. Deux chaires sont pilotées par un certain nombre de collègues de l'UPEC : une chaire aménagement du Grand Paris, qui tourne autour de l'urbanisme, et également une chaire autour de la santé et du numérique (ou l'inverse). Cela regroupe en tout cas ces deux items. D'autres sont en gestation, dont une qui va tourner autour du handicap. La fondation peut être un outil pour soutenir ces chaires, y compris les héberger.

Par ailleurs, lorsque nous parlons de création d'une structure de ce type au sein de notre communauté universitaire – j'en avais parlé au mois de janvier, mais je préfère quand même les rappeler, parce que ce sont des aspects importants –, il faut de fait un soutien fort de l'équipe politique. C'est ce que nous avons puisque nous sommes sur ce projet depuis quelques mois. J'ai oublié de préciser que ce projet de création de fondation existait bien avant l'arrivée de notre équipe, puisque les équipes précédentes étaient aussi sur ce projet. Malheureusement, cela n'a pas abouti. Pour nous, il s'agit vraiment maintenant d'aboutir à la création de la fondation. Donc soutien bien sûr de l'équipe politique, cela va de soi, et aussi de la communauté universitaire. Toutes ces présentations et tout ce que nous avons fait et tout ce que nous allons faire sur cette démarche collaborative avec la communauté participent à cet objectif d'un soutien de la communauté autour de ce projet de création de fondation.

Qui dit fondation, dit un projet lisible pour la Fondation, qui doit être corrélé, encore une fois, à la stratégie et au développement de l'université, en particulier au projet

d'établissement, et vraiment afficher une ambition politique claire pour cet outil. Bien sûr, il s'agit, lorsque nous parlons d'une fondation, d'être dans un climat de confiance – nous l'espérons en tout cas –, de telle façon que les procédures administratives qui seront nécessairement à mettre en place soient rigoureuses et ne perturbent pas l'université, avec le fonctionnement que nous lui connaissons.

Il faut également avoir en tête, lorsque nous parlons du montage de ce type de structure – cela nous a été confirmé encore récemment –, c'est qu'il convient vraiment de s'inscrire dans un temps long. Il y a bien sûr le montage du projet, il faut se tourner vers les partenaires. Pour qu'une fondation fonctionne dans le quotidien, avec les objectifs qu'elle s'est fixés, cela prend nécessairement du temps. Nous avons parlé d'années, nous verrons tout à l'heure qu'il faut vraiment avoir un calendrier en tête pour consolider ce projet.

Autre nécessité, là je vais aller vite : il convient d'avoir pour cette fondation :

- une gouvernance reconnue ;
- un fonctionnement réactif : lorsque nous sommes amenés à nous tourner vers l'extérieur et vers les partenaires, ceux-ci sont souvent, en général, dans une demande temporelle qu'il faut satisfaire ;
- une politique de capitalisation que pourra effectuer la fondation. Nous avons parlé, au mois de janvier, de capitaliser autour du logement étudiant, par exemple, mais ce n'est qu'un exemple ;
- une politique de levée de fonds, sachant encore une fois que c'est un métier ;
- une politique d'alumni – j'en ai parlé tout à l'heure.

Il faut bien sûr avoir aussi en tête qu'il existe de la concurrence, lorsque nous sommes amenés à créer des structures de ce type-là, parce que nous voyons bien que c'est du mécénat. La concurrence est à tous les niveaux, puisque le mécénat existe pour le sport, le médical, le culturel, et je ne parle même pas des autres fondations qu'ont créées un

certain nombre d'universités, et beaucoup, en tout cas un certain nombre – nous verrons quelques chiffres tout à l'heure –, autour de nous. Il faut l'avoir en tête.

Le déroulé, lorsqu'il est question de création d'une fondation, est le suivant :

- définir le projet : c'est vraiment la base, avant d'arriver à parler de financement ;
- mobiliser et fédérer les personnels : c'est ce que nous essayons de faire au travers d'une démarche collaborative que nous avons mis en place. J'en dirai quelques mots tout à l'heure ;
- cibler les partenaires, ceux qui existent et ceux que nous sommes amenés à vouloir de nouveau ;
- impliquer les collectivités, les institutions, bien sûr. Il existe des politiques de démarche des entreprises, ce que nous faisons depuis le mois de janvier. J'en dirai deux mots tout à l'heure ;
- mettre en place une campagne de collecte de fonds, lorsque nous aurons réalisé les étapes précédentes ;
- évaluer toutes les actions autour de cette fondation, y compris d'ailleurs, puisque nous parlons de financement, évaluer la campagne de collecte de fonds.

J'en arrive au cadre réglementaire des fondations – nous en avons parlé quelque peu au mois de janvier. Comme vous le savez, la loi du 10 août 2007 prévoit pour les universités la possibilité de créer deux types de fondation. Il existe d'autres types de fondation que nous pourrions créer, mais nous nous sommes plutôt concentrés sur deux types de fondations que prévoit le Code de l'éducation – bien sûr, l'objet est de collecter de nouvelles ressources propres et d'avoir une gestion plus souple – : les fondations universitaires et les fondations partenariales. L'objectif, quel que soit le type de fondation, est de collecter et gérer des ressources qui vont au-delà des ressources de l'université, pour réaliser un certain nombre d'objectifs et en particulier des œuvres ou activités d'intérêt général et un but – j'insiste bien – non lucratif.

Commençons par les fondations universitaires. Je ne vais pas relire l'article du Code de l'éducation qui précise effectivement dans quel cadre se crée ce type de fondation. Nous pouvons retenir en résumé qu'une fondation universitaire est une structure budgétaire interne, au sein de l'université, donc sans personnalité morale. Le budget et toute la gestion (compte financier, etc.) sont réalisés par les services de l'université. Nous sommes donc dans un cadre que nous connaissons bien au sein de l'université. Le contrôle de cette fondation est assuré en interne par le Conseil d'administration, avec un rapport annuel, compte financier, et en externe par le Recteur d'académie, la Cour des comptes, le commissaire aux comptes. Nous sommes là dans un cadre que nous connaissons relativement bien. Lorsqu'il est question de fondations universitaires, quel que soit le type de fondation, des statuts sont bien sûr associés, et il convient d'y préciser clairement les objets de la fondation. Les règles qui régissent les fondations universitaires sont relativement claires :

- le financement est assuré par une dotation sans minimum. Dans l'absolu, nous pourrions créer une fondation universitaire avec 0 euro ;
- le régime financier et comptable est public ;
- le type de dotations est constitué de dons, donations, legs des fondateurs, bien sûr, avec plusieurs ressources possibles : subventions publiques, dons et legs, etc., provenant des donateurs et revenus provenant de prestations de services ou de placements financiers ;
- la fondation universitaire, comme la fondation partenariale, permet aussi de lever des fonds qui peuvent être programmés auprès du public au sens général. Ces fonds peuvent aussi être placés.

La fondation partenariale, régie par un autre article du Code de l'éducation, se différencie du cas précédent par le fait que c'est une personne morale de droit privé. Il y a obligation d'un programme pluriannuel en termes d'actions. Nous avons appris récemment que cette durée de cinq ans aurait été supprimée – à voir, puisque, sur tous ces dispositifs de

fondation, je ne vous cache pas que les choses évoluent. Les textes ont l'air de s'empiler en ce moment. J'ai même appris hier que, pour la prochaine loi de finances, les chaires qui seront ou qui sont hébergées au sein des fondations devront évoluer sur telle ou telle forme. Nous allons de toute façon attendre la loi.

Dans tous les cas, pour les fondations partenariales, cette notion de durée de cinq ans aurait été modifiée. Nous le vérifierons dans peu de temps. Par contre, au niveau financier, lorsque nous sommes amenés à créer une fondation partenariale, le montant ne peut pas être inférieur à 150 000 euros. Le financement est assuré par l'affectation irrévocable des biens, droits, ressources, et nous sommes vraiment dans un cas de séparation en termes de gestion : pas de possibilité de faire gérer la fondation partenariale par les services de l'établissement. Les choses sont relativement claires. Dans les ressources d'une fondation partenariale, nous retrouvons globalement celles que nous avons vues précédemment pour la fondation universitaire.

Rapidement, un comparatif entre les fondations universitaires et les fondations partenariales. J'ai indiqué ici les avantages et inconvénients, sachant que tout dépend de quel point de vue nous nous situons. Ce qui ressort des discussions que nous avons pu voir avec un certain nombre de collègues qui ont été créateurs de fondations – comme je vous l'avais dit au mois de janvier, il existe un réseau national des fondations –, sur les avantages et les inconvénients de tel ou tel type de fondation, c'est que, pour la fondation universitaire, les avantages consistent en ce que ce sont des structures ou des outils qui permettent effectivement d'être dans une relation relativement forte avec des partenaires, mais aussi d'avoir un fort contrôle par l'établissement. C'est ce que nous avons vu tout à l'heure pour la partie gestion. C'est une structure, en termes d'avantages, que nous pouvons voir intégrer au sein de l'établissement, et il n'y a pas de personnalité morale. Autre point de vue, les inconvénients : cela n'existe pas juridiquement, sinon au travers de l'établissement qui l'abrite puisque nous sommes vraiment en interne ici – il n'existe donc pas d'autonomie juridique –, et il y a une

moins souple et une moindre agilité pour la gestion. Voilà donc pour la fondation universitaire.

Pour la fondation partenariale, les avantages sont : l'autonomie de gestion, une personnalité morale indépendante, un fonctionnement plus réactif – nous en avons parlé tout à l'heure lorsque j'ai indiqué le terme *souplesse* ou *agilité* –, ce qui ne permet pas nécessairement, bien sûr, la gestion et la comptabilité qui régissent l'université. Les fondations partenariales sont souvent des solutions d'ailleurs pertinentes pour les acteurs du monde socio-économique, en particulier les entreprises, qui veulent s'impliquer fortement et participer aux actions de la fondation. C'est plutôt ce type de fondation qui les intéresse. Les inconvénients sont : la gouvernance est ouverte au privé – mais nous verrons que nous sommes aussi peut-être dans ce cas-là avec les fondations universitaires –, les instances décisionnaires sont partagées avec les entreprises.

Voilà résumé, avec quelques mots-clés, ce qui ressort en termes avantages et inconvénients de ces deux types de fondation.

Rentrons un peu plus dans le détail sur la gouvernance des fondations universitaires et des fondations partenariales. Tout ceci est régi par les textes réglementaires. Dans les fondations universitaires, c'est un conseil de gestion qui gère la fondation universitaire. Il comprend 12 à 18 membres, avec une répartition en trois collèges, avec bien sûr des représentants de l'établissement. Les statuts de la fondation universitaire peuvent prévoir un élargissement de la composition de ce conseil de gestion en créant un quatrième collège représentant les donateurs. C'est prévu dans les textes.

Pour la fondation partenariale, il est question d'un Conseil d'administration, qui comprend une majorité de représentants de l'établissement – certains points sont un peu plus précisés dans les textes –, avec deux tiers au plus des fondateurs. L'établissement est fondateur, de toute façon.

En dehors de cette partie gouvernance, qui régit le conseil de gestion ou le Conseil d'administration, suivant le type de fondation, et est écrite clairement dans les statuts de

la Fondation, il est couramment rédigé un règlement intérieur, en plus des statuts. Souvent, les choses se font en parallèle. Rien n'empêche de mettre en place un comité scientifique autour de cette fondation, voire une charte éthique ou un comité éthique. La liberté existe, en dehors de ces conseils, qui sont régis par les textes, de préciser un certain nombre d'aspects de fonctionnement de la fondation au travers d'un règlement intérieur, et sur les aspects éthiques, puisque, dès qu'il s'agit d'argent, ce problème peut se poser.

Quelques chiffres qui datent de 2018 : actuellement, nous avons 43 universités sur le territoire qui ont une fondation. Sur les 22 universités qui ont plus de 25 000 étudiants, 21 ont créé une fondation. La répartition entre les types de fondation est la suivante : 50 % de fondations universitaires, 40 % de fondations partenariales et 10 % d'un type autre.

Je ne rappelle pas les dotations minimales, nous en avons parlé tout à l'heure. Il existe également des règles sur la possibilité de consommer la dotation. Celles-ci diffèrent entre la fondation universitaire et la fondation partenariale, puisque, pour la fondation universitaire, 20 % de la dotation annuelle au maximum et 50 % au plus de la dotation publique peuvent être consommées, alors que cela doit être défini dans les statuts de la fondation partenariale. S'agissant des durées limites de création des deux types de fondation, les textes indiquaient jusqu'à présent que la durée ne pouvait pas être inférieure à cinq pour la fondation partenariale. Cela a été modifié pour tomber sur le même cas de figure que la fondation universitaire.

Puisque nous parlons des dons, il existe une déduction fiscale pour les donateurs, y compris les fondateurs. Pour les entreprises, elle s'élève à 66 % du montant qu'elles versent, avec une limite, fixée par le fisc, de 5 % du chiffre d'affaires. Pour les particuliers, la déduction est aussi de 66 % du montant de versement, avec aussi une limite fixée par le législateur à 20 % du revenu imposable.

Puisque nous avons parlé de gouvernance, ce tableau présente deux types de gouvernance qui ont été mis en place pour des fondations universitaires et des fondations partenariales, avec la représentation au sein de chaque collège – nous avons parlé tout à l’heure de la représentation au sein du Conseil d’administration lorsque nous étions sur les statuts de la COMUE. Comme vous pouvez le constater, pour Rennes-1 ou Poitiers, qui ont créé des fondations universitaires, l’établissement est minoritaire au conseil de gestion. Dans le cas des fondations universitaires, c’est l’extérieur qui prime majoritairement dans les conseils de gestion. Pour les fondations partenariales, nous sommes dans la configuration inverse, puisque, au niveau du Conseil d’administration, que ce soit pour Grenoble ou Nantes, les représentants de l’établissement sont majoritaires. Cela veut dire concrètement que, dans le cas de fondations partenariales, les établissements ont choisi de contrôler, si je puis dire, le Conseil d’administration.

J’en arrive à l’état d’avancement du projet de fondation. En janvier, le principe de création de la fondation a été approuvé par le CA à l’unanimité. Je le précise, puisqu’il y avait eu une discussion à l’époque en congrès, mais nous avons vérifié les PV et c’est vraiment à l’unanimité. Depuis février, nous avons mis en place une cellule de pilotage pour construire ce projet de création de fondation. Cette cellule de pilotage s’est réunie en moyenne toutes les trois semaines. Elle est composée d’une partie de l’équipe politique et de la plupart des services centraux. Il a été décidé, à la suite d’un certain nombre de réunions de cette cellule de pilotage qui a travaillé sur le projet de la Fondation, qu’il serait utile d’être accompagné par un cabinet spécialisé, d’autant plus que beaucoup de fondations créées par des universités ont choisi cette voie d’emblée, sachant que nous avons limité l’accompagnement – je vais en dire deux mots. Depuis mai, nous sommes accompagnés par un cabinet spécialisé. L’accompagnement se fait sur deux niveaux : accompagnement du projet et accompagnement juridique.

L’accompagnement du projet, au sens de ce que j’ai défini précédemment, contient une phase de diagnostic-benchmark stratégique : d’autres fondations ont été contactées de telle façon à arriver à un comparatif et voir ce qu’il faut éviter de faire lorsque des

problèmes se sont posés. Ce qui a été intéressant, c'est que nous avons demandé au cabinet de rencontrer, au travers d'entretiens en interne et en externe, un certain nombre d'acteurs. En interne, ont été rencontrés l'équipe politique, la présidence, les directeurs de composantes et les porteurs de quelques projets. Il a fallu se limiter : Campus spatial, Pulse, Institut du handicap, le pôle pilote de formation, etc. Certains entretiens ont eu lieu, d'autres sont programmés. En externe, les entretiens ont concerné d'autres acteurs : un certain nombre d'entreprises que nous avons clairement identifiées (BNPP, Thales, Enedis, Derichebourg) et les collectivités (ce sera plutôt deux territoires : T11 et T12) À la sortie de cet accompagnement projet, nous aurons un rendu qui devrait arriver aux alentours du 20 juillet. Un SWOT sera également établi.

L'accompagnement juridique est une étape préparatoire. L'avocat, que nous avons rencontré avec le service juridique de l'université et l'agent comptable, nous a présenté le cadrage, etc. Ce n'est pas si simple que cela. Lorsque nous regardons les statuts des fondations, nous constatons qu'il faut aussi établir beaucoup de conventions entre la fondation et l'extérieur. Nous avons parlé tout à l'heure de charte éthique, etc. Il faut clairement établir toutes ces choses. En plus de cette étape préparatoire, il conviendra de définir des outils juridiques dédiés au mécénat, en particulier pour le montage juridique et fiscal, puisqu'il s'agit bien sûr ici de financements. Ces outils sont nombreux. Ce sont des actions qui se feront donc avec le cabinet. Le service juridique et l'agent comptable sont étroitement associés. Nous avons déjà eu une première réunion avec eux et un document sera rédigé à l'issue de cet accompagnement juridique, comme pour l'accompagnement projet. Nous le recevrons plus tôt, aux alentours du 10-15 juillet, avec des préconisations suivant le type de fondation. Il ne s'agit pas ici, dans cet accompagnement, d'un choix sur le type de fondation, mais d'avoir des préconisations si nous choisissons telle ou telle voie. Il y aura également des livrables sur cet accompagnement.

Sur l'agenda, nous avons en juin et juillet, comme promis, une restitution de l'avancement du projet de création de la fondation devant les conseils centraux. Nous

l'avons fait au CAC au mois de juin, nous le faisons aujourd'hui, au mois de juillet, pour le CA. Il y aura bien sûr d'autres restitutions à la rentrée, l'objectif étant qu'en septembre-octobre, nous puissions être dans la phase rédactionnelle des statuts de la fondation et des autres documents (règlement intérieur, etc.). L'approbation par le CA de ces statuts devrait se faire au mois d'octobre. Ensuite, nous serons vraiment dans l'opérationnel puisque, entre octobre et décembre, il s'agira d'organiser la campagne de levée de fonds, d'organiser et de planifier les dispositifs de pilotage, et définir une stratégie de communication, puisqu'il va s'agir de faire connaître la fondation, de faire connaître ce qu'elle va mettre en avant au niveau autour de ses actions, sachant que nous sommes toujours dans le calendrier que nous vous avons présenté au mois de janvier, à savoir création effective de la fondation début 2020.

J'ai essayé d'être bref, mais il fallait quand même présenter tout cela, à la Simon. Si vous avez des questions, remarques, je vais y répondre.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Questions ou remarques ? Merci, Mustapha, en tout cas.

**M. VALLÉE.** – C'est la question que tout le monde se pose : qu'allez-vous faire des statuts. Vous êtes dans un modèle universitaire ou partenarial ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – La réponse, à ce stade-là, est la suivante : universitaire, tu mets un paquet d'argent et l'université est responsable. Les partenaires ne viennent pas. Un rapport qui vient de sortir montre que quand tu mets universitaire, tu as un delta quasiment de dix de financement. Nous avons posé la question à Jean-François BALAUDÉ de Nanterre, où ils se sont posé cette question et qui sont sur une fondation partenariale, avec un CA majoritaire de l'université et des actions qui sont également présentées dans tous les conseils.

Pour le moment, nous n'avons pas la solution, nous attendons le retour du cabinet. Nous soumettrons à l'éclairage d'un Conseil d'administration, dans le cadre d'un vote du CA, le fait que des partenaires, qui ne sont quand même pas considérés comme globalement des grands libéraux, ont fait d'autres choix, et que le rapport montre que les partenaires

ne viennent pas, en grande majorité, sur des fondations universitaires, sauf cas très particuliers. Pour le moment, nous sommes simplement dans l'attente du retour du cabinet. Nous n'avons pas le benchmarking total.

**M. ZIDI.** – Pour être encore plus précis, le cabinet a été sollicité et la question n'a pas été posée sous la forme : « Nous voulons tel type de fondation, montez le projet. » Nous allons donc avoir un rapport, avec les deux types de possibilités et un certain nombre de préconisations. Bien évidemment, ainsi que nous en avons parlé lors du CAc, puisque la même question a été posée par Lucas LEVREL, l'équipe politique prendra ses responsabilités à partir de ce rapport, de ces préconisations, et se retournera vers les conseils en présentant ce qui ressort et ce vers quoi nous allons. Après, nous entrerons dans une discussion. À l'instant T, dire que nous vous cachons des choses, que nous voulons tel ou tel type : non.

**M. VALLÉE.** – Mustapha, je t'arrête. Le Président a eu le mérite d'éclaircir sa position, c'était le moment. C'était ce qui était demandé, et il a présenté des arguments.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Ce n'est pas ma position. C'est de dire simplement ce que nous avons comme retour pour le moment.

**M. VALLÉE.** – Ce n'est pas un reproche.

**M. ZIDI.** – Les avantages et inconvénients que nous avons vus tout à l'heure sont des retours aussi.

**M. VALLÉE.** – À ce stade de la discussion, je préférerais que nous passions cinq minutes sur la fondation plutôt que d'avoir 35 minutes de choses que nous avons déjà entendues. L'intérêt de ce point d'information aujourd'hui était de savoir vers quelle voie nous allions.

**M. LE PRÉSIDENT.** – La voie n'est pas tranchée. Je n'allais pas simplement abandonner...

**M. VALLÉE.** – J'ai cru comprendre une préférence, c'est tout.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Ce n'est pas une préférence, c'est un encadrement.

**M. VALLÉE.** – Ce n'est pas un reproche.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Cela nous rassure aussi de savoir que nous pouvons avoir de l’universitaire qui coûte, et qu’une formation partenariale – ce que j’ignorais –, ce qui a été le choix de Nanterre, peut être avec une université majoritaire dedans et présenter l’ensemble de ses actions à tous les conseils. Ce sont des éléments qui, pour moi, sont importants. Après, c’est au CA de se prononcer.

**M. PELLET.** – Je te remercie également, Jean-Luc, d’avoir répondu clairement à la question de Benoît, ce qui permet de lever effectivement la fiction hélas entretenue par Mustapha encore là, dans la reprise, d’une réflexion à parts égales entre les deux solutions.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Les deux solutions seront présentées.

**M. PELLET.** – J’ai bien compris.

**M. ZIDI.** – Je ne sais pas de quelle fiction tu parles.

**M. PELLET.** – La fiction d’une égalité *a priori* des deux cas de figure. La fiction vient de tomber, nous avons compris, enfin !

**M. LE PRÉSIDENT.** – Il n’y a pas de fiction mais une vraie égalité. Simplement, aujourd’hui, nous avons plus d’éclairage parce que nous avons vu d’autres personnes...

**M. ZIDI.** – Et ce n’est pas fini !

**M. LE PRÉSIDENT.** –... dont des personnes – et ce n’est pas fini – qui sont plutôt des personnes qui ne sont pas des grands manipulateurs sur le plan universitaire.

**M. PELLET.** – C’est un point de vue, et, maintenant, nous pouvons débattre sur un point de vue. Jusqu’à présent, le débat n’était pas possible, puisqu’à chaque fois, Mustapha nous répondait que ce n’était pas le moment de discuter des statuts, qu’il fallait examiner et que nous déciderions après.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C’est vrai !

**M. PELLET.** – Maintenant, nous pouvons avoir un débat.

**M. ZIDI.** – Non.

**M. PELLET.** – Tu dis que des gens vous ont dit que... Nous voyons quand même que 50 % des universités ont fait le choix d'une fondation universitaire. Je voulais quand même signaler une chose. Ta réponse est claire, mais je suis désolé, je ne peux pas m'empêcher quand même de lire à travers les mots employés : la réponse était aussi déjà contenue dans le comparatif. Quand nous voyons le listage par Mustapha des inconvénients de la fondation universitaire et que cela comprend : « n'existe juridiquement que », « pas d'autonomie », « moins de souplesse », « pas de personnalité morale », « moins d'agilité » Ce sont les inconvénients, qui sont tous négatifs. A l'inverse, dans les inconvénients de la formation partenariale, on trouve :

- « gouvernance ouverte au privé » : l'ouverture est un gros inconvénient, tout le monde le reconnaîtra !
- « partage des instances » : la notion de partage est aussi un gros inconvénient !...

En réalité, dans la présentation de ce tableau, une formule est entièrement présentée négativement et l'autre, dans l'annonce même de ses inconvénients, est présentée avec des termes extrêmement positifs : *ouverture* et *partage*. Tout le monde est d'accord avec l'ouverture et le partage.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Si tu veux que je sois plus clair, mon choix premier serait une fondation universitaire, etc. Maintenant, si cela coûte, si cela engage l'université, s'il existe un risque financier, si les partenaires ne viennent pas, etc., je pense que le Conseil d'administration doit avoir toutes les informations, et c'est lui qui prendra...

**M. PELLET.** – Parce qu'il n'existe aucun risque financier avec une fondation partenariale ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Pour l'université, non.

**M. PELLET.** – Attendez ! Dans une fondation partenariale, l'université abonde le fonds de la fondation.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Non, il n'y a pas la personnalité juridique, attention ! Nous ne sommes pas du tout dans le même risque.

**M. PELLET.** – C'est extraordinaire comme conception du risque !

**M. LE PRÉSIDENT.** – Mais non, Éric. De toute façon, l'ensemble des deux seront présentés à la communauté. Tu n'es peut-être pas le seul à prendre des décisions dans cette université, tu le sais bien.

**M. PELLET.** – Absolument pas.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je pense qu'un Conseil d'administration est la démocratie...

**M. PELLET.** – Par contre, je suis ravi que nous puissions enfin argumenter.

**M. LE PRÉSIDENT.** – L'argumentation sera faite beaucoup plus précisément sur des éléments venant du cabinet.

**M. ZIDI.** – Je vais juste répondre à un point – pourtant, je l'ai dit – : ces histoires de comparatif entre fondation universitaire/fondation partenaire, avantages et inconvénients, je n'ai pas dit que c'était Mustapha ZIDI qui l'avait dit. Que les choses soient très claires : c'est ce qui ressort lorsque nous discutons, dans le cadre du réseau des fondations, avec ceux qui ont créé des fondations.

**M. PELLET.** – Je voudrais attirer l'attention de l'ensemble des administrateurs sur l'argument « moins de souplesse et d'agilité ». En matière financière, quel que soit le contexte, quand les personnes réclament plus de souplesse, plus d'agilité et moins de contrôle, nous savons ce que cela implique comme risque. Nous pouvons faire semblant que cela n'a pas de rapport, mais il est évident que le contrôle exercé dans une fondation universitaire par le comptable de l'université est une garantie sur l'usage de ces fonds. Quant à l'argument selon lequel il y a une gouvernance ouverte au privé dans la fondation partenariale et qu'il n'y en aurait pas dans la fondation universitaire, c'est faux.

**M. LE PRÉSIDENT.** – 2

Ce n'est pas ce qui a été dit.

**M. PELLET.** – D'ailleurs, dans d'autres pages du PowerPoint, il est précisé qu'il existe aussi une gouvernance ouverte au privé dans la fondation universitaire. Oui, mais c'est ce qui apparaît dans le comparatif.

**M. ZIDI.** – Mais cela, c'est le retour, lorsque nous discutons – encore une fois, j'ai du mal à me faire comprendre – avec ceux qui ont créé des fondations. C'est ce qu'ils mettent en avant. Dans les exemples que je vous ai donnés ensuite pour les quatre fondations, nous voyons bien que l'équilibre va effectivement dans l'autre sens, c'est-à-dire que les représentants de l'établissement sont majoritaires dans le Conseil d'administration de la fondation partenariale.

**M. PELLET.** – Le problème concerne le contrôle financier des sommes que l'université mettra dans la fondation.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous sommes tout à fait d'accord là-dessus, Éric. De toute manière, il n'y a pas d'entourloupe. Il y aura présentation des deux, des avantages et des inconvénients. Les deux choix seront proposés au Conseil d'administration, qui se prononcera. Personnellement, je pense que c'est important qu'il y ait une fondation. Globalement, qu'elle soit universitaire ou partenariale, c'est simplement, à un moment donné...

**M. PELLET.** – Cela change beaucoup de choses.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Oui, mais il faut qu'à un moment donné, il y ait quand même un peu d'argent qui arrive à l'université.

**M. PELLET.** – Oui.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Si nous voulons faire des projets, c'est sûr. Sur le plan universitaire, globalement, quand tu regardes les chiffres, c'est que dalle.

**M. PELLET.** – Alors, expliquez-nous que 50 % des fondations d'universités en France ne servent à rien.

**M. ZIDI.** – Les chiffres, c'est le pourcentage existant. Après, si nous commençons à zoomer celles qui fonctionnent et celles qui ne fonctionnent pas... Je rappelle encore une fois – ou les choses n'ont pas été claires – que, quand nous parlons de fondation universitaire, nous sommes étroitement liés à l'université. Si vous avez une fondation

universitaire qui pose problème d'un point de vue financier, l'université aura aussi des problèmes. C'est étroitement lié.

**M. LE PRÉSIDENT.** – De toute façon, nous vous présenterons les deux cas de figure. Je pense que je vais simplement lire les rapports...

**M. PELLET.** – L'université ne doit pas renoncer au contrôle des finances qui sont vouées à l'action de l'université. C'est ce que cela implique.

**M. LE PRÉSIDENT.** – L'université ne renoncera pas au contrôle de ses actions. Au contraire. Nous avons été rassurés sur cela par nos collègues de Nanterre, sur le plan partenarial. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Après, le choix sera celui du CA, et vous aurez les deux propositions. Je n'ai pas vraiment de religion là-dessus. Simplement, à un moment donné, il faut que vous soyez tout à fait éclairés des responsabilités que l'une ou l'autre des fondations impose, et vous prendrez les décisions. Nous ne les prendrons pas à votre place, loin de là. C'est vous qui prendrez les décisions, mais nous vous donnerons tous les éléments et en toute transparence, comme nous l'avons toujours fait. Je vous propose peut-être d'avancer parce que nous vous représenterons l'ensemble des choses, nous vous distribuerons les rapports, etc. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Merci, Mustapha.

### 3.5. Approbation de l'ouverture et des capacités d'accueil du dispositif « Rebond »

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous propose de terminer sur le dernier point, et après de remonter notre glycémie pendant à peu près 25-30 minutes, et de repartir ensuite sur la partie patrimoine et modèle économique.

**Mme CADUSSEAU.** – Bonjour à toutes et tous. Je vais vous présenter le dispositif Rebond, avec l'ouverture des capacités de nos formations en première année. Il s'agit d'un dispositif qui nous a été demandé par le ministère, le 24 juin, auquel il fallait répondre le 28 juin. Je vais essayer d'être aussi rapide que la demande du ministère. Il s'agit d'un dispositif sur Parcoursup destiné aux candidats intéressés par les métiers du sanitaire et

du médico-social, les bacheliers, en particulier, des séries technologiques ST2S, le bac professionnel ASSP, SAPAT, et d'autres bacs de ce domaine.

Ce sont des élèves qui sont actuellement sur Parcoursup et qui vont rentrer dans la phase complémentaire. Ils ont candidaté pour au moins un vœu ici, et ils n'ont pas eu de proposition d'admission dans aucune des formations qu'ils ont demandées.

Les objectifs du ministère sont de trouver une solution pour ces étudiants, sans aucune proposition de vœu, et de proposer une formation de manière à acquérir des compétences complémentaires nécessaires à une poursuite d'études pour l'an prochain, lors d'un nouveau dépôt de candidature sur Parcoursup.

Le contenu de la formation serait léger, en fait, puisqu'il se résume à 20 ECTS qui seraient dispensés de septembre à avril, au gré de l'université qui prendrait en charge cette formation. Le contenu, ce serait :

- 50 % de renforcement des acquis dans des compétences fondamentales telles que l'expression écrite, l'expression orale, les mathématiques, les enjeux sociaux et une mutualisation avec d'autres dispositifs Rebond ;
- 25 % de ces 20 ECTS seraient consacrés à des compétences plus spécifiques, telles que les enjeux éthiques de la relation d'aide, puisqu'il s'agit quand même d'une formation dans le sanitaire et le médico-social, une connaissance du système de santé, les grands enjeux de la prévention. Là encore, ce serait des enseignements mutualisables avec d'autres formations ;
- 25 % de stage.
- Comme je viens de le dire, c'est dans une perspective de poursuite d'études, c'est-à-dire que les étudiants qui seraient inscrits dans cette formation pourraient candidater l'an prochain sur Parcoursup, ou nous pourrions envisager également différentes passerelles vers des BTS. Ces étudiants seraient inscrits à l'UPEC, c'est-à-dire qu'ils auraient le statut d'étudiant et ils pourraient également être éligibles aux bourses.

Ces projets de Rebond doivent être portés par une université et nous pourrions l'envisager, là encore, comme une inscription spécifique à un DU, avec des droits identiques à une licence et une contribution à la CVEC. Nous n'avons pas beaucoup d'informations, mis à part le texte que vous avez sur le *sharepoint*. C'est donc un dispositif expérimental sur lequel les universités ont à se prononcer. L'UPEC, dans les quatre jours durant lesquels nous devons répondre, a répondu pour une augmentation de capacité pour un groupe de 30 étudiants qui seraient à l'IUT de Sénart, et un groupe de 30 étudiants qui seraient à la faculté de médecine de Créteil, étant donné que ce sont des formations qui sont destinées à un domaine sanitaire et médico-social. Pierre, si tu peux rajouter peut-être quelques informations supplémentaires ?

**M. WOLKENSTEIN.** – Nous avons pris, avec Amilcar, le dossier en main très vite. C'est un sujet très démographique puisque les IFSI sont assaillis de demandes sur Parcoursup. Je vous rappelle que c'est la première année où ces IFSI y sont et qu'il existe vraiment une demande de la part des étudiants. Un certain nombre d'entre eux n'a pas le niveau, en tout cas souhaité. Nous avons fait en fait des dispositifs qui étaient déjà un petit peu prêts, qui étaient ceux que nous avons qualifiés de « Oui si ». Ce sont des formations que nous allons immédiatement pouvoir reporter sur ce dispositif. Nous avons des propositions qui sont à mon avis intéressantes, avec un background fondamental qui va être une remise à niveau en biologie, et aussi des bases que nous supposons être peu connues par les étudiants, peut-être une remise à niveau en français. Vraiment, nous allons reprendre les choses.

Par ailleurs, la discussion, qui avait été aussi immédiate, c'est la possibilité de leur faire connaître un petit peu l'hôpital et d'avoir des stages éventuellement. Nous allons nous atteler à tout cela, en sachant que nous avons été extrêmement réactifs et je voulais remercier Amilcar et surtout l'équipe qui s'occupe aussi des formations paramédicales à la faculté de médecine. Entre nos deux composantes, je pense que nous avons vraiment réussi à faire quelque chose qui n'est pas au rabais. C'est surtout cela qui nous importait, à toi et moi, c'est que nous offrions quelque chose qui soit vraiment efficace

pour ces étudiants. Nous suivrons le dispositif pour voir si cela porte ses fruits, c'est-à-dire comment se comporteront ces étudiants l'année prochaine puisque c'est un objectif, comme tu l'as dit très bien, de poursuite d'études. Donc, 60 étudiants, cela paraît être un chiffre que nous pouvons assumer. Plus, cela serait compliqué. Si nous devions, il faudrait à ce moment-là que d'autres volontaires se portent.

**Mme CADUSSEAU.** – Nous avons envisagé aussi – mais cela ne peut pas être exclusivement dans ce sens-là – de mettre aussi du distanciel.

**M. WOLKENSTEIN.** – Nous ferons du distanciel, c'est sûr, mais nous avons déjà des choses.

**Mme CADUSSEAU.** – Ce sont des étudiants qui ont besoin d'un accompagnement. C'était une information.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Vous êtes tous éclairés. Nous passons au vote.

**Mme de SUREMAIN.** – Il n'y a pas de vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Formidable. Alors, il faut remonter notre glycémie. Il reste encore un autre point ?

### **3.6. Approbation de la demande d'accréditation d'une formation conduisant au diplôme d'État Infirmier en pratiques avancées**

**Mme CADUSSEAU.** – C'est une mise au vote de la demande d'accréditation à délivrer le diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée. Nous revenons sur une accréditation qui avait déjà été donnée. Ce diplôme fonctionne depuis la rentrée 2018-2019, sur la base d'une co-accréditation entre Paris-5, Paris-7, Paris-12 et Sorbonne-Université. C'est ainsi dans le texte, mais c'est l'UPEC. Ces quatre universités ont mutualisé cette année leurs enseignements pour démarrer la première année de ce diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée. Seulement, dans un contexte de fusion, les deux universités Paris-5 et Paris-7 se retirent de cette co-accréditation et ont demandé à l'UPEC et à Sorbonne-Université de développer leur propre formation de diplôme d'État d'infirmier en pratique

avancée. L'UPEC se saisit et la Sorbonne-Université se saisit également du montage. Elles ont déjà travaillé ensemble et participé à la première année de montage, et les deux universités vont porter ce diplôme de façon co-accréditée. Quatre mentions figurent dans ce diplôme au moment de la 2<sup>e</sup> année, et les deux universités ont pris en charge de façon mutualisée l'ensemble de ces quatre mentions.

C'est donc un diplôme qui a été co-accrédité l'an dernier. Le contenu reste le même. La seule chose, c'est une redistribution des charges. L'UPEC peut tout à fait soutenir cette formation, parce que de nombreux enseignements sont mutualisés par ailleurs, avec des formations dans le cadre du master Santé. Pierre, peut-être veux-tu là aussi revenir là-dessus ?

**M. WOLKENSTEIN.** – Je pense que tu as présenté les choses de manière élégante, ce que je n'aurais pas fait comme cela. En gros, P-5 et P-7, dans un contexte de fusion, sont à mon avis en train de se constituer en faculté autarcique et ont rompu une collaboration pour monter leurs propres MPA, c'est-à-dire leur formation d'infirmier en pratique avancée. Nous avons, dans un premier temps, pensé que cela ne remettrait pas en cause notre accréditation, mais nous avons été obligés de redéposer, ce que nous avons trouvé un peu difficile, puisque nous étions capables, avec P-6 et P-12 UPEC d'être dans les lignes. Malheureusement, le ministère nous l'a demandé. Par ailleurs, d'un point de vue politique, je tiens beaucoup à ce diplôme parce que c'est vraiment une formation qui permet d'augmenter la compétence des infirmières autour de métiers, notamment du cancer et de la maladie chronique, qui rentrent en droite ligne dans les vulnérabilités, qui sont un des axes cibles de l'UPEC en santé.

**Mme CADUSSEAU.** – Au niveau effectif, cela se justifie tout à fait qu'il y ait un diplôme à Paris-7 et qu'il y en ait un autre...

**M. WOLKENSTEIN.** – Dans le Grand Paris.

**Mme CADUSSEAU.** – Voilà. Là, par contre, c'est à mettre au vote, s'il n'y a pas d'autres questions.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Qui s’oppose ? Qui s’abstient ? Procuration qui s’oppose ? Procuration qui s’abstient ? Merci

**La demande d’accréditation d’une formation conduisant au diplôme d’État Infirmier en pratiques avancées est approuvée à l’unanimité.**

### 3.7. Motion

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous propose de faire une pause avec un buffet. Il y a de nouvelles procurations.

**Une intervenante.** – Mme ARMINOT a donné pouvoir à M. DELBÉ ; Mme COSTES à Mme RUBENS.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Cela ne change pas grand-chose, il n’y avait pas d’enjeu majeur. OK.

**M. PELLET.** – Je rappelle que...

**M. LE PRÉSIDENT.** – Oui, nous le faisons après la pause, parce que la motion...

**M. PELLET.** –... qui n’avait pas pu être votée au précédent CA.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Ou alors nous le faisons rapidement.

**M. PELLET.** – Non, rapidement, juste qu’il y ait un échange.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Après, nous allons avoir de gros points. Peux-tu lire la motion ? Ce sera beaucoup plus simple. Tout le monde sait de quoi il s’agit, c’est autour de la CPU.

**M. PELLET.** – Nous pouvons voir cela juste après le repas, si vous voulez.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Fais-le maintenant, parce qu’après, nous allons passer vraiment au patrimoine. Il y a de gros points à voter.

**M. PELLET.** – Il s’agit du prolongement du débat qui a été amorcé la dernière fois sur le communiqué de la CPU. Je pense qu’en tout cas les personnels de l’UPEC, sans doute pas les personnalités extérieures du CA, ont reçu hier une lettre ouverte adressée au

Président de l'université, accessoirement à la Vice-présidente du Conseil d'administration aussi, d'ailleurs. Nous allons admettre qu'ils le savent déjà. Cette lettre ouverte demande au Président de prendre position sur le communiqué publié en mai par la CPU (conférence des Présidents d'universités), qui a appelé ni plus ni moins qu'à la suppression de tous les contrôles nationaux sur les qualifications, sur la gestion de carrière, et à une remise en cause des définitions statutaires des services.

La motion que je propose serait celle-ci. Pour le détail, je vous renvoie au texte de la lettre ouverte adressée par le SNESUP hier. Le 21 mai dernier, la conférence des Présidents d'universités a publié un communiqué intitulé « Pour une approche proactive de l'autonomie », dans lequel elle demande entre autres « mesures » (terme employé par la CPU) – les trois items qui suivent sont des citations du communiqué de la CPU – :

*« 1) la suppression de la qualification et la révision de toutes les procédures de recrutement des enseignants-chercheurs ;*

*2) des promotions décidées localement en s'appuyant sur un processus d'évaluation transparent ;*

*3) un assouplissement du cadre des missions des enseignants-chercheurs et de la comptabilisation de leurs activités, la règle des services de 192 heures TD équivalent présentiel, de plus en plus en décalage avec les nouvelles pratiques pédagogiques, devenant obsolètes. »*

Le Conseil d'administration de l'UPEC déclare qu'il n'a jamais donné mandat à son Président pour réclamer au plan national de telles mesures, qui reviendraient à autoriser les Présidents d'université à s'affranchir des règles et des statuts de la fonction publique. Il demande au contraire :

- le maintien du statut national actuel des enseignants-chercheurs ;
- le maintien de la gestion nationale des carrières des enseignants et des enseignants-chercheurs ;

- le respect des règles et des principes de la fonction publique de l'enseignement supérieur et la recherche, notamment le maintien du CNU, qui permet le contrôle de la qualification scientifique par des pairs au niveau national ;
- Autant de procédures et d'institutions qui, contre les risques d'arbitraire local, garantissent les libertés académiques, fondement de l'université française.

J'ai envoyé le texte à Conseils et Commissions ce matin. S'il y a besoin entre-temps, chacun peut réfléchir, nous pourrions l'afficher.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Non, c'était clair. J'avais dit que je n'ai pas de mandat sauf si vous me donnez un mandat. D'ailleurs, je n'avais pas participé, je m'étais prononcé. Après, c'est au Conseil d'administration de se prononcer sur la motion, en fonction du fait que je n'avais pas de mandat du CA. D'ailleurs, je n'en ai pas profité pour faire quoi que ce soit, et j'ai même dit le contraire, y compris au Président de la CPU. Maintenant, c'est ouvert à question et à vote.

**M. PELLET.** – Je voudrais juste préciser que, dans les trois parties de cette motion, il y a le rappel des faits, en deuxième l'affirmation qu'il n'a jamais donné de mandat, mais c'est un fait

**M. LE PRÉSIDENT.** – Oui. Je ne m'en suis d'ailleurs pas servi.

**M. PELLET.** – Puisqu'il n'existait pas.

Et le troisième, c'est le rappel des principes qui sont effectivement contraires aux préconisations de la CPU.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Qui a des questions sur cette motion ? Des remarques ? Nous passons au vote. Qui s'oppose ? Procurations qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Procurations qui s'abstient ? Merci.

**M. PELLET.** – Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous propose de remonter votre glycémie. Le buffet est dans le réfectoire.

**La motion est approuvée à l'unanimité.**

*La séance est suspendue à 14 heures 04 et reprise à 14 heures 53.*

**M. LE PRÉSIDENT.** – Avons-nous le quorum ?

**Un intervenant.** – Tu l'as eu en début de réunion, donc c'est bon.

**Mme de SUREMAIN.** – Nous ne sommes pas sur du budgétaire, donc c'est bon.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Oui, c'est vrai. Je vous propose d'y aller. Nous allons démarrer cette longue après-midi.

Un point de précision, suite aux discussions sur néobacheliers qui ont quand même créé une petite tension, sans doute inutile d'ailleurs, parce que je pense que nous aurions pu régler cela avant. Ourda a regardé cela avec Josette, Anne-Lise et Myriam. Les choses paraissent à peu près claires. C'est un point de terme. Peut-être que Josette ou Ourda, voulez-vous nous dire un petit mot sur la terminologie, la présentation ? Il faut prendre le micro, Ourda.

**Mme HARIR.** – Il faut simplement être clair dans les énoncés. Nous supprimerons tout ce qui concerne les indications sur Parcoursup ou néobacheliers pour mentionner des étudiants en reprise d'études.

**Mme CADUSSEAU.** – L'idée est de dire que ce n'est pas forcément des néobacheliers. De façon générale, ce seront les usagers qui seront en reprise d'études. À ce titre, ils pourront aussi être en formation initiale ou en formation continue. Les deux seront possibles.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je crois que c'était important de préciser cela au Conseil. Nous n'aurions peut-être pas dû en débattre en Conseil. Cela aurait dû être réglé avant.

Maintenant, peu importe, nous avançons, mais il s'agit bien d'usagers en reprise d'études.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.** – Parfait. Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous sommes d'accord. Je vous propose d'attaquer.

**Un intervenant.** – Cela ne modifie pas le vote ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Non, le vote est le vote, sauf que nous reprécisons. Nous avons revu cela avec Ourda, avec Anne-Lise, etc. Tout cela est en fait un problème de termes, mais c'est quand même très différent. Néobacheliers faisait référence à des étudiants, globalement, qui sortaient du bac, ce qui n'est pas forcément le cas, à qui nous allions finalement proposer une formation continue, ce qui était un peu bizarre. Là, nous sommes dans « usagers en reprise d'études », avec évidemment les précisions qu'a données Ourda.

#### **4. PATRIMOINE**

##### **4.1. Approbation de l'acquisition par l'université d'un terrain sur le site de Sénart à usage de parking**

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous propose d'attaquer maintenant les points patrimoine.

**M. POIRET.** – Dans l'ordre, j'espère, parce que j'ai fait le PowerPoint de tête et je ne sais pas si j'ai mis l'ordre idoine. Dans le pire des cas, je modifierai si besoin. Le premier point concernait l'acquisition d'un parking au sud du bâtiment des licences pro, sur le site du campus de Sénart. J'avais mis une petite carte de localisation, mais surtout le contexte, qui me paraît important. Je rappelle que nous avons ouvert beaucoup de formations et beaucoup de bâtiments dans ce campus, qui est passé de 2 500 à peu près à, aujourd'hui, 3 500 étudiants. Une fréquentation assez importante marque donc ce dynamisme.

Or, ce campus rencontre des problèmes fréquents, depuis très longtemps déjà, assez récurrents, de stationnement. Ceux-ci conduisent les étudiants, qui souvent viennent de Seine-et-Marne, où les transports en commun ne sont pas aussi nombreux et réguliers, à prendre le véhicule familial – ou leur véhicule personnel quand ils en ont un, mais c'est plus régulièrement le véhicule familial. Quand ils ne trouvent pas de place de parking, ce qui est là aussi le plus fréquent, ils se garent le long de la route d'accès à l'IUT, d'un côté puis de l'autre, ce qui fait que l'accès au site est relativement difficile et surtout, d'un point de vue strict, l'accès pompiers deviendrait difficile au cas où se produirait – ce que nous ne souhaitons pas – un incident sur le site.

Pour remédier à ce problème, l'IUT avait tenté plusieurs solutions : favoriser le covoiturage, favoriser également les politiques de transport doux. Cela n'a pas suffi à limiter les difficultés. Il est donc proposé, en tout cas dans un premier temps, d'acquérir une parcelle qui se situe au sud du bâtiment des licences pro, dans laquelle l'EPA Sénart va réaliser 100 places de parking. J'avais déjà fait une présentation à ce sujet il y a deux ans. J'avais à l'époque mis le plan aussi. Il s'agirait des places qui sont en violet.

Pourquoi repasser ce point, qui avait à l'époque été voté ? Parce que le tarif a changé. À l'époque, nous nous étions axés sur une évaluation à gros traits de l'EPA, qui nous avait dit qu'il y en avait à peu près pour 200 000 euros. Il se trouve que la facture finale est de 306 384 euros toutes taxes comprises. Il s'agit simplement de voter cette différence de prix, qui autorise après le Président à pouvoir signer cet achat, sachant que, bien évidemment, la parcelle n'a pas vocation à rester propriété de l'UPEC. Elle sera restituée aux Domaines sitôt achetée. Je précise aussi que, d'un point de vue strictement stratégique, il ne s'agit pas, à notre sens, uniquement d'acheter un parking – même si ce n'est pas inintéressant à court terme pour le fonctionnement de l'IUT – mais surtout d'acheter du foncier. Le territoire où se situe aujourd'hui l'IUT, lorsqu'il a été construit, était initialement vierge de toute construction. Aujourd'hui, l'IUT est entouré de nouveaux bâtiments, que ce soit des entreprises, des logements. Si vous allez

notamment au nord de cette rue, vous êtes dans des lotissements, dans des logements – ce sont des immeubles de moyenne hauteur, du petit collectif. C'est donc un territoire qui s'est fortement densifié, fortement construit, ce qui fait que toute extension future de l'IUT aujourd'hui rencontrerait peut-être des difficultés si nous ne prenions pas des mesures pour être certains de disposer du foncier nécessaire en cas de volonté d'extension des bâtiments de l'IUT.

Aujourd'hui, à travers ce parking, nous mettons aussi et surtout un pied non négligeable sur cette parcelle, qui nous permettra éventuellement, s'il y a volonté de créer de nouveaux bâtiments, d'accroître encore le dynamisme de ce campus et de pouvoir disposer du foncier disponible pour ce faire.

C'est une parcelle qui fait 4 420 mètres carrés Je crois que l'acte notarié vous a été fourni, pour un parking d'une capacité de 100 places, qui a été intégralement construit par l'EPA (établissement public d'aménagement), qui se propose de nous le vendre, et qu'ensuite nous remettrons à France Domaine, qui avait donné son accord initialement pour le premier dossier. Il s'agit de réactualiser avec eux pour bien vérifier qu'il n'existe pas d'opposition de principe. Je pense que la position des Domaines ne va pas évoluer fortement, mais nous avons pris attache avec eux et nous attendons leur réponse.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Question ? Amilcar, un commentaire ?

**M. BERNARDINO.** – J'ai la pression des copains.

**M. LE PRÉSIDENT.** – OK. C'est un achat. Nous avons compris que c'était déjà acquis. Nous avons attendu deux ans. C'est vrai que cela permet de garder du foncier.

**M. BERNARDINO.** – Sur les tarifs finalisés du parking. Il y a eu un accord de principe du CA.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Y compris des Domaines, d'ailleurs.

**M. BERNARDINO.** – Oui, et y compris des Domaines. Vous avez bien compris qu’au moment de finaliser la réalisation, il y a eu un écart de tarif qu’il s’agit d’actualiser. Les parkings sont déjà construits.

**M. PELLET.** – C’est juste, en fait, le prix des deux ans d’attente ?

**M. POIRET.** – Je pense que ce n’est pas que cela. Je pense que l’EPA avait sous-estimé le prix. Ils ont fait appel à des entreprises pour les marchés et, progressivement, ils se sont rendu compte que cela coûtait plus cher. Ils ont pris leur temps aussi – deux ans, c’est un peu long pour faire un parking. La première estimation que nous avons eue était une estimation au doigt mouillé. Nous leur avons fait confiance.

**M. BERNARDINO.** – Estimation qui était plutôt basse, d’ailleurs.

**M. POIRET.** – Qui était assez basse. France Domaine avait dit : « C’est bizarre, c’est un peu bas. »

**Un intervenant.** – Il ne faut jamais faire confiance au doigt mouillé.

**M. POIRET.** – Voilà. Progressivement, ils nous ont avertis que cela allait être plus cher et, plutôt que de refaire progressivement, à mesure que le prix s’adaptait, nous avons préféré attendre l’acte final avec le prix final, ce qui est quand même plus sûr que de refaire 36 votes sur la question. Comme vous avez le texte du notaire, c’est le prix final d’achat.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Cela reste une bonne opération. Qui veut être éclairé sur ce point ? Je vous propose de voter d’affilée.

**Mme de SUREMAIN.** – Il faut dire les procurations.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Oui, c’est vrai, vu que c’est un peu plus clairsemé.

**Une intervenante.** – M. GRIMBERT a donné pouvoir à M. VALLÉE ; M. THAUVRON à M. TEBOUL, et Mme CASCONÉ à M. PELLET.

**M. LE PRÉSIDENT.** – OK. Qui s'oppose ? Procurations qui s'oppose ? Qui s'abstient ?  
Procurations qui s'abstient ? Merci.

L'acquisition par l'université d'un terrain sur le site de Sénart à usage de parking est approuvée à l'unanimité.

#### 4.2. Approbation de l'achat par l'université d'un bâtiment sis à Vitry-sur-Seine dans le cas de l'ouverture d'un nouveau département d'IUT

**M. LE PRÉSIDENT.** – Point suivant.

**M. POIRET.** – Nous allons passer désormais sur le site de Vitry pour les deux points suivants. Nous allons le faire dans le désordre logique mais ce n'est pas grave. C'est un projet d'achat d'un bâtiment de l'IUT, Pour ceux qui ne sont pas familiers, j'ai mis une carte de l'IUT, enfin du site de Chérioux, qui est ici.

**M. GADESSAUD.** – J'aimerais bien ça !

**M. POIRET.** – Tu aurais dans ce cas-là à peu près 50 000 m<sup>2</sup> ! Je rappelle que, sur un plan de masse, l'IUT est ici. Pour faire simple, pour ceux qui connaissent le site, voilà le bâtiment qu'il est proposé d'acheter. Vous reconnaissez ici l'IUT, à une partie, pour le coup.

**M. GADESSAUD.** – Et de la fac de sciences.

**M. POIRET.** – Et de la fac de sciences, c'est vrai. Le troisième étage, c'est la fac de sciences. C'est le fameux petit bâtiment à clocheton qui fait à peu près 800 m<sup>2</sup>. L'intérêt de cette opération est double. Le premier, pour tous ceux qui sont un peu familiers de l'IUT, ce sont deux bâtiments parallèles.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Laurent a promis de sonner les cloches régulièrement.

**Un intervenant.** – Une éolienne sur le clocheton ?

**M. POIRET.** – Je vous rappelle que la pelouse est classée. Cela va être compliqué de mettre des installations diverses et variées sur ce clocheton. L'ABF risque de ne pas être très ravi, je vous le dis. Plus sérieusement, quel est l'intérêt ? D'un point de vue de fonctionnement du site, cela ferme le site de l'IUT. Je reprends sur la carte : le bâtiment en question est celui-ci, et il permet de fermer le site de l'IUT et de l'ouvrir sur la pelouse. C'est quand même la pelouse qui fait le grand intérêt du site de Chérioux, parce que c'est ce qui fait un peu sa particularité et son caractère assez agréable. L'IUT en était séparé par ce pavillon. Là, il est proposé de l'acheter, ce qui permet de créer une nouvelle entrée sur le site, qui donnerait directement sur la pelouse, ce qui quand même est plus intéressant pour les étudiants.

**M. PELLET.** – Je suis désolé, mais ce document n'était pas sur le *sharepoint* sur cette question-là. Je pense que nous gagnerions du temps à passer à un autre point. Le CA ne peut pas voter sur un document qui n'a pas été déposé.

**M. POIRET.** – Sauf erreur, j'ai donné le projet d'achat.

**M. PELLET.** – Nous n'avons aucun élément.

**M. POIRET.** – Alors, cela...

**M. PELLET.** – Je pense que, dans un cas comme cela, il faudrait reporter pour que nous n'ayons pas à débattre sur une question pour laquelle nous n'avons pas été informés préalablement. Uniquement ce point de l'ordre du jour.

**M. POIRET.** – J'entends bien, mais j'ai donné les documents.

**M. PELLET.** – Nous sommes nombreux à ne pas les avoir reçus. Nous en parlions, d'ailleurs.

**M. POIRET.** – C’est la lettre d’achat d’Andromède. Vous l’avez reçue ? Vous l’avez demandée, vous l’avez reçue. Je crois que Raphaël vous l’a envoyé il y a une semaine déjà.

**M. TEBOUL.** – Je pense que si un nombre significatif de membres n’a pas reçu les éléments, cela devrait suffire pour reporter cette question à un CA ultérieur.

**M. POIRET.** – D’un point de vue strict – que nous disions les choses aussi –, nous sommes sur une négociation. Je pourrai préciser sur ce point. Ce point sera de toute façon, quoi qu’il arrive, remis à l’ordre du jour car, là, nous n’avons pas le document final. Nous avons simplement une offre d’achat. Je vais préciser pour que nous soyons bien clairs : c’est un point d’information et un point qui autorise le Président à donner une lettre d’accord de principe sur ce qui va être décidé. Vous n’avez pas encore le document final, parce que, pour l’instant, ce que nous avons reçu, c’est « ceinture et bretelles ». D’un point de vue strict, nous avons reçu une offre d’achat de ce bâtiment. Nous demandons au Président de se positionner. Je préfère informer le CA, que vous soyez informés et qu’éventuellement nous fassions un vote de principe pour dire : « OK, le Président peut signer une lettre disant que nous avons un intérêt pour acheter ce bâtiment. », sachant que les négociations futures et le document futur d’achat ne sont pas encore finalisés puisque nous n’en sommes pas encore à ce niveau-là. Nous en sommes au début des négociations.

**M. TEBOUL.** – Nous ne devrions pas voter. Je veux bien qu’il y ait, effectivement, des éléments d’information, mais, au-delà de ça, tout vote est en réalité normalement entaché d’invalidité pour les raisons que j’ai déjà précisées.

**M. PELLET.** – Cette offre a été formulée quand ?

**M. POIRET.** – L’offre a été formulée il y a trois semaines.

**M. PELLET.** – Sur le *SharePoint*, il n’y a aucun document.

**M. POIRET.** – Cela, c'est une question qui ne me regarde plus. Je l'ai quant à moi transmis. Je peux même m'amuser à ressortir le mail, parce que j'étais en copie mais le mail a été transmis.

**M. TEBOUL.** – En pratique, en tout cas, nous n'avons pas les éléments. La question est là.

**M. POIRET.** – Je pense que l'intérêt serait éventuellement de débattre, vote ou pas vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Soyez informés. Pour le point d'achat, il y aura un vote.

**M. POIRET.** – Le point d'achat est le plus important. J'ai tenu à ce que ce point soit mis parce que, précisément, cela permet de vous informer, de voir si, éventuellement, il existe déjà une opposition de principe. Le Président peut simplement marquer dans son courrier un accord de principe sur l'opportunité d'achat de ce bâtiment. Pour l'instant, c'était vraiment « ceinture et bretelles », parce que nous ne sommes pas encore obligés d'informer le CA, puisqu'il n'y a pas d'achat formalisé. Nous n'avons pas de document d'achat mais simplement une lettre d'intention à fournir. À mon sens, il est plus utile d'informer le CA très en amont. Vous êtes donc en fait informés très en amont.

**M. PELLET.** – Si c'est de l'information, il n'y a aucun problème.

**M. TEBOUL.** – Si c'est juste de l'information, d'accord, mais l'organisation d'un vote à la suite de l'information donnée serait illégale.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est une information. Nous vous donnons donc l'information. Effectivement, cela aurait dû être sur le *SharePoint*, et cela ne l'est pas – dont acte. Maintenant, c'est une information parce que le vote lui-même est conditionné à l'offre d'achat complète.

**M. POIRET.** – Pour l'instant, nous avons reçu une proposition de prix avec une demande de réponse sur le fait que nous soyons toujours intéressés par l'achat de ce bâtiment. Je pense que nous pouvons avoir un débat sur l'intérêt éventuel. Si le CA considère que, manifestement, il existe un intérêt éventuel, le Président écrira. Pour l'instant, l'achat n'est pas formalisé, puisqu'il n'y a pas eu d'acte ni nécessairement de rapprochement

pour discuter ne serait-ce que du prix et de la temporalité. Nous en sommes au tout début. Vous êtes au tout début de l'information.

Le prix d'achat proposé serait d'environ 2,5 millions d'euros toutes taxes comprises. Le bâtiment serait rendu avec travaux effectués et désamiantage éventuel : cela peut paraître surprenant, mais il y a possiblement un désamiantage à effectuer sur certaines salles. Nous serions sur un prix qui serait d'environ 3 000 euros au mètre carré, sachant que, dans le territoire alentour, nous sommes plutôt aux alentours de 4 000 euros. Le prix sera, à mon avis, jugé conforme par les Domaines. Là encore, les Domaines n'ont pas encore été saisis, puisque, par définition, nous n'en sommes qu'au début.

Je rappelle juste que nous avons eu une proposition ancienne, par la SADEV, sur un espace plus grand. Le prix que nous avait proposé la SADEV à l'époque, ce qui avait suscité un certain nombre d'interrogations de notre part, était de 3 500 euros au mètre carré. Nous avons là quelque chose qui est moins cher, *a priori*, en tout cas en premier prix.

Après, nous pouvons discuter éventuellement. L'intérêt est de savoir si l'opportunité de cet achat apparaît au Conseil d'administration. Nous serions embêtés si jamais le Conseil d'administration nous disait ici que cela ne les intéresse pas et que cela ne leur paraît pas opportun d'acheter ce bâtiment.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous augmentons le nombre de départements à Vitry. Il existe un problème de sécurité des lieux. Ce petit clocheton, qui n'est pas très cher finalement, permet quand même de résoudre des problèmes et éventuellement de prévoir une extension. Voilà l'information. Peut-être, Laurent, veux-tu dire un petit mot sur le clocher ?

**M. GADESSAUD.** – Certainement. Il est tout à fait laïque, je vous rassure, mais qui est le nom usuel de ce très beau bâtiment, qui était historiquement le siège de la Direction du domaine. Je l'ai connu en tant que siège de la Direction. Il y a encore quelque temps, il y

avait les fonctionnaires du Conseil départemental – général à l'époque – qui travaillaient encore dans ce bâtiment-là. Le Département a retiré l'ensemble de ses activités et de ses services, et ce bâtiment est dorénavant vide. Bien sûr, il y a un intérêt bâtiminaire et patrimonial parce qu'il vient clore la cour, donc avoir une unité de lieu pour le futur département GEA, qui ouvre – nous en parlerons peut-être après – et qui pourrait rejoindre le giron de l'IUT de manière très proche. Vous avez tous participé au séminaire à Vitry il y a quelques mois et vous voyez l'intérêt de cette cour.

Cela a un deuxième intérêt : dans l'opération d'aménagement de cette ZAC (zone d'aménagement concerté) Chérioux, nous avons beaucoup d'interrogations sur quels types d'activité allaient venir intégrer ce bâtiment-là. Notamment, dans un premier temps, il était question d'une école – école privée notamment –, et donc quelque chose de totalement concurrentiel à nos activités d'enseignement. Tout acheter permet d'éviter qu'il y ait des acheteurs autres qu'UPEC pour le dire simplement, et de pouvoir clore et d'avoir une unité architecturale et une unité surtout pédagogique. Là, vous ne voyez qu'une partie de la photo, mais c'est bien que vous le voyiez. Le bâtiment à droite de la photo Réseau télécoms et, au deuxième étage, les deux masters de la fac de sciences. Le laboratoire LISSI est situé derrière ce grand bâtiment de droite, un laboratoire de recherche que nous évoquions tout à l'heure avec Denis ALAMARGOT. Et ce que vous ne voyez pas sur votre gauche, c'est le bâtiment du département chimie, bâtiment blanc très moderne qui est du même architecte que la fac de droit. L'idée est que ce soit le même architecte qui a construit le droit.

Du coup, nous pouvons clore la cour. L'université est donc chez soi, ce qui n'est pas plus mal, parce qu'en ce moment, nous avons des problèmes récurrents du fait des travaux de la ZAC. Il a été acté – enfin, nous n'avons pas eu le choix, parce que le plateau n'est pas à nous – que les collégiens – parce que sur ce grand domaine, il y a un lycée et un collège – passent tous les matins, tous les midis et tous les soirs le long du bâtiment que nous vous proposons d'acheter, parce que l'entrée par laquelle ils accédaient auparavant a été

condamnée du fait des travaux qui se déploient derrière. Cela n'est pas sans poser problème pour des questions de sécurité : nous avons des intrusions, des agressions. Le fait d'être aussi poreux avec le domaine nous pose des soucis. Sous ces aspects-là, pouvoir avoir l'ensemble de ces bâtiments qui font corps est évidemment quelque chose d'extrêmement positif pour l'IUT en général. Cette cour d'ici là de retravailler d'un point de vue urbanistique qui soit peut-être encore plus performant qu'aujourd'hui, parce que la cour actuelle est un peu le maillon faible de ce très bel ensemble. Je crois que vous avez apprécié quand vous êtes venus. Je n'étais pas là ce jour-là, je m'en excuse, pour vous accueillir le jour du séminaire. Là, nous avons quelque chose qui, d'un point de vue architectural et commodités pour les usagers du site, les collègues qui sont là, est extrêmement performant et qui va nous permettre de rapatrier ce que Guillaume va évoquer juste après : l'ouverture d'un département [inaudible F2, 22.00], qui, pour l'instant, va occuper des bâtiments temporaires un peu plus loin – nous vous remontrons le plan dans une perspective de trois-quatre ans, le temps des travaux et du concours d'architecte de ce très beau bâtiment qui constituera une vitrine sur l'ouest du Val-de-Marne et sur notre université au sens large.

**M. PELLET.** – Cela reviendra à 3 000 euros le mètre carré ?

**M. POIRET.** – Le bâtiment lui-même, avec tous les étages, fait 800 m<sup>2</sup>. Nous sommes sur 2,5 millions toutes taxes comprises. Je veux bien refaire les calculs, mais normalement, 2,5 millions divisés par 800 m<sup>2</sup>, cela doit faire environ 3 061 euros du mètre carré.

**M. PELLET.** – Est-ce uniquement sur fonds propres ?

**M. POIRET.** – Nous pourrions essayer de demander à l'État, cela ne coûte rien. Je pense que l'État ne nous aidera pas particulièrement sur cette opération. L'UPEC a les fonds propres pour l'acheter. Nous avons un rendez-vous avec Vitry pour discuter avec les collectivités du projet global, qui peut les intéresser. Nous avons eu un rendez-vous avec le Département pour discuter avec eux sur ce point-là. Je préfère très clairement distinguer le bâtiment en lui-même, et éventuellement envisager de le prendre sur les

fonds propres, mais en tout cas de ne pas freiner l'achat par rapport à cela au vu de l'importance que cela peut avoir. Laurent a raison de le rappeler : nous avons perdu huit mois à discuter avec la SADEV, qui a eu la gentillesse de nous dire : « oui, non, non, peut-être, nous verrons, peut-être », avant de nous dire « non » ferme et définitif. Total, nous avons une offre d'achat. La difficulté que nous avons eue, depuis huit mois, à discuter avec la SADEV, nous incite à nous précipiter sitôt que nous avons une offre d'achat parce que, d'un point de vue architectural et d'un point de vue, même, de fonctionnement du site, nous serions très ennuyés si ce bâtiment venait pour un projet d'école privée ou pour un projet qui ne serait pas de l'UPEC.

**M. PELLET.** – Nous étions dans le bâtiment il y a quelques mois, et tout le monde au CA avait pu voir l'intérêt de l'extension. Effectivement, nous pouvons comprendre l'intérêt de l'achat de ce bâtiment, mais je tiens à rappeler quand même que les règles de fonctionnement du CA sont importantes. Si nous ne pouvons pas avoir de subvention, l'achat se fera sur fonds propres. Pouvons-nous espérer malgré tout un soutien de l'État pour la partie restructuration ?

**M. POIRET.** – Quand nous allons l'acheter, il va être intégralement restructuré. En fait, nous allons l'acheter non meublé, mais l'entreprise nous le vend après avoir fait les travaux.

**M. PELLET.** – Donc les 2,8 millions, c'est après travaux ?

**M. POIRET.** – Tout à fait. C'est bâtiment refait à neuf. C'est beaucoup moins cher que ce que la SADEV nous proposait, avec en plus là, très clairement, un entrepreneur qui est prêt à discuter avec nous sur le fond de ce que nous voulons faire, comme nous voulons le faire, etc., ce que la SADEV n'était pas nécessairement prête à faire. Très clairement, j'ai un point de comparaison, c'est pour cela que je le dis : nous avions auparavant 5 300 m<sup>2</sup> – c'est-à-dire ce bâtiment-là plus quelques milliers de mètres carrés d'un bâtiment qui était à proximité. La SADEV nous proposait un prix global de 18,8 millions pour 5 300. Olivier MONTAGNE, à l'époque, avait écrit en disant que le prix lui paraissait

trop élevé. Nous étions de l'ordre de 3 500–3 600 euros du mètre carré, ce qui fait quand même un delta, rien que pour ce bâtiment-là, de 400 à 500 euros du mètre carré supplémentaire, ce qui, au vu du nombre de mètres carrés concernés, commence à faire beaucoup.

**M. VALLÉE.** – Pouvons-nous revenir en arrière sur le plan ? J'avais 20 millions pour le bâtiment. C'était le bâtiment Boomerang ?

**M. POIRET.** – C'est cela. C'était le bâtiment qui était là.

**M. VALLÉE.** – Là, nous n'avons que l'aile droite. C'est cela que vous projetez d'acheter ?

**M. POIRET.** – C'est cela.

**M. VALLÉE.** – D'accord.

**M. POIRET.** – Je communique – et je ne suis pas sûr, parce que je ne sais pas le degré de confidentialité de ces prix : nous ferons peut-être en sorte que ce ne soit pas dans le PV – j'ai vérifié ce prix de 18,8 millions pour 5 300 m<sup>2</sup>. Nous étions à 3 500 euros du mètre carré, ce qui est très cher pour un bâtiment qui n'est quand même pas de première fraîcheur. Pour information, quand nous construisons un bâtiment aujourd'hui, le coût de construction est compris entre 2 500 et 3 000 euros du mètre carré. Je peux admettre qu'une réhabilitation coûte un peu plus cher. Là, nous étions quand même dans quelque chose de beaucoup plus cher.

**M. VALLÉE.** – Et combien de tantièmes de la pelouse classée récupérons-nous ?

**M. POIRET.** – C'est une bonne question, je n'en ai pas la moindre idée. Cela dit, je pense qu'en termes de fonctionnement, il est mieux que l'IUT ait une entrée de site aussi sur la pelouse. C'est ce qui fait la beauté du site, accessoirement.

**M. GADESSAUD.** – Et l'accessibilité, accessoirement, pour les étudiants.

**M. POIRET.** – Oui. Aujourd'hui, les étudiants doivent faire tout cela pour entrer dans l'IUT. Ils ne peuvent pas passer par là. Ils ne peuvent pas passer par là non plus parce que,

maintenant, c'est en travaux. Ils sont donc obligés de rentrer réellement dans le site via le réseau viaire, qui est parallèle.

**M. GADESSAUD.** – Sachant que le tram est sur la zone de travaux.

**M. POIRET.** – Le tram est ici.

**M. GADESSAUD.** – Et le métro est juste en bas.

**M. POIRET.** – Donc j'entends bien... J'ai vérifié, nous l'avons bien envoyé. Comme je le dis, c'était pour vous informer. S'il y avait eu manifestement, de la part de l'ensemble des membres du CA, un désintérêt sur l'opportunité, nous n'aurions sans doute pas répondu positivement. Là, nous allons répondre positivement et nous allons renégocier le prix. Vous aurez de toute façon le document finalisé, qui sera sans doute notarié lui aussi, de cession du bâtiment qui, pour le coup, sera le véritable document sur lequel le CA devra se positionner.

#### **4.3. Approbation des conditions financières d'un projet de bail précaire à Vitry-sur-Seine dans le cas de l'ouverture d'un nouveau département d'IUT**

**M. LE PRÉSIDENT.** – OK. Point 3.

**M. POIRET.** – Je vais préciser parce que j'ai mis : « projet de convention tripartite ». C'est aussi un point plus d'information que d'approbation. Nous avons initialement mis « approbation », parce que nous espérions avoir la convention suffisamment tôt. La SADEV nous a fourni une première convention mardi dernier, que nous espérions pouvoir vous envoyer, sauf qu'ils nous ont écrit quatre heures plus tard pour nous dire qu'il ne fallait pas envoyer le document parce qu'ils s'étaient trompés. Nous avons reçu une convention tripartite hier, ce qui commençait à devenir compliqué pour vous l'envoyer. En plus, il s'agit d'une première version, c'est-à-dire qu'il faudra encore la négocier, ce que nous allons faire maintenant entre services juridiques.

C'est aussi un point d'information sur ce qui se produit sur le site Chérioux, du fait de la création du département de GEA. Le point est assez simple : le temps que nous ayons de nouveaux bâtiments pour pouvoir accueillir cette formation, il s'agit de trouver de nouveaux locaux pour pouvoir accueillir provisoirement les formations de GEA, et ce dès septembre. La difficulté d'avoir des bâtiments sur Créteil n'aura, je pense, aura échappé à personne. Nous avons plutôt privilégié Vitry, y compris pour le fonctionnement même de l'IUT. Il est plus intéressant de renforcer le site de Vitry. Cependant, les seuls locaux aujourd'hui disponibles sont dans le projet de ZAC Chérioux, donc propriétés de la SADEV. Il a donc été discuté avec la SADEV d'une occupation temporaire du domaine public pour que nous puissions accueillir ces nouvelles formations.

Le montant proposé sur quatre ans couvre deux parts : un surloyer que je vais détailler et une part plutôt variable couvrant les loyers et les fluides. Ce montant sera d'à peu près 19 400 euros par mois, ce qui fait 232 80 euros par an et 931 000 euros en tout sur quatre ans. Cela couvre les travaux de mise en conformité et de mise aux normes des bâtiments. Je vais revenir sur le plan pour vous dire que cela va se trouver. Il nous a été proposé à peu près 900 m<sup>2</sup> sur ce plateau-là. Pour ceux qui ont quitté le site de l'IUT et se sont promenés sur la pelouse, les bâtiments sont jolis, certes, mais à l'intérieur ce n'est pas de première fraîcheur, et, surtout, ce n'est pas aux normes. Il y a à peu près pour 700 000 euros de mise aux normes, d'après la SADEV, qui sont répartis sur les quatre ans. C'est la part de surloyer. Si nous retirons ces 700 000 euros, il reste à peu près 231 000 euros de fluides et de loyers sur quatre ans, ce qui fait à peu près 86 euros du mètre carré par an de location. C'est un prix très raisonnable pour Vitry – nous avons fait des comparaisons avec la CBRE, nous sommes plutôt autour de 120–130 euros.

Vous aurez la convention tripartite, cela va de soi, quand nous l'aurons finalisé avec la SADEV. C'est une convention tripartite parce qu'il y a la SADEV d'un côté, le Département de l'autre, qui, pour l'instant, est propriétaire des locaux. Nous tenions à vous informer par rapport à l'état des discussions, et pour voir aussi s'il y avait des questions, par

rapport au prix notamment, qui est généralement le point qui peut le plus être sujet à discussion. Nous avons donc essayé d'informer le CA le plus rapidement possible, également pour pouvoir faire un courrier d'approbation de principe de ces conditions tarifaires. La SADEV, avant de faire les travaux, souhaite en effet savoir si nous sommes à peu près bien d'accord avec le *modus operandi* proposé.

Si vous voulez vérifier le chiffrage au mètre carré, vous tapez juste CBRE Vitry, vous aurez des bâtiments avec loyer, sachant que ces bâtiments ne sont pas acceptables en l'état puisqu'ils nous ont une particularité importante : ils ne sont pas ERP, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas la norme permettant d'accueillir du public. Ce sont des bâtiments Code du travail, ce qui supposerait, quoiqu'il arrive, comme c'était le cas pour l'IUT Sénart-Fontainebleau, de faire des travaux. Là, pour le coup, cela chiffre encore plus. Ici, vous avez des bâtiments qui sont d'emblée en ERP, ce qui est quand même plus intéressant en termes de temporalité aussi, puisque, même s'il y aura une visite de la commission de sécurité pour bien vérifier la validité des installations, nous aurons beaucoup moins de travaux lourds à effectuer pour permettre l'ouverture de ces formations en septembre.

Je réprécise que c'est normal si vous n'avez pas la convention, puisque nous l'avons eue hier à 16 heures, et que la première chose que nous avons faite, assez logiquement, a été de demander à notre juriste de la regarder. Deux ou trois points posent problème. Nous allons donc renégocier après, mais nous tenions surtout à vous informer par rapport aux conditions tarifaires, pour voir s'il y avait des discussions à leur sujet, sachant que la convention finale sera passée au CA de septembre. Nous aurons donc une signature formelle de la convention après accord du CA, même s'il y a une occupation avant.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Questions ?

#### 4.4. Approbation d'une convention d'occupation temporaire dans le laboratoire de recherche d'un bureau avec la SAS Mitologics

**M. LE PRÉSIDENT.** – Point 4.

**M. POIRET.** – Je l'ai fait dans le désordre, pardonnez-moi. Mitologics. Vous avez normalement eu les documents, sauf erreur. La start-up Mitologics a exprimé le souhait d'occuper des locaux de l'UPEC au sein de la faculté de médecine pour faire des activités industrielles et de recherche, mais aussi élaborer des partenariats, notamment sous forme de propositions de post-doc pour les docteurs.

Suite à cette proposition, pour être en conformité avec – je cite, je ne suis pas allé vérifier, mais je fais confiance à notre juriste – l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 et les articles L.222-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, nous avons fait une procédure de mise en concurrence après appel à manifestation d'intérêt, qui a été publiée sur le site de l'UPEC pendant trois semaines, pour voir si, par hasard, d'autres personnes étaient intéressées par l'occupation et la mise à disposition de locaux de l'UPEC. Nous n'avons eu qu'une seule réponse, celle de la société Mitologics. Cela tombe bien, parce que si nous en avions eu deux, nous aurions été un peu embêtés car il aurait fallu choisir. Là, pour le coup, la mise en concurrence s'est logiquement révélée assez simple. Suite à l'établissement de la présente convention, celle-ci vous est proposée et soumise pour approbation, sachant que l'ensemble des procédures ont été respectées. Cette convention a été acceptée par la société Mitologics.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Que faut-il faire, là ?

**M. POIRET.** – Il faut juste approuver.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Il faut voter, alors ?

**M. POIRET.** – Oui, là, il faut voter. C'est mieux.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Questions, sinon nous passons au vote ? Qui s'oppose ?

**M. PELLET.** – Pouvons-nous avoir un peu plus de précisions sur cette convention ?

**M. POIRET.** – De mémoire, elle est dedans. Vous avez une occupation d'un an renouvelable, d'à peu près 200 m<sup>2</sup>, de mémoire. Cela couvre notamment des laboratoires, des L1. La société Mitologics va occuper cet espace et se propose, dans le cadre de ses activités de recherche industrielle, de prendre, dans une partie de son personnel, des post-doctorants, ce qui permet de trouver des débouchés intéressants pour les jeunes docteurs de la faculté de médecine.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Au départ, ces personnes sont des universitaires.

**Un intervenant.** – Quel est le montant de la location ?

**M. POIRET.** – 20 000 euros par an, de mémoire.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Ce n'est pas une start-up qui fait l'argent. Ce sont des universitaires.

**M. POIRET.** – Nous avons fait un calcul assez simple, par rapport à la faculté de médecine, du coût en fluide de chaque mètre carré, et nous avons appliqué ces prix avec un loyer.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Autre question ?

**M. POIRET.** – Tout est compris. Le prix au mètre carré comprend le gardiennage, le nettoyage, les fluides, etc., plus un loyer.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous passons au vote. Qui s'oppose ? Procurations qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Procurations qui s'abstient ? Merci.

**La convention d'occupation temporaire dans le laboratoire de recherche d'un bureau avec la SAS Mitologics est approuvée à l'unanimité.**

#### 4.5. Informations relatives au projet de formation sur le site de Fontainebleau

**M. LE PRÉSIDENT.** – Fontainebleau.

**M. POIRET.** – Nous en avons parlé ce matin. Je vais être très bref pour la partie patrimoniale. Vous avez une politique de l'État de cession des casernes et de terrains militaires qui ne sont plus occupés désormais, avec plusieurs projets à Fontainebleau, puisque, comme vous le savez, Fontainebleau regorge de casernes. Je crois qu'il y en a au moins trois d'ailleurs. Ne serait-ce qu'à côté de la caserne Damesme, vous avez une autre caserne, qui a fait l'objet d'une opération immobilière.

La mairie tourne depuis un certain temps autour de la caserne Damesme. Nous avons déjà une première réunion il y a un an et demi sur cette question. La mairie souhaite éviter les friches, dans la mesure du possible, ce qui veut dire qu'elle tient à être informée de tout projet de cession de casernes par l'État, pour voir comment elle peut les occuper.

Nous avons une réunion, sur l'invitation de la mairie de Fontainebleau, en présence de la Région, de la mairie et du préfet, pour discuter de l'opportunité pour l'UPEC éventuellement de projets immobiliers autour de cette caserne. La parcelle elle-même fait à peu près, je crois, 15 000 m<sup>2</sup>. Vous avez plusieurs bâtiments dessus, dont un seul bâtiment qui n'a pas de propriété architecturale particulière, mais il est considéré comme le seul bâtiment que nous ne pouvons absolument pas transformer de l'extérieur. Il va donc rester en l'état pour maintenir un effet de perspective sur le site. Il fait à peu près 6 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, et la mairie souhaitait savoir si l'UPEC avait des projets éventuels de formation, de laboratoire ou autres par rapport à ce bâtiment. Voilà ce que cela donne vu de plus loin. L'idée est de maintenir la perspective, donc ce bâtiment-là ne bougera pas.

Il a été répondu à la mairie, à l'époque, que si l'UPEC pouvait être intéressée, elle entendait faire d'une pierre deux coups, c'est-à-dire ne pas multiplier les sites à

Fontainebleau, mais d'en avoir un seul. Si ce bâtiment devait donc éventuellement être occupé par d'autres formations de l'UPEC, nous rapatrierions aussi les formations de l'IUT. L'IUT occupe un bâtiment aujourd'hui d'environ 7 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, ce qui veut dire que nous sommes bien supérieurs à ce que ce que peut offrir ce bâtiment. Si nous ajoutons quelque chose, cela veut dire des constructions supplémentaires.

*A priori*, la mairie n'y est pas spécifiquement opposée, l'État non plus. Nous avons fait un appel auprès des différentes composantes pour savoir si ce projet leur semblait intéressant et si elles souhaitaient éventuellement insérer des formations dans ces nouveaux locaux éventuels, et si oui, quels types de formation seraient concernés. Une rencontre est prévue en septembre avec la mairie de Fontainebleau et la Région pour affiner le métrage et les modalités financières aussi – parce que le projet n'est pas gratuit, comme vous vous en doutez –, et pour voir un peu, suivant le projet que nous vous présentons, comment s'articulera l'occupation de la parcelle, sachant que, du point de vue de l'État c'est assez simple. Pour résumer la formule du Préfet, il suffit de transposer un bâtiment d'une ligne, celle du ministère de la Défense, vers une autre ligne, celle du ministère de l'Enseignement supérieur, sans que l'acquisition de la parcelle nous coûte quoi que ce soit. Par contre, la rénovation du bâtiment est quant à elle quelque peu plus onéreuse.

**Mme CADUSSEAU.** – Si j'interviens à ce point-là, c'est pour montrer justement les besoins qu'il y a en patrimoine pour développer nos formations, et que formation et patrimoine fonctionnent ensemble pour trouver des solutions.

Sur ce projet, c'est initialement un développement de l'offre de formation dans le domaine paramédical et médical qui avait été pensé, qui s'intègre dans tout un plan de développement qui a été démarré à la faculté des sciences depuis plusieurs années, qui s'est renforcé avec l'universitarisation des formations d'infirmiers, et qui s'est également développé avec l'ouverture de l'école d'ergothérapie et, initialement, l'école supérieure

de Montsouris. Cela va se poursuivre avec le projet d'une licence de santé à la faculté de médecine, licence de santé qui va constituer en fait la première année. Elle permettra d'avoir notre première année pour les formations conduisant à médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie.

L'UPEC a déposé le 3 juillet une réponse à un appel à projets de montage d'une école de kinés. Nous voyons le plein développement justement vers Fontainebleau, puisque c'est une école de kinés qui s'installerait dans le sud du 77. Tout ceci est à mettre dans un contexte, comme je le disais, de développement des formations médicales et paramédicales, en particulier dans le 77 et aussi dans le sud du 77. Pourquoi ? Parce que c'est justifié, déjà, par les débouchés que peuvent apporter ces formations médicales et paramédicales pour les étudiants, par le fait que c'est dans ce département 77 que se trouve le plus faible taux d'habitants possédant un diplôme d'enseignement supérieur et que les élèves bacheliers qui sortent des lycées ne continuent pas, justement, dans des formations d'études supérieures. Il existe donc un réel besoin de développer des formations d'enseignement supérieur dans ces villes du sud du département 77.

Fontainebleau est une opportunité qui est appuyée par les collectivités territoriales et qui ne va pas seulement permettre un développement des études médicales et paramédicales. Nous avons d'autres projets pour intégrer ces locaux - justement, le projet d'école d'études politiques, qui pourrait s'installer dans une partie de ces locaux, et des formations de l'IUT et peut-être de licences pros dans différents domaines liés plus ou moins à la santé, mais pas uniquement.

Voilà ce que je voulais ajouter sur l'aspect développement de nos formations. À terme, peut-être y aura-t-il aussi d'autres types de formations dans les métiers de la rééducation et les métiers paramédicaux. C'est pour un terme un peu plus lointain, dans l'orthophonie, la psychomotricité. Il y aura peut-être encore d'autres perspectives. Voilà ce qui justifie ce déploiement patrimonial de l'UPEC, qui s'appellera l'UP.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous pouvons peut-être dire quand même que l'État mettrait de sa poche. Nous serions sûrement dans un bon tremplin pour un CPER complémentaire. Derrière, le fonctionnement est pris aussi en charge – dixit la mairie – par Région et mairie.

**M. POIRET.** – D'un point de vue technique, cette opération est pour l'instant hors CPER, puisqu'elle n'est pas inscrite dans le CPER actuel. Puisque la mairie est demandeuse, il y aura une négociation assez importante avec elle pour savoir qui finance quoi. Au doigt mouillé, là aussi, mais je vais quand même vous le dire : pour refaire ce bâtiment à l'intérieur, il y en a pour 12 millions à peu près. C'est du doigt mouillé, mais c'est avoir une idée du prix. Il va de soi que l'UPEC ne mettra pas d'argent sur ses fonds propres, par contre, sur ce projet au sens strict, parce que, dans l'immédiat, ce serait beaucoup plus important. Il faut là qu'il y ait un financement extrêmement important des collectivités territoriales intéressées, sinon le projet ne pourra pas se faire. Des phasages sont sans doute à proposer. En tout état de cause, nous sommes également sur quelque chose de long terme.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Questions ?

**M. PELLET.** – Il est question de regrouper l'actuel IUT de Fontainebleau sur ce site-là. Pouvons-nous avoir l'opinion des personnels qui travaillent sur le site de Fontainebleau ? Comment voient-ils ce projet ? Il me semble qu'ils sont les mieux à même de dire si cela présente ou non des avantages ou des inconvénients pour leur vie quotidienne.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Amilcar va s'occuper des avantages, mais il existe déjà un élément de transport.

**M. BERNARDINO.** – Nous l'avons présenté au conseil d'administration. Ils rendent un avis favorable au niveau [inaudible F2, 47.04].

**M. POIRET.** – Pour faire simple, pour ceux qui sont déjà allés au site de Fontainebleau, il est très bien entouré, ce qui fait à la fois sa beauté et sa difficulté. Nous ne pouvons pas

l'accroître parce qu'il touche la forêt de Fontainebleau. Il est donc impossible de construire quoi que ce soit. Ici, vous êtes en plein centre-ville. Cela n'a pas l'air, mais le château est à 15 minutes à pied. Vous avez tout le centre-ville de Fontainebleau, c'est beaucoup plus joignable. Vous avez beaucoup plus proche de la gare d'Avon aussi, accessoirement. Il est beaucoup plus intéressant d'un point de vue même de fonctionnement de notre site. Le site actuel de Fontainebleau est joli, mais, par contre, il est très peu accessible hormis la voiture.

**Un intervenant.** – [inaudible F2, 47.34] avis favorable [inaudible] Nous sommes à 40 minutes de la gare en bus. Là, nous serions à 15 minutes à pied. [inaudible] C'est principalement pour les étudiants, ce serait un vrai plus. Pour eux, [inaudible] en voiture, il y a une certaine [inaudible].

**M. POIRET.** – Je reconnais qu'Éric mentionnait quelque chose de très intéressant. Pour un géographe, j'ai quand même mal fait les choses : je ne vous ai pas mis un plan de situation. Cela aurait été plus simple de vous mettre un beau plan de la ville et de montrer où est la caserne. Elle est à côté de l'hôpital, pour ceux qui ont un peu une idée de Fontainebleau. L'hôpital est à peu près au nord du château et à environ 1,5 kilomètre du château.

**Un intervenant.** – Y a-t-il un intérêt pour l'école infirmière ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Autres informations ?

**M. NAMANE.** – Par rapport aux retours concernant le personnel, il y a juste une question qui a été posée à propos du parking.

**M. POIRET.** – Oui.

**M. NAMANE.** – À la fois pour le personnel et aussi pour les étudiants, puisque, actuellement, nous avons un parking extérieur et deux niveaux au sous-sol.

**M. POIRET.** – Il est prévu, *a priori*, d'après la mairie, de construire un parking souterrain sous la belle esplanade, que nous appelons la cour principale, la cour d'armes. Il faudra

sans doute discuter à ce moment-là des modalités d'occupation de ce parking pour être sûr qu'une partie nous est réservée. C'est une dimension qui a été prise en compte par la municipalité pour faire en sorte qu'il y ait des moyens de se stationner, en dehors de la cour, parce que la cour est censée être préservée en l'état.

**M. BERNARDINO.** – Juste devant les deux premiers bâtiments que nous voyons sur la photo de gauche, qui est l'entrée, nous avons un petit parking public qui doit représenter une quarantaine ou une cinquantaine de places et qui est effectivement beaucoup trop petit. Dans le plan d'aménagement qui nous avait été présenté, toute la cour devait être avec un niveau enterré de parking partagé pour l'ensemble du site. Ils ne nous ont pas donné la capacité d'accueil du nombre de places. En tout cas, la cour étant « classée » – c'est la perspective qui est classée, et pas la cour en elle-même –, il était plutôt prévu de creuser, de faire un parking souterrain et de remettre la cour pour retrouver la perspective classée.

**M. ZOUGBEDE.** – Le projet de développement regroupe pas mal de spécialités paramédicales à Fontainebleau, ce qui est bien, mais est-ce en lien avec le développement sanitaire de la région puisque, entre Fontainebleau et Melun, deux hôpitaux se développent ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Oui, tout est intégré, sur les développements avec les hôpitaux, avec les licences santé, un premier cycle des études médicales sur place. Pour les kinés, ce sont vraiment les implantations sur le site. La Seine-et-Marne connaît une grande difficulté, ainsi que Josette l'a rappelé, en termes sanitaires. L'implantation de maisons de santé pluriprofessionnelles universitaires : tout cela est déjà en place. Nous sommes vraiment dans quelque chose qui se fait depuis déjà quelques années, avec Amilcar, Sénart. Nous faisons un peu la même histoire qui avance.

**M. BERNARDINO.** – C'était en concertation avec le Département. Nous avons eu un courrier de soutien du Président du Conseil départemental, qui soutient le projet kiné et globalement le projet santé tel qu'il a été présenté.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Il y a aussi les IFSI, les infirmières qui sont là. Elles étaient déjà là à l'hôpital. Tout cela, c'est la même histoire.

**Mme de SUREMAIN.** – Le projet est aussi de mettre dans des sites communs les études médicales et paramédicales, pour que les étudiants qui sont en formation se rencontrent, parce qu'ils seront amenés plus tard à être sur les mêmes lieux de travail. S'ils se rencontrent au moment de leurs études, ils établissent des liens et des langages communs qu'ils pourront conserver plus tard sur leur lieu de travail commun.

**M. ZOUGBEDE.** – C'est un bon projet, parce qu'il y a l'hôpital de Melun, Fontainebleau, Montereau et Nemours. L'UPEC se situe bien.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Il y a aussi toutes les carrières sociales avec Nemours.

**M. ZOUGBEDE.** – Oui, tout à fait.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est un projet qui s'articule. Autres remarques peut-être ?

#### 4.6. Informations relatives à l'impact des travaux de la Société du Grand Paris sur le fonctionnement du campus Centre

**M. LE PRÉSIDENT.** – Sinon nous avançons sur l'impact des travaux de la SGP.

**M. POIRET.** – Il n'y a pas d'approbation, c'est juste un point d'information. Je rappelle juste le contexte : la Société du Grand Paris, dans le cadre des travaux du futur grand métro, a contacté l'équipe précédente à propos d'un forage pour un puits d'aération qui aurait dû être placé à proximité du bâtiment L5 et du laboratoire CERTES. Le lieu initialement retenu était la zone de livraison du laboratoire, où les camions pouvaient décharger les marchandises. *A priori*, ce n'était pas le meilleur espace retenu. Nous avons dû discuter d'un meilleur emplacement, sachant que le principe de la bouche d'aération était difficilement contestable. Un autre site a été retenu, pas nécessairement beaucoup plus loin, qui fait que le forage sera à trois mètres de nos bâtiments, que ce soit le L5 et le bâtiment L, plus globalement, de l'IUT.

Outre la proximité, le forage lui-même va nécessairement engendrer des nuisances qu'il a toujours été difficile de calibrer avec la SGP. Je ne porterai pas de jugement, c'est un peu le jeu que de minimiser les nuisances pour faire en sorte de montrer que l'activité de recherche et de formation peut être maintenue. Le discours de l'université a toujours été le même, à savoir la garantie de la continuité de service public, que ce soit pour nos activités d'enseignement mais aussi nos activités de recherche.

Les discussions ont été assez nombreuses avec la Société du Grand Paris, pour tenter de trouver des solutions face aux nuisances en accord avec l'IUT bien évidemment, qui est, comme vous vous en doutez, le principal concerné. Il a été aujourd'hui quasiment acté – nous attendrons le retour final de la SGP – qu'une partie du bâtiment L va être évacuée pendant la durée des travaux, c'est-à-dire, officiellement, huit à neuf mois. Je reste sur le *officiellement*, puisque, bien évidemment, le patrimoine sait que les travaux peuvent durer plus longtemps que prévu. Ceux du CROUS en sont un bon exemple. Plus précisément, la SGP ne s'engage pas sur un calendrier.

Nous avons donc cherché plusieurs possibilités. La première et la plus simple était de mettre des préfabriqués complets – à peu près 2 500 m<sup>2</sup> de préfabriqués – dans le parking herbagé, qui est donc au niveau de la fin de la dalle et du bâtiment P. Parking herbagé, c'est son nom officiel. Il n'est plus réellement herbagé, plutôt boueux suivant la météo. Globalement, cette solution a suscité deux problèmes. La première est qu'il faut un permis de construire, que cela retarde fortement et que, par ailleurs, le parking lui-même n'est pas nécessairement en état pour accueillir autant de préfabriqués aussi facilement. Par ailleurs, les laboratoires qui auraient pu y être présents étaient quasiment rez-de-dalle, ce qui veut dire que les éventuelles émanations qui auraient pu sortir de ces laboratoires, qui normalement sont évacuées dans l'air et peuvent ne constituer aucun problème, sont beaucoup plus problématiques lorsqu'elles sont à proximité d'un public immédiat. Cette solution n'a pas été totalement écartée, mais elle a été en partie amendée. Je passe sur le coût global, qui était plus de 4 millions.

Nous avons proposé à la SGP que les laboratoires ne bougent pas, qu'ils soient simplement transvasés d'un côté du couloir à l'autre, c'est-à-dire que, pour des étages complets de l'IUT, dans lesquels, pour l'instant, les laboratoires sont côté rue, les laboratoires soient déplacés côté cour, l'UPEC se chargeant du désamiantage – car il y a de l'amiante, vous vous en doutez. Par contre, la SGP se chargerait du rééquipement et de la remise aux normes de l'ensemble de ces nouveaux bâtiments.

Par ailleurs, il a été aussi proposé, justement pour limiter le coût de location de bâtiments modulaires, que l'UPEC essaie de reloger en interne une partie de l'IUT ou alors de reloger un certain nombre de formations dans un bâtiment extérieur que la SGP louerait. Il a été difficile de trouver à proximité un bâtiment pouvant accueillir 2 500 m<sup>2</sup>, qui soit ERP. Il existe des bâtiments qui peuvent accueillir 2 500 m<sup>2</sup>, mais ils ne sont pas ERP.

Nous avons donc proposé une autre solution à la SGP, qui fait l'objet d'un accord de l'IUT et d'un accord de principe de la SGP : outre ce déplacement spatial des laboratoires, l'étage de Pyramide que va libérer le département de communication de l'UFR LLSH pour se rendre dans le bâtiment I, va être intégralement remanié, restructuré, aux frais de la SGP pour accueillir provisoirement les formations de l'IUT qui auraient besoin de trouver, l'espace de cette année – nous espérons que cela soit le plus court possible – des locaux d'accueil pour limiter les nuisances.

Par ailleurs, nous avons obtenu de l'État la construction de six préfabriqués dans le cadre de l'augmentation de nos effectifs. Nous allons en ajouter quatre, ce qui fera dix préfabriqués en tout, donc cinq salles d'une capacité de 40 étudiants, cinq salles d'une capacité de 60 étudiants, qui seront disposés dans le parking herbagé et n'auront vocation à accueillir que des salles de TD, pas de laboratoire, et qui seront mises prioritairement à disposition de l'IUT. L'ensemble permet *a priori* d'avoir une vingtaine de salles disponibles, ce qui serait suffisant pour accueillir une grande partie des activités de l'IUT, avec une nuance : nous avons pris une option raisonnable de déplacement des

locaux. Nous n'avons pas tiré sur la corde par rapport à la SGP. Si jamais les travaux étaient beaucoup plus nuisibles, en termes de bruits beaucoup plus importants que prévu notamment – je ne parle pas des vibrations, qui sont plutôt embêtantes pour les activités de recherche, et c'est un domaine à part –, et que ces nuisances empêchent le fonctionnement d'une plus grande partie de l'IUT, nous serions peut-être un peu plus en difficulté pour trouver des locaux rapidement. C'est pour cela que nous avons autorisé l'installation du chantier pour vérifier. C'est censé être une phase non bruyante, d'après la SGP. Nous sommes donc en train de vérifier qu'elle est effectivement non bruyante, sachant que le service de communication de l'université s'est déjà plaint que les marteaux-piqueurs faisaient trop de bruit, ce qui indique bien que, manifestement, la SGP n'a pas été totalement transparente sur la question.

Voilà le premier point d'information, avec l'accord aussi bien des enseignants que du personnel de l'IUT, qui est tenu assez régulièrement informé de ces évolutions. Voici la solution qui a été proposée et qui a reçu l'accord du Grand Paris, sachant que nous avons réussi à diminuer la facture pour rentrer dans une enveloppe de 2 millions d'euros, ce qui veut dire que l'UPEC, en la matière, a été extrêmement raisonnable pour obtenir en plus des installations de qualité et surtout – c'est l'intérêt que nous avons vu dans cette opération – conserver des locaux refaits à neuf, sans que l'UPEC (mis à part le désamiantage) ait dépensé d'argent pour le faire, ce qui est toujours mieux, parce que c'est du long terme. Louer un bâtiment à proximité représentait l'inconvénient de restructurer complètement un bâtiment sans que nous puissions le conserver plus d'un an.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci. Questions ?

**M. LOWENSTEIN.** – Le service communication pourra-t-il être délocalisé pendant la durée des travaux ?

**M. POIRET.** – Il est prévu que le service Communication, à terme, aille au bâtiment I, dans l'étage anciennement dit « de la Présidence », qui a été désamianté et qui va désormais,

avec les futurs utilisateurs, faire l'objet d'un travail de conception des locaux, pour faire en sorte que cela réponde à leurs besoins futurs. Ce travail de conception va quand même prendre un certain temps. Je pense que, d'un point de vue strict, nous pourrions envisager qu'en février-mars de l'année prochaine, ces locaux puissent être achevés et que le service de communication puisse être déplacé. Puisque, maintenant, nous sommes devant le constat, de leur part, d'une impossibilité, en tout cas d'une incapacité, à effectuer une partie de leurs missions dans les locaux actuels, nous sommes dans l'obligation d'essayer de leur trouver une solution d'urgence, qui n'était pas prévue. J'ai cru comprendre que la Direction du patrimoine s'était mise en relation avec la Direction de la communication pour proposer que les espaces que libère Vie de campus sur la dalle soient provisoirement occupés par la Direction de la communication, le temps que les travaux soient achevés et le temps aussi que nous trouvions un usage commun pour ces futurs locaux, puisque j'ai aussi cru comprendre qu'il y avait beaucoup d'options possibles d'usage. Cela veut dire qu'il va sans doute falloir le faire de manière très transparente, de prendre un peu le temps de la concertation avant celui de la conception, puisque nous avons un nombre de mètres carrés fini et que, manifestement, les propositions vont dépasser le nombre de mètres carrés proposés. Il va donc falloir arbitrer, ce qui suppose de discuter avec les uns et les autres pour voir ce qui est le plus judicieux. Comme nous avons beaucoup de demandes, j'ai tendance à penser que l'occupation par la Direction de la communication ne se fera que le temps de la concertation, avant l'attribution de ces locaux à un usage définitif, je l'espère.

**M. LOWENSTEIN.** – C'est précisément là que je voulais en venir. Je comprends bien qu'il y aura besoin d'un temps de réflexion avant l'arbitrage définitif pour l'utilisation de cet espace libéré. J'ai cru comprendre qu'il y avait déjà pas mal de projets qui avaient été soumis pour l'intervalle. Bien que je comprenne la nécessité et la réalité de l'urgence, je pense qu'il serait quand même regrettable que nous passions d'un service à un autre sur ces locaux-là, en termes de d'animation de la dalle et de vie de campus à proprement parler.

**M. POIRET.** – *A priori*, ils n'occuperont pas le nombre de mètres carrés, quoi qu'il arrive. Par ailleurs surtout, le CROUS est théoriquement – je me méfie, maintenant – censé libérer l'ancien Archipel à la rentrée, puisque cet espace est rendu aux étudiants. Cet espace, pour le coup, peut faire l'objet d'un aménagement, ne serait-ce que partiel ou temporaire, dès cette année, quand le CROUS nous l'aura rendu. J'insiste vraiment sur ce point-là. Je ne suis pas le seul, à mon avis, à suivre attentivement les travaux de la Pointe jaune de loin, et je suis sceptique sur le fait que cela soit disponible, comme l'indique le CROUS, mi-septembre. Pour l'instant, je n'ai pas l'impression que l'intérieur soit fait. Or, l'intérieur prend du temps.

**M. TEBOUL.** – Y a-t-il la possibilité d'une indemnisation liée aux nuisances et, par conséquent, la réparation du préjudice venant des nuisances a été envisagée ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Oui.

**M. POIRET.** – Négocier avec la SGP est très compliqué. Disons que nous avons un avocat, par ailleurs, mais nous sommes un Petit Poucet. Nous sommes très petits par rapport à eux et ils ont déjà une expérience de ce genre de négociation que nous n'avons pas nécessairement. Il n'en demeure pas moins qu'il y aura une convention finale, qui vous sera également soumise, avec une première compensation, qui va rentrer dans cette enveloppe de 2 millions, qui consiste à prendre en compte les déplacements. L'argument de la SGP est assez simple : « Nous avons une déclaration d'utilité publique. Nous gagnerons quoi qu'il arrive devant n'importe quel tribunal. Ne venez pas nous embêter. » C'est de la négociation. Notre argument est de dire : faisons en sorte qu'un certain nombre de déplacements soient envisagés – c'est ce que nous avons fait – et que, par ailleurs, des indemnisations soient prévues au cas où vous dépasseriez des seuils normalement admissibles pour que nous puissions faire cours. Ce sont les négociations que nous avons aujourd'hui avec la SGP.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous avons eu des compensations sur les travaux aussi.

**M. TEBOUL.** – La déclaration d'utilité publique n'exclut pas la médiation.

**M. POIRET.** – Tout à fait. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Ce dont nous sommes en train de discuter là, c'est ce qui s'appelle légalement une obligation de maître d'ouvrage.

**M. TEBOUL.** – C'est cela.

**M. POIRET.** – Je suis assez surpris car, je ne vais pas vous le cacher, le dossier n'est pas nouveau. Nous avons été passablement agacés de voir un maître d'ouvrage qui n'était pas proactif. Cela a pris beaucoup de temps, parce que c'est le patrimoine qui a fait cela sur son temps, qu'il aurait dû normalement occuper à autre chose. Nous avons eu une Société du Grand Paris qui nous disait grosso modo : « Dites-nous la somme et nous ferons le chèque. », alors que nous étions plutôt dans : « Faites-nous des propositions parce que nous avons besoin de votre éclairage aussi, de votre expérience, pour nous proposer des solutions sur quels locaux vont être impactés, quels locaux, à votre avis, ne seront pas impactés. » Encore aujourd'hui, nous n'avons jamais eu de réponses. Nous avons quelque chose qui a été fait de manière raisonnable, mais qui n'est sans doute pas satisfaisant au final.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Voilà, c'était un point d'information mais je pense que là, le patrimoine a quand même bien manœuvré, parce que c'était quand même très difficile. Je crois que nous avons quand même des compensations.

#### **4.7. Information relative aux travaux planifiés pendant l'été et aux projets en lien avec le CPER**

**M. LE PRÉSIDENT.** – Information relative aux travaux planifiés pendant l'été et projets en lien avec le CPER.

**M. POIRET.** – Je vais aller rapidement, mais je vais quand même vous montrer quelques photos, comme nous en avons parlé sur ces bancs. Voilà aujourd'hui le couloir du département de communication de l'UFR LLSH. Je ne sais pas comment vont être les

portes finalement. Nous avons un doute si c'était blanc ou jaune. Aujourd'hui, voilà à quoi, nous l'espérons, ressemblera à terme un couloir universitaire. C'est quand même beaucoup plus joli. Il y a une lumière naturelle dans les couloirs, c'est plus agréable d'y être. Par ailleurs, tout est en led. Cela coûte moins cher en électricité. Cela a été fait par des architectes internes du patrimoine. Je pense que ce sont des couloirs qui ont été faits avec les utilisateurs. Ils n'ont pas encore utilisé, mais ils sont satisfaits de ce qu'ils ont vu.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.** – Nous aimerions que les portes soient jaunes au niveau de l'harmonie. C'est un détail.

Juste une toute petite précision : dans les locaux de LLSH, les bureaux que vous voyez en premier seront plutôt dédiés au département de communication, mais les bureaux du fond sont de philosophie. Toutes les salles ont un fléchage prioritaire vers certaines formations, mais sont également mutualisées. Ce n'est pas un couloir propre à un département. Nous n'avons malheureusement pas cette possibilité-là. En tout cas, nous sommes très satisfaits des travaux livrés à la date prévue cette année.

**M. POIRET.** – C'est rare.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.** – C'est suffisamment rare pour être noté.

**M. POIRET.** – Je précise par ailleurs, pour être de temps en temps lorsque les lumières sont éteintes, que l'intérêt de ce couloir est aussi que, justement, c'est le seul qui permet d'avoir une lumière du jour et qui est naturellement illuminé. C'est quand même plus agréable aussi en termes de vie étudiante, parce que, pour le coup, nous avons un peu trop l'impression d'avoir des couloirs morbides en l'absence de lumière naturelle. Nous essaierons de faire cela au maximum pour les futurs couloirs.

Je sais que le directeur de l'IUT a été normalement contacté pour que nous voyions ensemble comment nous pouvions réaménager ce couloir pour faire en sorte d'avoir de

beaux couloirs également. Les espaces étudiants sont aussi des couloirs, c'est-à-dire que c'est vraiment quelque chose que nous avons essayé de faire globalement.

Les locaux actuels de la Vie de campus ont été faits avec les personnels de la Vie de campus. Nous pourrons faire mieux encore, c'est ce que nous avons fait avec la surface qui était disponible. J'ai cru comprendre que, là aussi, les services étaient plutôt satisfaits, globalement, de leurs locaux – je ne sais pas si Ourda est encore là –, et le déménagement a été effectué la semaine dernière, si j'ai bonne mémoire.

**M. VALLÉE.** – [inaudible F2, 1.09.31] Par contre, [inaudible] mètres carrés [inaudible] surdimensionné. Il vous manque peut-être encore quelques mètres carrés. Je ne sais pas si vous avez des projets.

**M. POIRET.** – J'avais dit, et je maintiens, mais cela sera dans un deuxième temps parce que c'est compliqué à mettre en place, que nous essaierons d'abattre une partie de cette cloison justement sur le préau pour étendre davantage. Nous ferons peut-être une partie vitrée. Cela fera l'objet d'études. L'avantage d'avoir recruté des architectes, c'est que nous pouvons maintenant les faire travailler en interne et c'est plus facile. L'interrelation avec les personnels est aussi plus rapide. Cela veut dire qu'un certain nombre de discussions seront à faire. Cela prendra plus de temps parce que, sans en mettre ma main au feu, j'ai une vague tendance à penser qu'il y aura de l'amiante encore, et qu'il faudra une partie désamiantage. L'idée est que cette entrée soit beaucoup plus agréable globalement, à terme, et aussi un peu plus grande pour que les personnels puissent accueillir encore dans de meilleures conditions les étudiants. Voilà à quoi cela ressemblait initialement.

Je n'ai pas fini, parce que, maintenant, je vais vous montrer autre chose. Nous avons fait les choses bien. Tout est relativement bien – je pense que, de loin, ce n'est pas nécessairement lisible, mais cela vous sera communiqué dans le *sharepoint*. Cela a été fait cette semaine par le patrimoine. Vous avez les différents travaux qui vont être faits, soit cet été, soit dans les mois qui viennent. Certains sont des opérations CPER, d'autres

sont des opérations hors CPER, qui sont pris sur les fonds du patrimoine habituel, sur les 3 millions dont dispose le patrimoine pour ses opérations annuelles.

Je vais commencer par les opérations CPER.

Nous avons eu une première réunion pour le bâtiment de recherches biomédicales, qui a déterminé quatre projets. Nous avons eu 94 réponses. Nous avons retenu quatre projets dans un jury spécifique – ce sont des opérations extrêmement calibrées d'un point de vue juridique –, à qui, normalement, nous avons communiqué plus de détails et qui vont maintenant faire des études plus poussées, avec des esquisses et des schémas, étage par étage, de localisation des différentes activités. L'ensemble fera l'objet d'un rendu avec décision, et normalement une retenue de l'architecte et donc de la personne en charge des travaux futurs, *a priori* la dernière semaine de novembre. Ce qui veut dire qu'après cette désignation, nous aurons une période d'étude d'à peu près un an avant la pose de la première pierre.

La restructuration de la faculté de médecine. Le maître d'œuvre a été retenu. Nous en sommes à une phase d'étude. Les travaux commencent dès cet été, si je ne dis pas de bêtises. Nous sommes dans la phase de diagnostic, avant, ce que nous appelons l'avant-projet sommaire, qui sera suivi d'un avant-projet définitif après négociation. L'avant-projet définitif, d'un point de vue strict, d'un volet juridique, est un projet qui lie aussi bien le donneur d'ordre (l'UPEC) que le maître d'ouvrage. Cela veut dire que ce sera le projet définitif sur lequel nous nous serons engagés en termes de coûts, de localisation et de restructuration d'activité.

Pour ce qui est de la dalle, il vous a été demandé de nommer une personne pour constituer un comité d'étude sur les dix réponses que nous avons reçues. Je voudrais être clair pour qu'il n'y ait pas de malentendu et surtout que certains ne regrettent pas éventuellement de ne pas y être. La première réunion qui va avoir lieu va retenir quatre personnes sur les dix dossiers. À quoi ressemble un dossier aujourd'hui ? Vous avez l'équipe technique et les projets faits par le passé ou encore menés actuellement par les

équipes en question. Sur ce fondement-là, grosso modo, nous allons donc retenir à peu près une petite moitié. Ces quatre personnes vont avoir trois mois pour faire un projet plus spécifique sur notre dalle, qu'elles viendront elles-mêmes présenter. À l'issue de cette réunion de présentation, ce sera bien un projet que nous choisirons. Ce projet sera celui qui, progressivement, après discussion, etc., sera mis en œuvre. La réunion qui a lieu la semaine prochaine est importante. Je vous recommande d'y aller, c'est mieux – je ne veux pas me retrouver tout seul –, mais elle ne portera pas spécifiquement sur la dalle elle-même. Elle va juste regarder si, techniquement, les équipes qui ont candidaté, par exemple, ont les épaules suffisamment solides par rapport à une restructuration de dalle. Est-ce que les équipes, notamment de réseau, sont suffisamment solides ? Y a-t-il aussi – ce à quoi nous sommes tous attachés – quelqu'un qui est en charge du caractère paysager ou non, etc. ? C'est sur ces critères très techniques que nous choisirons quatre équipes qui, ensuite, feront un projet spécifique. La commission se réunira à nouveau, cette fois pour désigner – et je vous recommande vraiment d'y aller – la personne qui sera le maître d'œuvre de ce projet. Cela se fait toujours en deux temps. Vous avez grosso modo un écrit – ils viennent tous de déposer leur dossier écrit –, et, après, vous avez un oral. La période la plus importante, c'est l'oral de manière très claire. C'est le moment où ils vont vraiment parler du dossier dalle UPEC. Pour l'instant, la seule chose que nous avons, ce sont des équipes, des noms, des CV et les projets qu'ils ont éventuellement menés par ailleurs. Il va de soi que nous sommes très intéressés de savoir s'ils ont déjà fait des dalles par ailleurs, parce qu'une équipe qui n'aurait jamais fait de dalle, j'ai tendance à penser qu'il vaut mieux l'écarter, parce que nous prenons un très gros risque. Ce sont des gens qui ne sont peut-être pas en capacité de mener à bien ces travaux.

**M. PELLET.** – Je ne comprends pas bien la notion d'équipe. Ce sont des entreprises ?

**M. POIRET.** – En fait, pour faire simple, il va y avoir un architecte. L'architecte structure un pôle avec un bureau de contrôle, une équipe technique réseau, par exemple, un paysagiste.

**M. PELLET.** – Hors UPEC ?

**M. POIRET.** – Hors UPEC, bien évidemment. Tout cela est hors UPEC. Il y a donc un genre de consortium, de groupement. Cela peut être des bureaux d'études de 10-15 personnes, cela peut être parfois des bureaux d'études de 40-50 personnes, mais l'ensemble constitue des pôles de compétences sur des domaines très spécifiques. Pour la restructuration de la dalle, il y a :

- un aspect phasage, qui est loin d'être négligeable ;
- un aspect réseau, qui est loin d'être négligeable ;
- un aspect béton, qui est loin d'être négligeable ;
- un aspect paysager ;
- un aspect architectural. Nous voulons quand même que cette dalle ressemble à quelque chose.

Quand nous avons fait le cahier des charges, nous avons demandé qu'il y ait des personnes qui représentent l'ensemble de ces corps d'État, à travers des équipes, des bureaux de contrôle, etc. Chacun des dix dossiers contient des équipes différentes, de personnalités qui ont chacune leurs spécificités. Est-ce clair dit ainsi ?

**M. PELLET.** – Sur la notion d'équipe, c'est clair. Sur la méthode, je suis un peu surpris, parce que cette commission qui va se tenir la semaine prochaine et à laquelle j'ai accepté de participer, fait suite au débat que nous avons eu en novembre. Je crois même avoir proposé l'existence d'une telle commission émanant des conseils, ou tout au moins du CA. Or, j'entends, dans ce que tu nous dis, qu'au fond, les personnes qui sont invitées à cette commission n'auront pas grand-chose à dire avant et auront juste à proposer après, sachant que, de toute façon, le vote de l'option finale se fera en CA.

**M. POIRET.** – Non. Je vais préciser. Ce n'est pas un vrai concours d'architecte, mais cela y ressemble un peu du point de vue du fonctionnement. Un concours d'architecte est anonyme. Cela veut dire que le BRB, les quatre dossiers retenus, nous n'aurons que des esquisses. Nous ne savons pas à quelles équipes renvoient ces esquisses. C'est anonyme. La différence, ici, c'est que vous allez voir, dans le deuxième temps, les personnes qui font partie de chaque équipe. Là, je parle d'expérience. Dans ce que nous avons fait pour le BRB, ce que nous allons faire avec la dalle, la première réunion n'est très clairement pas la plus passionnante, parce que ce qui fait que nous allons choisir une équipe plutôt qu'une autre, ce sont des critères très techniques.

**M. PELLET.** – Mais tu es en train de nous dire que les administrateurs ou les élus des conseils sont sollicités pour tenir un rôle technique. Ce n'était pas vraiment le but.

**M. POIRET.** – C'est une obligation.

**M. PELLET.** – Non, parce que tu parles de cahier des charges constitué, envoyé aux équipes. S'il peut y avoir intérêt à réunir des personnes des conseils, c'est peut-être aussi pour reprendre certains termes du débat que nous avons juste esquissé en CA la dernière fois. Si tu as déjà défini le cahier des charges, que nous avons juste à écouter qui va concourir et, à la fin, à donner un avis sur ce qui nous paraît le mieux, ce n'est quand même pas un rôle spécialement ouvert.

**M. POIRET.** – Je reprends là-dessus. Je fais bien une distinction entre la première et la deuxième réunion. Pour la première réunion, oui, il y a un cahier des charges et oui, il est très technique. La question qui s'est posée – nous n'allons pas nous mentir – concernait les places de parking et le caractère paysager. Cela a été ajouté. Il a été demandé qu'il y ait une réflexion paysagère. Ce sont eux qui vont nous faire des propositions pour cette réflexion paysagère. C'est sur le fondement de ces propositions que nous allons commencer à discuter. C'est leur travail. C'est ainsi que cela se passe. Ce n'est pas moi qui vais arriver en disant : « Je veux un arbre, là. Je veux un géranium ici, etc. » Ce n'est pas ainsi que cela se passe. Je leur dis : « Voilà, je veux refaire une dalle. Je veux que

cette dalle, à la fin, donne envie aux gens de venir et qu'elle soit plus verte. Qu'est-ce que vous me proposez ? Vous êtes payés pour cela, qu'est-ce que vous me proposez en tant que conseil ? Et sur le fondement de ce que vous allez nous proposer, qu'allons-nous décider ? » Voilà pourquoi je distingue la première réunion. Pour la première réunion, ils ont tous reçu ce cahier des charges, *grosso modo* :

- nous refaisons une dalle ;
- il y a du réseau – c'est très technique, mais c'est le plus important –, qu'il va falloir bouger ;
- il y a un revêtement qu'il va falloir refaire ;
- il y a une dimension paysagère, que nous aimerions bien voir travailler.

Je simplifie, car il existe d'autres aspects. Ce qui va nous intéresser de manière très claire pour cette première sélection :

- avez-vous ou non déjà refait une dalle ?
- votre groupement technique comprend-il toutes les personnes idoines par rapport à toutes les questions que nous allons nous poser pour refaire la dalle ?

**M. PELLET.** – Là encore, excuse-moi, mais je ne comprends pas. Tu nous annonces le chiffre de quatre.

**M. POIRET.** – C'est comme un engin de trois.

**M. PELLET.** – Et c'est une fois qu'ils viennent que nous nous demandons s'ils ont déjà fait une dalle ?

**M. POIRET.** – Non. Je reprends.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est le circuit habituel, Éric.

**M. POIRET.** – Je vais détailler. Nous avons fait un appel à intérêt. C'est-à-dire que, *grosso modo*, nous avons fait une mise en concurrence, en disant : « Nous avons un dossier de réfection de la dalle. Nous souhaitons savoir s'il y a des entreprises intéressées ou pas. »

- c'est comme un concours - « Vous avez obligation de répondre jusqu'à telle date. » Nous avons reçu dix dossiers. Ces dix dossiers sont-ils complets et satisfaisants techniquement et paysagèrement, dans le sens : y a-t-il une dimension paysagère, par exemple ? Je ne les ai pas vus, donc je donne des hypothèses. Ces dix dossiers ont-ils les compétences que nous souhaitons, notamment une compétence paysagère. Ont-ils fait attention à toutes ces dimensions-là ? C'est une manière d'évacuer une partie des dossiers. Ceux qui n'ont pas toutes les compétences sont éliminés d'emblée. À la fin, nous allons en retenir quatre. À ces quatre, nous donnons un cahier des charges plus précis : « Voilà, grosso modo, à quoi ressemble concrètement notre dalle, et voilà ce que nous souhaitons, d'un point de vue technique. Après, nous souhaitons que vous nous fassiez des propositions d'aménagement paysager, puisque vous en avez souvent déjà fait ». Sur le fondement de ces propositions techniques et paysagères, nous en choisirons un parmi les quatre. Cette personne aura ensuite à peu près un an pour discuter avec nous concrètement de comment elle phase ces travaux et surtout comment, paysagèrement, elle propose une dalle future.

**M. PELLET.** - Avec les aménagements possibles une fois qu'il a été choisi.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui.

**M. POIRET.** - Voilà. Ce genre de fonctionnement est très codifié.

**M. LE PRÉSIDENT.** - En même temps, c'est important.

**M. POIRET.** - Je vous donne un exemple. Pour le BRB, un des motifs de sélection était : « Avez-vous déjà fait des laboratoires L3 ? » Nous avons éliminé la moitié des candidats parce qu'ils n'en avaient pas fait. Il n'en restait plus que 40 sur 94, ce qui est déjà très bien. Je vous jure que quand il y en a 94 à étudier, vous êtes content quand vous n'en avez plus que 40. Ensuite, vous allez regarder ce qu'ils ont fait ailleurs. S'il y a six ou sept candidats qui ont fait quelque chose de sympathique avec des dalles, avez-vous l'impression que leur écriture, la manière dont ils conçoivent paysagèrement ces dalles

vous plaisent ? Oui, ce qu'il fait me plaît ou, au contraire, c'est très classique, cela ne m'intéressera pas. Là, c'est un choix qui est certes un peu contingent, mais il va vous porter à dire que ce sont ces quatre-là qui vous intéressent, par rapport à leur écriture sur les projets de dalles.

Après, la différence par rapport à un concours d'architecture, c'est que nous avons un avantage. Comme ce n'est pas un concours d'architecture, c'est une restructuration, les équipes vont venir. Vous allez pouvoir les auditionner et leur poser tout un tas de questions. C'est le plus intéressant. Je vous le dis clairement : soyez contents, parce que nous ne pouvons pas faire cela pour un concours d'architecture, nous n'avons pas le droit. C'est anonyme. Là, nous pouvons discuter. Je donne un exemple pour la restructuration : l'équipe que nous avons classée 1 à l'issue de cette première commission, nous ne l'avons pas classée dans la deuxième, parce qu'en les recevant, nous nous sommes rendu compte qu'ils ne connaissaient pas bien entre eux. Cela ne donnait pas l'impression de gens fiables.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Tu penses que tu as été très clair. En fait, c'est comme un concours d'architectes, mais pas tout à fait. OK. Merci, Guillaume. Super, parce que c'est un super-point.

## **5. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES**

### **5.1. Approbation des principes de réforme du modèle économique**

**M. LE PRÉSIDENT.** – Comme nous nous dispersons un peu et que c'est clairsemé, nous allons peut-être adapter le programme. Marie-Albane, je te passe la main ?

**Mme de SUREMAIN.** – Nous avons prévu de présenter aujourd'hui pour approbation et donc vote les principes de réforme du modèle économique. Ces principes ne sont pas la présentation du budget initial de manière anticipée, par rapport au budget initial de 2020. Nous vous proposons donc aujourd'hui de faire une présentation de ces principes

de réforme du modèle économique, qui sont le fruit d'une réflexion qui a été enclenchée dans l'année. C'est une réflexion qui devra se poursuivre l'année prochaine, et nous serons amenés à voter sur les principes de réforme du modèle économique plutôt en septembre. Là, clairement, nous ne sommes pas assez nombreux. Il y a des procurations, mais l'assemblée est clairement clairsemée.

**M. PELLET.** – Nous avons eu le document dans le *sharepoint*, donc nous pouvons le lire. Si ce que tu proposes, c'est juste l'information, je pense que nous pouvons reporter y compris l'information en septembre.

**Mme de SUREMAIN.** – Certaines personnes nous ont dit qu'elles n'avaient pas bien compris. Il semble donc important de faire une présentation commentée de ces éléments-là.

**M. PELLET.** – Le débat aura lieu en septembre ?

**Mme de SUREMAIN.** – Le débat aura lieu en septembre, mais c'est important de faire une information commentée en amont, pour que le débat et le vote aient lieu en septembre. Là, les rangs sont trop clairsemés pour que ce soit vraiment un vote.

**M. PELLET.** – C'est bien pour cela que je le dis.

**Mme de SUREMAIN.** – Oui, mais l'information peut néanmoins être présentée. C'est ce que nous vous proposons. Nous ferons moins long, évidemment, que s'il y avait un vote par la suite. Nous allons resituer le contexte. Nous nous sommes engagés, lorsque nous avons été élus, à revoir le modèle économique, qui est utilisé depuis plusieurs années, mais qui a été gelé. Les dotations ont été gelées depuis bientôt trois ans. La question était : comment dégeler le modèle ?

Nous avons commencé à l'automne dernier, vous l'avez constaté. Nous avons dégelé toute la partie qui était contributions, et nous sommes partis sur un modèle de contribution à 20 % de contribution aux charges de services communs – 20 %, avec la contribution supplémentaire au-delà de 1 million de ressources propres. Nous sommes

engagés à mener une réflexion cet hiver pour revoir l'ensemble du modèle économique dans ses aspects budgétaires et aussi dans ses aspects de ressources humaines. Nous vous proposons aujourd'hui quelques grands principes de réforme de ce modèle économique sur les aspects budgétaires. C'est ce que nous proposerons au vote en septembre. Vous avez donc cinq points et un point RH, qui sera traité en dialogue de gestion stratégique, qui correspondent à ces aspects budgétaires.

Premier point de ces aspects budgétaires, la question de la réforme de la répartition des grandes enveloppes. La première question qui a été abordée est la suivante : faut-il modifier la répartition en grandes enveloppes entre, d'une part, la recherche et, d'autre part, les dotations aux composantes, qui recouvrent essentiellement la formation et du pilotage ? Nous avons constaté qu'il n'était pas souhaitable de modifier cet équilibre. Les taux d'exécution des laboratoires sont très élevés. Nous pourrions difficilement envisager de faire varier cette enveloppe, du moins certainement pas à la baisse, et de l'augmenter, mais l'enveloppe globale étant finie, cela aurait impliqué de prendre sur l'enveloppe dédiée aux composantes. Le budget des composantes est contraint, nous le savons. Nous avons donc résolu, premier point, de rester sur ce grand équilibre entre recherche et dotations aux composantes, donc essentiellement pour les formations. Cette enveloppe dite « dotation de formation », dans les grands équilibres du début de l'année – les grandes enveloppes que nous votons début octobre –, est historiquement constituée à partir de plusieurs indicateurs. Historiquement, pour ces indicateurs, vous avez une première rubrique appelée « fonctionnement », certainement de manière inadaptée. C'est un premier élément de cette dotation, qui est lié en fait au nombre d'étudiants. Historiquement, cette dotation aux composantes est liée pour quasiment les trois quarts au nombre d'étudiants pondéré. Un étudiant de FI est pondéré à 1, un étudiant de FC ou de FA est compté pour 0,5. Ces étudiants sont à nouveau repondérés par des coefficients, que nous appelons des coefficients « sympa », des coefficients qui ont été faits en dehors de l'université et qui attribuent une valeur plus élevée à des étudiants, notamment en sciences, qui ont besoin d'équipements, de matériels pour les

TP, et un coefficient moins élevé pour les étudiants qui sont dans les domaines SHS ou droit-éco-gestion. C'est un premier élément, qui constitue la dotation des composantes. Historiquement, il était aux trois quarts (74 %). Nous proposons de le baisser légèrement (71 %), parce que nous avons introduit un nouveau critère. Dans ces dotations, une partie de la dotation est liée à la prise en compte du sous-encadrement au niveau enseignant, qui se traduit par un certain nombre d'heures de rémunération complémentaire assurées par les composantes, qui sont des rémunérations complémentaires sous forme de vacances ou d'heures complémentaires. Historiquement, c'était une enveloppe de 14 %, et nous la ferions baisser à 13 %, parce que nous introduisons un nouveau paramètre qui est la prise en compte du sous-encadrement des composantes du point de vue des fonctions administratives (BIATSS). Comment estimer ce sous-encadrement en BIATSS, du moins sur quels critères nous baser pour évaluer cette partie de dotation, dans la mesure où la formation continue et la formation par apprentissage doivent largement s'autofinancer ? Nous avons pris pour critère les vacances en formation initiale et considéré qu'il existait un surtravail administratif lié à ces vacances pour la formation initiale. Nous avons effectivement attribué ce critère sur 6 % de la dotation. Si nous prenons l'enveloppe fermée de l'année dernière, cela revient en fait à flécher 500 000 euros de la dotation globale composante vers ce soutien aux fonctions support, qui, jusque-là, n'était pas pris en compte. Enfin, nous avons un critère de prise en compte de la réussite au diplôme en année terminale de diplôme DUT 2, licence professionnelle L3 et master 2, qui est à 5 % et qui reste à peu près à cette proportion, et un forfait pilotage, qui est de 40 000 euros par composante, et qui donc, dans l'enveloppe, représenterait 6 %.

Si nous récapitulons, nous avons :

- 71 % qui vont être constitués à partir du nombre d'étudiants pondéré ;

- la partie prise en compte du sous-encadrement, à la fois au niveau des enseignants et des BIATSS : 13 % + 6 %, soit 19 %, c'est-à-dire presque un cinquième de la dotation liée à ce sous-encadrement ;
- la prise en compte de la réussite (5 %) et le forfait pour le pilotage (6 %) ne sont pas modifiés.

Si nous appliquons ce modèle directement, en dégelant et en prenant en compte l'évolution du nombre d'étudiants par composante, sachant que ce nombre d'étudiants est gelé depuis trois ans et qu'il y a eu des variations importantes, il y aurait des variations de dotation composante très importantes, des variations qui feraient baisser, pour certaines composantes, la dotation historique de 29 % au maximum et de 20 % ou 22 % dans certains cas. Ce sont des variations qui sont tellement importantes qu'elles ne sont pas envisageables. Nous l'avons déjà dit à l'automne dernier, nous avons fait une simulation à l'époque pour voir, si nous appliquons le critère étudiant, les modifications de dotation, et nous arrivions à des modifications tellement importantes que nous avons décidé de ne pas y toucher l'année dernière.

Là, pour être sur une trajectoire corrective, nous proposons – après avoir identifié le delta qui serait lié à la prise en compte du nombre réel d'étudiants et réalisé des simulations sur une prise en compte non pas de 100 % du delta, mais de 20 %, 15 % ou 10 % du delta – de faire varier cette dotation en prenant en compte 10 % du delta entre ce que nous appellerons la dotation historique héritée, gelée, et la dotation réelle, si nous prenions en compte la situation actuelle, qui varie essentiellement en fonction du paramètre nombre d'étudiants inscrits dans la composante. En l'état actuel des simulations, cette variation conduirait à une baisse plancher de 2,9 % de la dotation, et à une hausse plafond de 5,5 % de la dotation historique. Ce serait donc l'éventail de variation qui serait ainsi borné et limité.

Deuxième point, nous sommes engagés à financer les axes stratégiques. La question était de savoir comment apporter une dotation en formation et en recherche pour

soutenir les axes stratégiques. Notre proposition est, pour le fonctionnement, que le central apporte une certaine somme – nous ne nous engageons pas sur des volumes, car nous ne le ferons qu’au niveau du BI ; ce serait vraiment une erreur d’avancer des chiffres qui ne seraient sans doute pas tenus à l’automne –, qui correspondra aux deux tiers du financement pour ces axes stratégiques. Nous sommes en train de voir comment nous réorganiser au niveau des dotations centrales pour dégager un certain volume. Un tiers des dotations aux axes stratégiques, en fonctionnement, serait lié à un fléchage des appels à projets qui existent actuellement : appel à projets type « Tremplin », qui est actuellement porté par la CR, et les appels d’offres « Transformations pédagogiques », dont une partie est déjà fléchée vers le NCU et financée par le NCU. Une partie pourrait être fléchée, coloriée, en direction de ces axes stratégiques. Je prends un exemple, qui n’est pas un engagement : si le central mettait 100 000 euros pour financer les axes stratégiques, il resterait 50 000 euros à flécher sur les appels d’offres existant déjà en recherche et en formation. Ce pourrait être donc 25 000 euros fléchés sur l’appel d’offres « Tremplin » et 25 000 euros fléchés sur l’appel d’offres « Transformations pédagogiques ». Si le central mettait 200 000 euros, il y aurait 100 000 euros financés sur les appels d’offres existants, 50 000 euros en recherche, 50 000 euros en formation. Sur l’organisation de ces appels à projets, cela relèvera du CAC, qui sera donc amené à constituer une commission d’évaluation, qui aura à connaître les projets, et donc à attribuer les dotations correspondant aux projets déposés pour ces axes stratégiques et ce coloriage axe stratégique. Ceci est du ressort du CAC.

Troisième point, nous nous sommes engagés aussi à avoir une politique indemnitaire en direction des BIATSS, des personnels administratifs. Il nous a semblé que, pour ce qui était de l’indemnitaire – donc une part variable de la rémunération –, il était important de ne pas prélever sur les enveloppes masse salariale de l’établissement, qui doivent rester fléchées en priorité vers le versement des salaires : c’est déjà un objectif essentiel et très important. Nous proposons donc de flécher 2,5 % des prélèvements opérés par

l'établissement sur les ressources propres. Les ressources propres, actuellement, amènent à une contribution de 20 % - 10 % supplémentaires lorsqu'il y a 1 million de revenus. Nous proposons de flécher 2,5 % de ces contributions en direction de l'indemnitaire BIATSS. Ce fléchage aboutirait à une enveloppe qui viendrait abonder le CIA en fin d'année - le CIA est le complément indemnitaire annuel, qui permet de verser une prime variable aux BIATSS en fin d'année, au mois de décembre. Il existe déjà une enveloppe pour financer le CIA en fin d'année, qui est de 300 euros par agent. Là, une simulation rapide montre que cela permettrait d'ajouter 100 euros par agent, ce qui ferait une enveloppe de 400 euros par agent, qui serait à répartir après en fonction de critères de mérite, selon les procédures habituelles, et qui permettrait d'abonder un peu cette enveloppe pour l'indemnitaire. Si les ressources propres augmentent, il y aura un peu plus d'indemnitaire ; si les ressources propres venaient à diminuer - ce que nous ne souhaitons pas, évidemment -, l'indemnitaire serait impacté, évidemment pas les salaires : nous ne touchons pas aux salaires.

Quatrième point, le développement des ressources propres. Nous l'avons dit, et nous le redisons, c'est une nécessité vitale pour notre université, dans la mesure où la subvention pour charge de service public est limitée, contrainte, et qu'elle est grevée notamment par le fameux GVT (glissement vieillesse technicité) qui emmène donc une élévation des sommes fléchées vers la masse salariale, du fait d'un accroissement de l'ancienneté et que cette masse salariale, même à volume constant de personnel, entraîne une augmentation des salaires à verser. Pour équilibrer notre budget, il est donc nécessaire qu'il y ait une contribution aux charges communes, qui est actuellement fixée à 20 % sur les ressources propres, avec une contribution supplémentaire de 10 % au-delà de 1 million de ressources propres. Nous avons fait une première proposition, qui a été transmise à la commission des moyens, qui l'a examinée la semaine dernière. Nous avons proposé de maintenir cette contribution aux charges communes au seuil de 20 % et de diminuer la contribution supplémentaire, actuellement fixée à 10 % au-delà de 1 million, en fonction de l'accroissement des ressources propres. Si, par exemple, les

ressources propres augmentaient de 5,5 %, cela permettrait de diminuer cette contribution supplémentaire de 10 % à 7,5 %. La commission des moyens en a débattu et a finalement élaboré une autre proposition, que nous vous transmettons. Cela dit, la commission des moyens produit des avis et c'est le CA qui tranche, et qui votera en septembre. À l'issue des discussions en commission des moyens, il est apparu – nous le savions déjà – que cette contribution supplémentaire au-delà de 1 million est vécue comme très injuste et a un effet dissuasif sur la création de nouvelles formations en formation continue, en apprentissage, enfin tout ce qui permet de lever des ressources propres. La proposition a été faite de relever au-dessus de 20 % cette contribution généralisée – 21 % ou 22 %, nous ne nous engageons pas sur des chiffres –, dont l'assiette porterait sur toutes les ressources propres, et de diminuer corrélativement la contribution supplémentaire, qui est actuellement à 10 % au-delà de 1 million. C'est ce qui est ressorti de cette commission des moyens, qui ne fait que donner des avis. En complément, nous proposons une autre mesure, qui est d'exonérer pour deux ans de contribution les formations nouvelles proposées en formation continue, ce qui permettrait d'expérimenter de nouvelles formations en FC, de voir leur solidité, de les modifier et de les faire évoluer. Elles ne participeraient aux charges communes qu'au bout de la troisième année. Ce serait donc une possibilité d'expérimenter. Les composantes qui mettraient en place ces formations continues nouvelles conserveraient donc l'entièreté des revenus générés éventuellement par ces formations. En complément, nous proposerons aussi aux composantes une révision des annexes financières, pour bien prendre en compte, plus précisément, l'ensemble des coûts complets, puisqu'il apparaît actuellement que la formation continue est pour l'instant légèrement déficitaire, en grande partie par méconnaissance de l'ensemble des coûts complets, et un centre de tarifs qui pourrait être revu sans pour autant faire fuir l'ensemble des éventuels stagiaires de ces formations continues.

Cinquième point, et j'en aurais presque fini : ainsi que cela a été exposé tout à l'heure, nous avons l'intention de créer une fondation. Pour créer cette fondation, nous savons

qu'il faudra, dans un premier temps, investir. Il y aura donc une provision pour créer cette fondation, dont, pour l'instant, nous ne connaissons pas exactement le montant, mais qui demandera un investissement pour démarrer. Cela nous semble judicieux de commencer par investir en espérant qu'il y aura un effet de levier et que cela nous permettra effectivement de lever des fonds par la suite. C'est quelque chose que nous intégrerons au BI 2020. Pour l'instant, nous n'avons pas de montant précis à vous proposer. Nous le ferons à l'automne, en temps utile.

Dernier point, les ressources humaines. Elles sont un aspect essentiel, central, de cette question du modèle économique. Là, nous ne vous présentons que quelques éléments concernant la construction du budget. Sur la question des ressources humaines, les situations sont extrêmement variées, contrastées, d'une composante à une autre. La structure de l'emploi n'est pas la même ; la proportion de titulaires n'est pas la même, de vacataires, d'heures complémentaires : elle varie énormément. Nous avons fait le choix d'arbitrer ces éléments pour lors en dialogue de gestion stratégique. C'est-à-dire que c'est à l'issue des dialogues de gestion stratégique que nous mènerons notre politique de ressources humaines, avec des choix concernant la campagne d'emplois. Ce sont des questions extrêmement sophistiquées, qui ne peuvent pas se régler par un tableau Excel simple, une clé de répartition simple. En revanche, nous nous engageons effectivement à poursuivre la réflexion dans le cadre d'un groupe de travail « Modèle économique », qui continuera l'année prochaine et qui aura à connaître cette question de la masse salariale et des ressources humaines. Cela suppose un travail fin et assez complexe, qui a été amorcé mais n'a pas été mené cette année à son terme et qui ne permet pas de proposer de dispositif satisfaisant pour l'heure. Ce travail sera poursuivi. Le travail dans le cadre de ce GT « Modèle économique » sera aussi poursuivi pour intégrer effectivement dans la construction des dotations des paramètres qui, pour l'instant, n'apparaissent pas, mais qui demandent un travail de fond et de réflexion. Il y a du qualitatif, mais nous pouvons avoir aussi des éléments d'objectivation. Il y a bien sûr la question de la formation continue, de l'apprentissage. Nous sommes actuellement au cœur d'une réforme. Nous

commençons à voir un peu plus les choses qu'il y a quelques mois, mais nous sommes au milieu du gué pour l'instant. Il serait donc prématuré d'intégrer cela de façon très poussée, pour l'instant, dans la construction du modèle économique. Nous en saurons un peu plus l'année prochaine. Il y a l'élément fondations, qu'il faut déjà mettre en place. Il y a des éléments aussi qui nous semblent importants en repartant de la considération des missions de l'université. La mission de l'université est bien sûr de faire de la formation continue, de développer l'apprentissage. C'est aussi de développer la recherche, de développer l'internationalisation. Tous ces éléments doivent aussi être pris en compte. C'est cela qui donne des physionomies différentes aux différentes composantes. Il ne s'agit pas d'appliquer une moyenne à tous, une sorte de camisole unique, qui serait vraiment un corset plutôt qu'un vêtement ajusté et adapté, mais de bien prendre en compte les spécificités des différentes composantes pour arriver à une dotation, à un modèle économique qui soit équilibré, qui, à la fois, corresponde aux spécificités des composantes et fasse jouer aussi la solidarité. Nous avons également pour objectif de faire entrer dans un modèle commun l'ensemble des composantes. Nous avons des dotations hors modèle qui n'ont pas vocation à demeurer et à rester, mais avant de les faire disparaître – il ne s'agit pas de le faire en un claquement de doigts –, il faut identifier quelles sont les finalités de ces dotations hors modèle pour les faire rentrer dans un modèle et que tout ceci puisse être objectivé et permette d'avoir une approche qui soit commune et qui permette la solidarité entre composantes, et une forme d'équité. Enfin, sur les ressources humaines, nous nous sommes engagés aussi à rénover le RNA. Le RNA sera retravaillé à l'automne dans les commissions qui ont à le connaître. Cela fait partie aussi de cette réforme du modèle économique.

Ce que nous vous proposons à ce stade, ce sont des premiers éléments de principes de réforme du modèle économique, sachant que ce travail aura à être poursuivi l'année prochaine. Voilà pour les premiers éléments. Il y a sûrement des questions, des remarques ou des commentaires ?

**M. NAMANE.** – Bonjour à toutes et à tous. Juste un complément pour vous faire un retour sur les travaux de la commission des moyens. Première remarque, concernant justement les précautions prises par Marie-Albane : nous avons sollicité les membres de la commission des moyens afin de donner un avis qui éclairera les administrateurs de l'université. Cet avis a bien entendu porté sur les principes et non pas sur les valeurs, puisque les valeurs ne sont pas définitives. Nous avons énormément de simulations (de 2 à 4) pour différents aspects. Cette sollicitation a bien porté sur les principes et pas sur un BI 2020 définitif.

Sur le contenu des échanges, même si Marie-Albane en a cité quasiment tous les points, une des surprises relevées concerne le décalage qui existe entre la dotation historique utilisée sur les trois derniers BI, donc les trois dernières années, et la dotation que nous constatons lorsque nous appliquons les chiffres qui correspondent à la réalité en termes de réussite, de nombre d'étudiants et d'heures complémentaires. L'autre élément, c'est l'aspect RH, qui, pour l'instant, n'est pas intégré dans le modèle. Un point a été inséré (point 6) pour les Ressources humaines car, autant certains éléments peuvent faire l'objet de simulation, autant l'aspect RH est un peu déconnecté de ces simulations Excel. Oui, nous pouvons objectiver avec Excel, mais, derrière, il y a des postes, des collègues qui sont en poste, et le travail, sur cet aspect-là, ne peut pas se faire sur la base d'un effet systématique reposant sur des simulations. Ce point sera bien entendu pris en compte dans le cadre des dialogues de gestion stratégique. Le travail du GT « Modèle économique » continuera l'année prochaine sur les aspects les plus sujets à débat, afin de le faire accepter par la communauté. L'objectif du modèle économique n'est certainement pas d'entraver les fonctionnements des composantes, puisque le central, *a priori*, n'a à aucun moment laissé tomber une composante qui était peut-être en difficulté financière. Le central, dans la mesure de ses capacités, sera toujours là pour permettre aux composantes de fonctionner correctement. Nous pouvons compter sur les administrateurs pour alimenter le débat.

**M. BERNARDINO.** – Deux remarques. Tout d’abord, je voudrais juste éclaircir une chose. L’IUT de Sénart ne fait pas du tout partie des composantes qui demandent que nous augmentions le pourcentage de ponction sur l’ensemble des composantes.

Il a été dit qu’il a été demandé que nous baissions les 10 % de contribution de solidarité. J’y suis favorable parce qu’effectivement, cela crée une injustice entre les différentes composantes, mais à aucun moment l’UT Sénart – en tout cas, à ma connaissance – n’a été porteur d’un discours qui consiste à diminuer cela pour augmenter sur les autres. Je ne veux surtout pas que nous ayons l’impression qu’une composante riche est en train de demander aux pauvres de payer pour les riches. Je vais être clair là-dessus, je veux que ce soit noté au PV que cela n’est absolument pas une demande de l’IUT de Sénart-Fontainebleau, et à aucun moment, même si les 10 % sont effectivement injustes du fait que la règle n’est pas la même pour tout le monde. Nous sommes aussi d’accord là-dessus.

Le deuxième élément qui me gêne, c’est ce que tu viens de dire, Lamine : aucun élément chiffré n’a été fixé par la commission des moyens. Je suis étonné de voir que, dans la note, s’il y a bien des choses qui existent, ce sont des chiffres. C’est-à-dire qu’*a priori*, les 71 % sont soclés pour la partie fonctionnement, les 13 % sont soclés pour la partie heures complémentaires, les 6 %. Les chiffres sont dans la note. Donc soit nous sommes dans un modèle où nous sommes encore sur des ajustements et il faut que nous en discutions. Je ne vois donc pas l’intérêt de mettre des chiffres et des pourcentages de répartition des enveloppes budgétaires. Deuxièmement, je redis ce que j’ai dit à plusieurs reprises :

- 1) la masse salariale des composantes n’y est pas, donc nous ne nous rendons absolument pas compte de la capacité de chacune des composantes ;
- 2) les heures complémentaires me semblent peser dans les différentes composantes, quelles qu’elles soient, y compris quand c’est l’augmentation des étudiants, parce qu’à ma connaissance, aucune augmentation des effectifs n’a donné lieu à des créations de

postes, hormis ceux de Sénart, mais qui sont liés à la rentrée. Cela veut dire que, naturellement, quel que soit le vote...

**M. LE PRÉSIDENT.** – Ce n'est pas tout à fait vrai, excuse-moi.

**M. BERNARDINO.** – Pardon, j'ai des collègues qui ont des créations.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Oui.

**M. BERNARDINO.** – Je redis ce que j'ai dit déjà à plusieurs reprises : je trouve la répartition 71-13 totalement injuste, parce qu'elle ne correspond absolument pas à la réalité des dépenses. C'est-à-dire que si nous regardions l'ensemble des composantes et que nous nous posions la question de savoir ce qui, aujourd'hui, est utilisé en termes de fonctionnement dans une composante et quelle est la part utilisée effectivement en heures complémentaires, je ne suis pas sûr que nous considérerions que 13 % du budget d'une composante sert aux heures complémentaires. Beaucoup de composantes ont certainement basculé du fonctionnement en heures complémentaires pour pouvoir justement financer les heures complémentaires.

J'aurais souhaité que nous ne parlions pas de ces chiffres-là, mais plutôt des dépenses des composantes, pour savoir justement aujourd'hui :

- quelle est la réalité des composantes ;
- ce qui est réellement utilisé aujourd'hui en fonctionnement ;
- quelle est la part réellement utilisée en heures complémentaires.

Ce pourcentage doit se retrouver dans la répartition de l'enveloppe de la dotation, qui serait effectivement plus juste vis-à-vis des composantes en fonction de leurs dépenses, puisque je rappelle que nous sommes censés recevoir des dotations pour alimenter les dépenses qui vont derrière.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je pense que c'est un peu trop rapide quand même. D'abord, le modèle existait et cela a été réajusté, ainsi que cela a été dit précédemment, pour tenir

compte des dépenses, c'est évident. À ce moment-là, il faut tout casser. Il faut mettre ensemble masse salariale, recherche, performance, performance des composantes en recherche, performance des composantes en enseignement.

**Une intervenante.** – [inaudible]

**M. LE PRÉSIDENT.** – Il faut tout mettre sur la table.

**M. BERNARDINO.** – Quels critères pour la performance ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Il faut tout mettre. Il faut mettre ce que fait une composante. Il faut mettre la réalité d'une composante. Il ne faut pas dire qu'untel fait tel truc. Il faut tout mettre sur la table, et pas seulement les dépenses. Si nous voulons mettre la masse salariale sur la table, il faut voir ce qu'il y a derrière. Ce sont des individus, ce qu'ils font, leur charge. La charge, ce sont les formations, les recherches. Il y a plein d'éléments Je pense que c'est un élément très compliqué à manier, parce que cela peut bousculer très fortement notre équilibre, et cela nécessite forcément un gros travail, et un travail très fort, accompagné par des spécialistes des budgets, parce qu'il n'existe pas de modèle universitaire unique. Si nous avons une recette, ce serait facile, mais cela n'existe pas. Nous sommes donc livrés à nous-mêmes sur un modèle économique qui est forcément spécifique. Bien sûr, il y a des grandes choses. Il faut réellement travailler tous les éléments l'année prochaine, dès septembre, ainsi que l'a dit Marie-Albane, avec un groupe de travail là-dessus, mais qui soit accompagné. Nous allons voir que c'est compliqué, ce que dit Amilcar.

Cela va être un très gros chantier. Masse salariale, oui, mais quoi ? Etc.

Je pense qu'un gros chantier nous attend. Par contre, l'augmentation des effectifs n'a pas été prise en compte jusqu'à maintenant dans le modèle. Le modèle a été gelé sur le coefficient. Tout le monde tourne avec les choses. Il est proposé ici de remettre un chouïa d'effectifs et de remettre derrière à plat tout le modèle, y compris ce qui a été discuté, ce qui est aujourd'hui hors modèle, etc. Cela nous attend, c'est un énorme

chantier. Nous ne pouvons pas dire simplement recettes/dépenses, il faut mettre derrière beaucoup de choses.

**M. BERNARDINO.** – Il n'y a qu'une seule simulation sur la dotation à la répartition [inaudible F2, 1.56.35] Il n'y a pas plusieurs simulations qui ont été faites sur la répartition des charges. Il aurait été intéressant peut-être d'avoir une ou deux de ces simulations sur lesquelles nous ne répartissions pas 71-13, mais, par exemple, 71-23 ou 61-23. Pourquoi avez-vous changé dans le modèle final ? Pourquoi une seule simulation a-t-elle été faite ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Parce que nous sommes partis sur une répartition qui est celle de l'ancien modèle, comme tu l'avais justement vu, qui est un modèle dans lequel était prise globalement la charge étudiante. C'était trois cas de charge étudiante. C'était l'idée. J'en ai reparlé avec Christian, cela a été extrêmement travaillé. Le modèle a varié effectivement en fonction de ce qui a été fait. Derrière, nous n'allons pas y arriver ainsi. Il faut tout reprendre.

**M. BERNARDINO.** – Donc, il faut geler le budget ?

**Mme de SUREMAIN.** – Je crois que les variations d'effectifs ont quand même suscité quelques crisements depuis trois ans.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.** – Du point de vue des principes, Dieu sait si ma composante a un profil assez différent de celui de l'IUT Sénart-Fontainebleau, et pourtant je rejoins Amilcar sur un certain nombre de points : d'abord, regarder la réalité des dépenses. En principe, et de telle sorte qu'une composante ne se retrouve pas en très grande difficulté avec ce modèle. Encore une fois, il y a une dotation théorique et c'est borné, mais, année après année, cela veut dire que le bornage est reconduit jusqu'à concurrence de la dotation théorique ou de la contribution théorique. Cela peut vouloir dire de très grosses variations sur très peu d'années, ce qui peut difficilement être compatible, par exemple, avec une nouvelle offre d'accréditation que nous venons de voter. Donc reprendre les

dépenses et s'appuyer sur ces dépenses, prendre en compte peut-être plus de choses dans le modèle, en tout cas le retravailler. Nous ne faisons que revenir à un modèle que nous avons déjà éprouvé il y a quelques années et que nous avons souhaité changer, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, que nous rechangeons actuellement. Si c'est pour revenir à l'ancien, c'est un dommage. Tu viens d'annoncer un groupe de travail au mois de septembre, je m'en réjouis et j'espère que nous pourrons travailler également sur les chiffres, parce qu'au-delà des principes, un modèle économique, c'est forcément des chiffres. Derrière ces chiffres, il faut bien voir qu'il y a :

- des cours ;
- un nombre d'étudiants par TD ;
- les conditions de travail de nos collègues (BIATSS, enseignants, enseignants-chercheurs) ;
- des fonctionnements de tous les jours, qui peuvent être en partie changés, bien sûr – ils ne sont pas immuables –, mais il y a parfois des limites. Et une fois que les limites sont franchies, nous pouvons mettre des gens en souffrance.

Donc, au-delà des principes, c'est bien aussi de voir les chiffres.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous avons essentiellement introduit dans ce modèle le sous-encadrement BIATSS. C'était extrêmement demandé. C'est la seule chose que nous avons introduite dans ce modèle, qu'il faut effectivement revoir. C'est ce qui réapparaît, puisque c'était 74-16. Nous avons introduit un sous-encadrement. Après, qu'il faille remodifier les choses, y compris la masse salariale... Mais notez ce que cela veut dire : « introduire la masse salariale ». Je pense que vous comprenez ce que cela veut dire. Il y a des masses salariales importantes qui vont apparaître, même si nous introduisons charges, etc. Je suis pour, personnellement, parce que cela a été demandé par l'ensemble des personnes qui étaient à la commission des moyens, mais la vérité des prix va apparaître très fortement. Nous allons donc faire ce travail. La seule chose que nous vous proposons dans ce modèle-là était simplement d'introduire un paramètre BIATSS –

globalement, c'est ce qui a été introduit -, plus des éléments autour des effectifs, des éléments autour de l'accompagnement du CIA pour les BIATSS. Ce sont les éléments que nous mettons dans ce modèle. Nous pouvons comprendre qu'il n'est effectivement pas très disruptif - nous sommes bien conscients de cela -, parce que des éléments importants étaient en jeu. Nous n'avions aucune idée de ce que donnerait la réforme de l'apprentissage. Personnellement, comme vous-même, nous ne savions pas très bien, en début d'année dernière, si nous allions être ratatinés ou si nous allions pouvoir être stabilisés, ou si même nous allions pouvoir faire éventuellement un certain nombre de recettes supplémentaires. Nous l'ignorions totalement. C'est vrai que nous avons travaillé avec des paramètres instables de modèles économiques, dont, effectivement, la recette sur ressources propres. Là-dessus, je pense que nous étions extrêmement embêtés.

**M. GADESSAUD.** - Quelques remarques. Je ne suis pas inintéressé par l'idée de venir évidemment en soutien aux collègues BIATSS, pour qui cela génère du surcroît de travail. Nous l'avons souvent mis en avant quand d'autres voulaient limiter les heures supplémentaires ou les heures réalisées par des enseignants. Nous avons toujours dit : « Attention ! Cela va générer un travail considérable pour nos collègues BIATSS. » Ce sont les directeurs de composantes qui le disaient. C'est bien sûr intéressant.

Ce qui est assez surréaliste, c'est la manière dont vous avez calculé à la fois sur un nombre d'heures FI et pas sur un nombre de vacataires. Or, c'est évidemment complètement différent, puisque ce n'est pas le nombre d'heures qui va générer le travail des administratifs qui vont gérer ces dossiers, c'est le nombre de personnes et le nombre de dossiers à gérer. Le mode de comptabilisation pose donc un vrai problème. Cela n'a aucun sens de compter son nombre d'heures. Comment calculer les heures de vacation ? Il faudrait que nous ayons des outils bien plus précis que ceux que nous avons. Honnêtement, aujourd'hui, bien malin qui peut dire où sont faites les heures de vacation ou sur quel diplôme. Les outils que nous avons ne nous permettent pas d'avoir une

finesse aussi importante. À la rigueur, il faudrait le généraliser à l'ensemble des heures de vacation, parce que, sinon, nous créons des distorsions.

Même s'il est intéressant de pouvoir payer des vacations horaires, il est surréaliste de flécher 400 000 euros sur les vacations horaires pour suppléer le travail des BIATSS, contre 1,1 million simplement mis sur les heures complémentaires. L'idée qui a été décrite, c'est 1,4 million pour les heures complémentaires.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Tu sais bien que c'est une enveloppe globale. Lamine, peux-tu répondre ?

**M. GADESSAUD.** – Je n'ai pas terminé, mais ce n'est pas grave.

**M. NAMANE.** – Tu n'as pas fini, peut-être ?

**M. GADESSAUD.** – Je reprendrai après.

**M. NAMANE.** – Généraliser ce soutien en termes d'heures complémentaires à l'intégralité des formations pourrait apparaître surprenant puisque je crois que les anciens administrateurs de l'université et les administrateurs que vous êtes aujourd'hui seraient peut-être d'accord sur l'idée que la FC et la FA pourraient plutôt s'autofinancer. C'est l'idée qui est derrière. C'est pourquoi nous ne pourrions pas généraliser la prise en charge de l'intégralité des heures à toutes les formations.

**M. GADESSAUD.** – Le coût est beaucoup trop important. Nous n'allons pas flécher 400 000 euros de vacations horaires. Cela n'a aucun sens. J'entends bien ce que dit Jean-Luc, mais, dans ce cas-là, si c'est pour que nous calculions des enveloppes sur un critère objectif et qu'après, vous nous disiez : « Nous nous en fichons, vous ferez les changements de masse que vous voulez »... Partons d'une réalité plutôt que de partir d'une réalité qui est fautive pour qu'après chacun ait la chance dans son camp.

Je voudrais savoir d'où vient le 71, pourquoi ce n'est pas remis à plat, pourquoi il n'y a pas de simulation, pourquoi c'est dans la note...

**M. LE PRÉSIDENT.** – Tu sais bien d'où sortent les 71.

**M. GADESSAUD.** – De nulle part, oui, nous sommes bien d'accord !

**M. LE PRÉSIDENT.** – Non, pas de nulle part. C'est le nombre d'étudiants À la fin, cela revient simplement que nous mettons 70 % de l'argent sur les étudiants en socié.

**M. GADESSAUD.** – Quand je paie mes heures complémentaires, je le mets sur les étudiants.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Les HC n'étaient pas intégrées dans ce modèle-là comme étant souhaitables, puisque, effectivement, si nous n'introduisons pas la masse salariale globale là-dedans, nous patinons dans la choucroute.

Je pense que la question qui est posée cette année dans le modèle économique, c'est de le faire varier à la marge, en tenant compte :

- de l'augmentation des effectifs réels de certaines composantes, à la marge quand même ;
- de la part BIATSS de sous-encadrement, probablement un peu à la marge, mais cela sera quand même utile ;
- des éléments qui ont été mis en supplémentaire.

Et après, nous remettons tout à plat, mais la grande messe va demander du temps. Je ne suis d'ailleurs même pas sûr qu'une année suffise, parce que c'est extrêmement compliqué de trouver l'ensemble des éléments pour que nous nous accordions entre nous. Les composantes sont différentes les unes des autres. Nous n'allons donc pas avoir un modèle unique, nous allons avoir quelque chose – et c'est ce qu'avait d'ailleurs travaillé Christian – qui, à un moment donné, est un compromis aussi, dans lequel nous voulons afficher des mots comme *subsidiarité*, comme nous l'avons dit, et *solidarité*. En effet, certaines composantes font des ressources propres, vous le savez ; d'autres en font peu, pour différentes raisons, ou qui vont en faire, parce qu'intrinsèquement, elles ne sont pas bâties pour cela. Nous pouvons le regretter, mais c'est ainsi. Donc si nous

disons, dans le modèle économique, que nous laissons les forts gagner, ce qui arrivera, c'est que l'université explosera assez vite, parce que nous connaissons les composantes qui font de l'argent : si elles n'aident pas par solidarité, d'une certaine manière, un tout petit peu contrôlée, et avec derrière de l'accompagnement, je pense que nous sommes très mal.

**M. NAMANE.** – Un complément de réponse par rapport à la proposition de Laurent. Pour déterminer la clé de répartition de cette enveloppe soutien aux BIATSS, nous nous sommes basés sur la proportion des étudiants en FI dans le total étudiants, que nous avons appliqué au volume horaire d'heures de vacation. Peut-être que nous pourrions compter exactement le nombre de vacataires pris en charge par les composantes, parce qu'un vacataire peut faire 100 heures, mais beaucoup de vacataires ne font que 10, 20, 30. Par contre, cela ne va pas à l'encontre du principe. Oui, c'est possible, nous pouvons expérimenter cette autre clé de répartition pour voir ce que cela donne.

Autre réponse par rapport justement à cette répartition de 71 %, qui peut surprendre. L'idée qui sous-tend l'importance de cette proportion repose sur le fait que la clé, parmi les cinq clés que nous avons ici, qui représente ou qui reflète le plus les coûts supportés par les composantes, c'est bien le nombre d'étudiants, au-delà de la réussite, parce qu'un étudiant, par exemple...

**M. GADESSAUD.** – Mais non ! Les HC représentent le sous-encadrement plus que le passage. [Inaudible, F2, 2.08.12] quand je vous entends [inaudible] à 30 %, cela m'ennuie que le modèle affiche que je suis [inaudible].

**M. NAMANE.** – Oui. Le souci est surtout par rapport à la FC et la FA.

**M. GADESSAUD.** – [inaudible] C'est le modèle HC qui détermine si nous sommes en sous-encadrement ou pas.

**M. NAMANE.** – Tout à fait.

**M. GADESSAUD.** – C'est purement ce critère-là. Pour moi, le nombre d'étudiants ne veut pas dire que nous sommes en sous-encadrement. Je veux bien récupérer plein de postes et laisser le fonctionnement aux composantes. Cela ne me pose aucune difficulté.

**M. NAMANE.** – Mais les étudiants qui sont présents représentent réellement un coût, puisqu'ils sont là.

**M. GADESSAUD.** – Oui, mais sans que tu le lies absolument au nombre d'heures associé à chaque étudiant. Cela n'a aucun sens. Cela ne rentre pas...

**M. LE PRÉSIDENT.** – L'idéal serait effectivement d'avoir étudiants où. Mais pour cela, il nous faut un sacré logiciel, une sacrée plateforme, que nous n'avons pas aujourd'hui et que nous comptons mettre en place. Pour le moment, il est incapable de mettre un coût derrière un étudiant. Derrière, effectivement, nous nous retrouvons encore à être en système pas forcément idéal, mais il est quand même important de tenir compte de la montée des étudiants dans quelques composantes, dont les vôtres.

**Mme BARON.** – Juste deux interventions, pour rebondir sur ce que disait Amilcar. Nous avons quand même eu des modes de fonctionnement où nous ne savions plus trop, des fois, si nous étions dans le groupe de travail ou si nous étions en commission des moyens. Comme c'est la Commission des moyens qui est censée proposer des choses au Conseil d'administration, cela pose un peu des problèmes de confusion, au bout d'un moment, pour ne pas dire plus.

Lors du CA d'aujourd'hui, nous sommes quand même un peu dans la logique de la commission des moyens d'il y a un peu plus d'une semaine, c'est-à-dire qu'il est plus de 17 heures et nous abordons quand même des points cruciaux, comme, dans la commission des moyens, nous avons bouffé le trait depuis trois quarts d'heure quand nous avons travaillé sur les principes du nouveau modèle économique.

Donc, les principes, d'accord ; socler les parts relatives, non. Nous avons découvert, à la commission des moyens, les tableaux de simulation. Nous avons demandé quand même

à pouvoir les examiner et à pouvoir les travailler. Il nous a été répondu favorablement. Effectivement, nous constatons qu'il figure sur le répertoire de la commission des moyens. Le tableau qui pouvait être consulté pour le CA d'aujourd'hui a été déposé hier matin. Nous parlions de pouvoir travailler les documents dans de bonnes conditions : compte tenu de la fin d'année universitaire, c'est quand même un petit peu délicat de ne passer que des nuits blanches à travailler des documents, surtout quand ils arrivent à la dernière minute, et surtout quand ils concernent des points aussi importants que le calcul des dotations et la remise à plat du fonctionnement des composantes. Je serais tentée de vous dire que les principes ne mangent pas de pain. Les socler par des parts relatives, c'est beaucoup plus problématique.

Les membres de la commission des moyens étaient mélangés avec le groupe de travail, et nous ne savons plus qui s'exprimait à la fin, il y a plus d'une semaine. Cela me pose véritablement question quant aux modalités de travail de l'année qui vient de s'écouler, avec la confusion des genres. Qu'il y ait un groupe de travail, c'est parfait ; que nous présentions un certain nombre d'éléments à la commission des moyens, qui les relaie au Conseil d'administration, c'est très bien, mais que nous jouions sur la confusion des genres – parfois, nous étions convoqués et nous ne savions pas trop qui était convoqué, si c'était le groupe de travail ou si c'était les membres de la commission des moyens –, c'est problématique. Cela n'aide pas à la sérénité des débats et à prendre des décisions ou à proposer des choses dans un climat relativement serein.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est ton opinion, OK. Nous allons répondre.

**M. NAMANE.** – Effectivement, nous avons eu, je crois, à deux ou trois reprises l'occasion de convier les membres du GT « Modèle économique » à la fin des travaux de la commission des moyens. À chaque fois, nous avons pris la précaution de demander aux membres de la commission des moyens s'ils voyaient une objection à ce que les membres du GT « Modèle économique » se joignent.

**Mme de SUREMAIN.** – Cette année, il y a eu six réunions – vous pouvez reprendre toutes les invitations. Il y a eu des invitations spéciales commission des moyens. À chaque fois qu’il y a eu des avis à rendre, il n’y avait que les membres de la commission des moyens. Je termine. Il y a eu des séances communes commission des moyens et GT, qui n’ont jamais pris de décisions et qui étaient en fait sur une analyse/observation des différents indicateurs. Là, nous étions effectivement dans une phase de présentation, analyse, réflexion et discussion.

La semaine dernière, il y a eu une réunion de la commission des moyens dans un premier temps. Nous avons très largement entamé la discussion et, les membres du GT attendant dans le couloir, nous avons posé la question aux membres de la commission des moyens pour savoir s’ils acceptaient ou non que rentrent dans la salle les membres du GT. Ils ont donné leur accord. C’est comme cela que les membres du GT sont rentrés à la fin de la commission des moyens dans la salle. Ensuite, quand il y a eu une appréciation, nous avons bien dit que s’exprimaient uniquement les membres de la commission des moyens. Il y a de multiples témoins.

**M. NAMANE.** – Sur le tableau, je suis surpris d’entendre qu’il a été mis à disposition sur le *sharepoint* uniquement hier, puisqu’il y est depuis pas mal de temps. Il a été actualisé parce qu’il y a eu une coquille de chiffre : j’ai refait la simulation, mais j’ai oublié de modifier l’en-tête du tableau. J’ai donc corrigé l’en-tête du tableau. C’est la seule actualisation qu’il y a eue. Aucun calcul, aucune simulation.

**Mme de SUREMAIN.** – Les documents sont sur le site du CA depuis la semaine dernière. Ils ont été complétés mardi soir avec des clés de répartition supplémentaires. Toutes les simulations étaient sur le site du CA depuis vendredi dernier.

**Un intervenant.** – Nous n’avons pas accès aux formules

**Une intervenante.** – Nous n’avons aucune simulation.

**Mme de SUREMAIN.** – Il y a un tableau Excel.

**Un intervenant.** – Oui, mais il n’y a pas de formules dedans.

**Une intervenante.** – Nous n’avons que des valeurs, nous n’avons pas de formules.

**Un intervenant.** – Quand tu mets un tableau Excel, tu mets les formules. C’est la moindre des choses.

**Une intervenante.** – C’est ce qui était demandé.

**M. PELLET.** – Deux remarques. La première : je suis d’accord avec ta dernière remarque, Jean-Luc, à savoir que le modèle économique ne fonctionnera pas s’il n’existe pas un principe d’équité qui est tenu jusqu’à la fin, et s’il ne revient pas à appauvrir les plus pauvres et enrichir les plus riches. Le problème est que j’ai cru comprendre de la remarque d’Amilcar, qui, en relativisant l’expression, incarne plutôt une composante riche – riche voulant tout simplement dire une composante qui, par ses spécialités et son domaine, a les moyens d’obtenir des fonds propres –, qu’il signalait que cela n’était pas le cas.

Pour l’autre remarque que je voulais faire, je voudrais m’exprimer au nom de l’administrateur de base, non spécialiste, que je suis et sur l’enjeu de ce débat. L’enjeu est absolument passionnant. Il est évident, et nous le voyons bien, que les directeurs de composantes sont les plus affûtés sur la question et les plus à même d’analyser les rouages de ce qui nous est proposé. J’ai demandé, voilà maintenant bien plus d’une heure, que nous reportions ce point, et je déplore que nous le développions. Je viens de compter : je crois que nous sommes 6 administrateurs non-membres de l’équipe dans l’assistance. En principe, ce débat devrait avoir pour fonction d’éclairer les administrateurs en vue d’un vote. Or, sur les 32 administrateurs, nous dépassons le chiffre de 6 si nous incluons les personnes qui font partie de l’équipe et qui, de fait, ont déjà travaillé sur les dossiers. C’est donc quand même un problème. Cela fait 8 heures que nous sommes en CA. Le débat est extrêmement technique, il implique une concentration et la prise en compte d’éléments qui ne sont pas évidents. Je regrette que

ce débat, qui est riche, nécessaire, y compris avec la contradiction apportée par les directeurs de composantes, qui sont au fait de ces questions et qui défendent un point de vue qui est le leur – j'en ai bien conscience – dans le débat entre composante et central avec tout ce que cela peut impliquer, ne se fasse pas, ou alors il va falloir le refaire devant un CA complet, parce qu'il s'agit effectivement d'éclairer les administrateurs sur les enjeux et les implications.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Tu as parfaitement raison, Éric. C'est bien ce qu'a dit Marie-Albane au départ. Nous faisons une première *overview* parce que je pense que ce débat méritait effectivement d'être porté en première ligne. Comme l'a dit Marie-Albane, mais je pense qu'elle va intervenir de nouveau, il va être reporté pour éclairer l'ensemble du Conseil d'administration. Nous avons bien vu que ce Conseil était riche, mais c'est le dernier de l'année. Vous avez vu que nous n'avons pas chômé. Il y a beaucoup de sujets. Je pense que nous ne pouvons pas éluder totalement un modèle économique à l'heure où Parcoursup montre quand même un certain nombre de réflexions profondes sur les équilibres des uns et des autres en termes de composantes. Je pense que, là, il y a quand même un sujet qui va nous arriver à la rentrée et qu'il faut anticiper.

**M. PELLET.** – Assurément. Je voudrais juste, pour terminer, ajouter qu'entrer dans les détails des choix de pourcentage de telle ou telle colonne, à part pour les spécialistes de la commission des moyens et ceux qui ont travaillé sur le dossier, c'est quand même très compliqué pour l'administrateur de base. Je voudrais quand même rappeler qu'au bout d'un moment, ce qui permet à chacun de juger de la validité d'un système – et un système peut être très beau arithmétiquement –, c'est quand même la condition pragmatique, c'est-à-dire, au bout du compte, un tableau comparatif, qui permettra de voir qui gagne, qui perd, combien précisément, sur des données où tout le monde si possible sera d'accord et pourra vérifier le décompte. À ce moment-là, nous pouvons juger de la beauté ou de la réussite d'un modèle.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Tu as l'ensemble de la projection, quand même.

**Mme de SUREMAIN.** – Nous avons quand même pris la précaution de dire à de nombreuses reprises qu'il était plus intéressant de rentrer quand même par les idées et la conception, puisque, là, nous avons des simulations qui portent sur le passé. De plus, des choses doivent être ajustées. Il y a la question des vacances, à l'évidence.

Par ailleurs, si nous prenons l'exemple de la composante IUP, l'IUP, pour l'instant, est crédité d'un nombre d'étudiants qui n'a aucun rapport, en fait, avec les étudiants qui sont enseignés à l'IUP. Cela suppose là un arbitrage en matière politique, en accord avec la composante, pour voir comment nous pondérons effectivement en nombre d'étudiants cette composante. C'est lié à la convention avec Marne. Nous avons quelque chose d'un peu compliqué qu'il faut que nous travaillions pour la rentrée.

Là, nous avons des simulations qui ne sont pas des prédictions, qui sont des simulations qui donnent des tendances, mais qui seront à corriger.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est peut-être notre dernier Conseil d'administration de cette partie de l'année. Il est important de préciser que l'équipe politique ne tient pas à opposer composantes et composantes. Sinon, nous allons nous retrouver avec des missions différentes, des fonctions différentes, des périmètres différents, des riches, des moins riches, des personnes qui sont plus portés sur une expression qui n'a rien à voir avec notre monde. Je pense qu'il faut vraiment intégrer cela. Notre communauté doit aussi être très soudée. Nous entendons donc bien les remarques effectivement techniques. Nous voyons bien que ce modèle-là doit être rebattu. Je pense qu'il doit être rebattu avec, derrière, des éléments d'expression de qui fait quoi, comment, pourquoi, dépenses, etc., mais aussi avec un mot qui est *solidarité*.

**M. PELLET.** – Pour que le comparatif puisse fonctionner, il faut quand même qu'il y ait accord sur les modalités de calcul.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Certaines composantes ont moins d'étudiants, d'autres en ont plus. Nous pouvons dire que cela n'existe pas et que nous nous en fichons complètement...

**M. PELLET.** – Ce n'est pas ce que je veux dire. Bien sûr, chaque composante est différente et a des données différentes. C'est dans l'application du modèle et le calcul des conséquences du modèle...

**M. LE PRÉSIDENT.** – Le modèle sera représenté et réexpliqué.

**M. PELLET.** – Non, je veux juste dire qu'étant donné que nous sentons bien qu'il existe des oppositions et des divergences sur le mode de calcul, il serait bien qu'au minimum, le mode de calcul fasse l'objet d'un accord, et quand il ne fait pas l'objet d'un accord – je parle là encore pour les administrateurs qui auront à voter –, que nous fassions apparaître alors les deux modes de calcul différents, avec explicatif.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous vous donnerons en septembre également un élément supplémentaire qui est Parcoursup. Vous aurez des informations supplémentaires, dont le rattachement des effectifs respectifs des uns et des autres. Le modèle économique sera aussi en liaison.

**Une intervenante.** – Les effectifs ne se limitent pas à la L1.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Sur le budget, nous ne nous limiterons pas non plus à la L1. Il y a aussi des éléments sur la L2 dans lesquels il y aura aussi des recettes supplémentaires. Vous le savez. Là, nous aurons des éléments. Quand je dis Parcoursup, c'est que nous avons l'entrée et aussi la mécanique, en L en tout cas et aussi en M. Je pense que nous verrons tout cela. Derrière, il ne faut pas omettre ce principe d'augmentation des effectifs.

**Mme de SUREMAIN.** – Nous reviendrons en septembre expliquer tout cela en détail. Nous veillerons à ce que les formules soient lisibles en ligne. L'important, c'est quand même la réflexion. Nous verrons ensuite, au moment du BI, les propositions d'application.

### 5.3. Approbation de la reconduction de la tarification SUAPS pour l'année universitaire 2019-2020

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous propose d'avancer vite maintenant, parce que nous avons les tarifs du SUAPS.

**Mme de SUREMAIN.** – Nous sommes dans la reconduction à l'identique.

**Mme CADUSSEAU.** – Comme Marie-Albane vient de le dire, il s'agit d'une reconduction à l'identique. Je pense donc que cela va être très rapide. Vous savez que, depuis l'an dernier, avec la CVEC, dont sont contribuables tous les étudiants inscrits à l'UPEC, la carte de sport est devenue gratuite pour l'ensemble des étudiants. Cela avait été voté. Ensuite, il nous reste donc à voir quels sont les tarifs qui sont appliqués pour les autres catégories. En fait, c'est la même chose que l'an dernier, c'est-à-dire :

- pour les personnels de l'UPEC, en fonction de l'indice, cela varie entre 40 et 70 euros ;
- pour les personnes retraitées de l'UPEC : 80 euros ;
- pour les extérieurs, nous augmentons bien sûr les tarifs : 95 euros.

Ceci pour l'ensemble de la plupart des activités sportives, excepté une activité sportive qualifiée d'onéreuse, l'équitation, pour laquelle un tarif de 120 euros est demandé.

Nous vous demandons de valider, ou pas, un tableau, sachant que le service de sport a quand même une activité onéreuse en projet, mais ce n'est pas encore abouti et ce sera rajouté au mois de septembre.

**M. WOLKENSTEIN.** – Si je peux me permettre une petite remarque. Une fois de plus, je me réjouis que le tarif soit gratuit pour les usagers, en tout cas les étudiants de l'UPEC. Serait-il possible de demander à la Dircom de communiquer un peu plus ? Je me suis rendu compte que nombre d'étudiants du campus n'étaient pas du tout au courant de la gratuité de ces activités, ni de leur nombre et de leur variété, ce qui est assez dommage quand nous voyons le service qui est proposé, évidemment sans déborder le SUAPS en

leur donnant beaucoup plus d'étudiants qu'ils ne peuvent en encadrer. Peut-être faire un peu de communication là-dessus pour accentuer encore cela. Il n'y avait pas aussi le golf, en activité onéreuse ? C'est peut-être moi qui me rappelle mal.

**Mme CADUSSEAU.** – C'est la nouvelle activité dont j'ai parlé, mais qui n'a pas encore été suffisamment instruite. Je retiens. J'ai noté cette remarque sur la communication. Il est vrai que tous les étudiants sont loin de faire une activité sportive, et nous devons communiquer là-dessus. OK.

Des commentaires ? D'autres questions sur les tarifs de la carte de sport ? Nous allons pouvoir mettre au vote. Qui est contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Je vous remercie.

<p><b>La reconduction de la tarification SUAPS pour l'année universitaire 2019-2020 est approuvée à l'unanimité.</b></p>
--

#### **5.4. Approbation du dispositif d'aide sociale aux étudiants**

**Mme de SUREMAIN.** – Comment nous passerons un point dédié à l'aide sociale aux étudiants, où nous allons demander à Ourda de faire une présentation synthétique de la richesse des dispositifs d'aide existant actuellement, avant d'introduire cette formalisation de cette aide aux étudiants, à travers une délibération.

**Mme HARIR.** – Merci, Marie-Albane. Je vais essayer effectivement d'être la plus rapide tout en étant concise. Le point qui va être présenté a été issu de différents groupes de travail et échanges également avec l'équipe de Direction. Les dispositifs qui vont être proposés sont des dispositifs qui sont renforcés. Avant de les présenter, il convient de rappeler ce qui est déjà fait au sein de l'établissement. L'université a la possibilité de mener une politique d'aide et d'accompagnement social auprès de nos étudiants, en

complément de ce qui est fait par le CROUS. Nous avons un axe accompagnement social qui avait été voté et validé par cette instance au CA du 18 janvier, si je ne me trompe pas. Un fonds avait été dédié pour ces actions.

Pour rappel, parmi toutes les actions que nous pouvons faire et qui sont conduites par le service Vie de campus, nous avons la possibilité de proposer des chèques de service aux étudiants qui sont en situation de grande précarité et de difficultés financières ou sociales. Nous avons des recharges cartes Izly. Nous finançons également des permanences de conseil juridique pour nos étudiants.

Ces aides vont en priorité aux étudiants qui ne sont pas aidés par le CROUS, c'est-à-dire tous les étudiants de plus de 35 ans, par exemple, ou les primo-arrivants pendant leur premier semestre d'études, mais elles peuvent aussi être apportées en complément de ce qui est fait par le CROUS quand il existe des situations exceptionnelles de fragilité sociale de l'étudiant.

Il est à noter qu'actuellement, l'une des difficultés que nous avons, c'est la mise à l'abri des étudiants qui sont en situation d'être sans logement. Pour votre information, outre ce qui va être présenté, nous sommes en train de travailler avec les résidences Parme pour une convention pour faire bénéficier de studios meublés aux étudiants qui se retrouvent dans ces situations-là, pour une durée de deux semaines à deux mois – c'est en cours de négociation.

Ce sont les dispositifs déjà existants, ainsi que les pistes que nous sommes en train de travailler avec le service Vie de campus.

**Mme de SUREMAIN.** – Merci beaucoup, Ourda. Je voudrais vraiment remercier la DEVE, le DGS, la vice-présidente de la CFVU et tout le groupe de travail qui s'est penché sur la question et qui permet de vous proposer aujourd'hui une délibération qui va permettre effectivement d'opérationnaliser tous les moyens disponibles, à travers la CVEC notamment, pour venir en aide aux étudiants et apporter cette action sociale.

L'article 1 de cette délibération récapitule le périmètre et la nature des aides. Cela permet de formaliser ce qui existe déjà. Elle liste les bénéficiaires : des étudiants inscrits en formation initiale et des stagiaires de formation continue, sous réserve que ces derniers soient demandeurs d'emploi ou âgés de moins de 25 ans. Cela dit, en cas de situation exceptionnelle, la commission se réserve effectivement la possibilité d'attribuer des aides qui excéderaient ce périmètre, mais il faudra dûment le justifier.

Dans l'article 2, vous voyez que c'est le Président de l'université qui approuve les aides, sur proposition de la commission de l'action sociale étudiante, dont vous avez la composition. Les étudiants ont évidemment un rôle central dans la composition de cette commission, laquelle sera amenée à se réunir régulièrement pour répondre justement aux besoins d'aide au fur et à mesure de l'année, éventuellement aux urgences. En cas d'extrême urgence, le Président pourra prendre des décisions qui seront ensuite présentées en Conseil et validées.

Y a-t-il des questions sur ce périmètre, ce fonctionnement ? Le plafond des aides sociales est fixé à un plafond de 1 500 euros, qui se trouve un petit peu en dessous du seuil correspondant à l'aide du CROUS.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette proposition de délibération, qui vient formaliser toute une série de dispositifs existants et qui permet de rendre opérationnels les fonds fléchés vers l'action sociale de la CVEC, puisque nous avons été un peu en difficulté cet hiver. Il avait fallu des délibérations individuelles pour venir en aide à certains étudiants, ce qui est toujours un peu délicat.

S'il n'y a pas de remarques ou de commentaires, y a-t-il des modifications dans les procurations ? Non, alors nous passons au vote. Qui s'oppose ? Procurations contre ? Qui s'abstient ? Procurations abstentions ? Merci beaucoup.

**Le dispositif d'aide sociale aux étudiants est approuvé à l'unanimité.**

### 5.5. Approbation de l'attribution d'une aide financière individuelle

**Mme de SUREMAIN.** – Pour la suite, nous avons donc l'approbation d'une aide financière individuelle, que je vais laisser Monsieur BASQUIN présenter.

**M. BASQUIN.** – Merci. Effectivement, comme l'a dit Marie-Albane, cet hiver, nous avons dû à deux reprises, en l'absence de cadre tout à fait formalisé, comme nous venons de le faire, prendre en urgence, en considération de situations difficiles, douloureuses, la situation de quelques étudiants. En l'occurrence, il s'agit de celle de Monsieur Khalil AARIB, qui était vraiment en grosse difficulté et à qui nous avons dû, dans l'urgence, attribuer une aide de 400 euros. Nous vous proposons de régulariser l'attribution de ces aides. Je peux concevoir que cela puisse être un peu compliqué, voire un peu désagréable, pour un Conseil d'administration, de régulariser, mais cette disposition est liée avec le point précédent. Le dispositif que vous avez adopté au point 5.4 a précisément pour objet d'éviter de nous trouver dans ce type de situation.

Maintenant, l'important est aussi de savoir agir dans l'urgence et de trouver des réponses concrètes à la difficulté sociale. Cela fait partie de nos devoirs. Une mesure ponctuelle à régulariser parce qu'à l'époque, nous n'avions pas le cadre requis que nous venons d'adopter il y a deux minutes.

S'il n'y a pas de remarques, nous pouvons passer au vote.

**Mme de SUREMAIN.** – Nous passons au vote. Qui vote contre ? Procurations contre ? Qui s'abstient ? Procurations abstentions ? Merci beaucoup.

<b>L'attribution d'une aide financière individuelle est approuvée à l'unanimité.</b>
--

## 6. RESSOURCES HUMAINES

### 6.1. Approbation des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilités pédagogiques (PRP) pour l'année universitaire 2019–2020 ainsi que des taux minimums d'attribution de ces primes

**Mme de SUREMAIN.** – Nous abordons l'avant-dernière section de ce CA plénier, les ressources humaines, et donc l'approbation des fonctions ouvrant droit à la prime pour charge administrative (PCA) et à la prime pour responsabilité pédagogique (PRP) pour 2019–2020.

Nous vous proposons de commencer par les PRP (primes de responsabilité pédagogique). Nous sommes là dans la reconduction de l'existant. Il s'agit donc de définir les fourchettes correspondant à un certain nombre de responsabilités pédagogiques, intitulées : directeur d'études, responsable de filière, membre permanent pour les commissions de VAE, coordinateur de mission transversale, etc.

Nous sommes vraiment dans la reconduction de l'existant. Y a-t-il des remarques ou commentaires ? Ce sont des choses que vous connaissez bien.

**M. PELLET.** – J'ai une question. Je crois avoir déjà signalé la chose l'année dernière, puisque, de toute façon, c'est effectivement de la reconduction. C'est la fourchette particulièrement importante concernant les chargés de mission, puisque nous allons de 1 à 6. C'est-à-dire que cela va de 1 000 euros à 6 000 euros, de mémoire. Je n'ai pas le tableau sous les yeux. Nous n'en sommes pas là, pardon.

**Mme de SUREMAIN.** – Nous sommes sur les PRP, donc cela va être de 497 euros à 1 656 euros.

**M. PELLET.** – Je me suis trompé de ligne, excusez-moi. C'est la fatigue.

**Mme de SUREMAIN.** – Y a-t-il des remarques sur ce tableau des PRP ? Nous proposons de le mettre au vote. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstention ? Merci beaucoup.

**Le tableau des fonctions ouvrant droit à la prime pour responsabilités pédagogiques (PRP) pour l'année universitaire 2019–2020 ainsi que les taux minimums d'attribution de cette prime sont approuvés à l'unanimité.**

**Mme de SUREMAIN.** – Ensuite, petite modification, vous avez, dans l'ordre du jour, l'annonce du vote de la prime pour PCA pour 2019–2020, et vous avez deux tableaux qui ont l'air identiques, mais dont le titre n'est pas tout à fait identique. En fait, nous vous proposons de voter une régularisation/mise à jour pour 2018–2019, le CA restreint n'ayant pas encore eu lieu, pour prendre en compte une nouvelle fonction que nous avons créée : les vice-présidents délégués. Nous vous proposons de mettre à jour ce tableau des PCA, avec l'introduction, pour 2018–2019, de cette fonction de vice-président délégué, que nous plaçons donc au même seuil que les vice-présidents thématiques. C'est la seule modification par rapport au tableau qui a été voté l'année dernière, et qui permettra de prendre en compte, en CA restreint, la situation de l'ensemble des personnes émargeant au PCA.

Y a-t-il des remarques sur cette proposition ?

Là, c'est effectivement le moment de s'étonner de cet écart des chargés de mission. Les chargés de mission, comme leur nom l'indique, sont chargés de missions qui peuvent être extrêmement variables et peuvent être ajustées. Il peut s'agir de missions ponctuelles, de missions qui durent quelques semaines à quelques mois ou toute l'année. Cela peut être des missions qui impliquent un fort investissement tout au long de l'année, ou alors un investissement plus léger. Ce sont des éléments qui doivent être

fixés au début de la mission. Nous pouvons avoir des missions de 40 heures, 64 heures, 96 heures, voire 128 heures. Tout est envisageable, en fonction de l'investissement à consentir.

**M. PELLET.** – Justement, je renouvelle je crois quelque chose que j'ai dit, si ce n'est pas l'année dernière, c'était l'année d'avant : il serait bien de proposer au CA des critères objectifs pour éviter que l'attribution d'une charge de mission et de la prime pour une charge de mission soit un peu de l'ordre de la négociation de gré à gré, et que nous sachions, par exemple, dans la description d'une charge de mission, qu'elle relève de telle ou telle catégorie, bref qu'il y ait une codification de cette échelle de 1 à 6, qui est quand même très importante.

**Un intervenant.** – C'est précisé au plan réglementaire, comme l'a dit Marie-Albane.

**Mme de SUREMAIN.** – Là, nous sommes sur des missions qui sont liées en fait à des taux horaires. Nous pouvons retomber sur les taux horaires en passant par ce taux de 41,41 euros. Je donnerai un exemple récent. Nous avons diffusé un appel à candidatures pour :

- un ou une chargé (e) de mission pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ;
- un ou une chargé (e) de mission sur la question du racisme et l'antisémitisme.

Nous avons indiqué, dans la lettre de mission qui accompagne l'appel à candidatures, le volume de la mission (64 heures), pour que ce soit vraiment en toute transparence et que nous estimions l'investissement nécessaire. Nous veillerons effectivement à ce que, dans les prochaines lettres de mission, il y ait des volumes horaires qui soient indiqués.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je pense que dans la lettre de mission, nous nous sommes engagés, mais c'est vrai qu'à un moment donné il faut que cela apparaisse en transparence. Nous sommes d'accord avec toi. Et peut-être plus sur une lettre de mission.

**M. PELLET.** – J'ai une autre question, ou remarque peut-être plus que question : à nouveau, la question des VP délégués, qui ont petit à petit remplacé les assesseurs, même si le terme d'assesseur n'a pas complètement disparu.

**Mme de SUREMAIN.** – Nous avons des assesseurs.

**M. PELLET.** – Oui, il en reste. J'avais posé la question au dernier CA, mais Claude PASQUIER n'est plus là. Je risque donc de ne pas avoir de réponse précise. Elle m'avait répondu que le surcoût est lié à l'augmentation importante du nombre de membres de l'équipe, à la transformation fréquente de fonction d'assesseur en fonction de VP et Président. Elle m'a répondu en termes de chiffrage, au moment de la présentation du budget, la dernière fois, que cela représentait 42 000 euros. J'avoue que j'ai été surpris de ce chiffre, que nous pouvons trouver effectivement bas, et j'avais envie de relancer la question en demandant si, dans ce chiffre de 42 000 euros, nous comptons le montant des charges d'enseignement en plus des primes, parce que, du coup, je ne vois vraiment pas, vu le montant d'une prime de VP délégué, comment nous pouvons arriver à juste un surcoût de 42 000 euros.

**Mme de SUREMAIN.** – De mémoire – je ne vais pas répondre à la place de Madame PASQUIER –, cette estimation correspond justement à la compensation de ces heures mises à disposition du collectif. Ces heures mises à disposition du collectif sont compensées auprès des composantes. Ce volume global correspond à cela. Pour le reste, ce sont des questions de CA restreint.

**M. LE PRÉSIDENT.** – En même temps, je te répondrai que, pour les VP délégués – qui existent dans d'autres universités, parce que nous n'avons pas inventé les choses –, les fonctions qui demandent à quelqu'un d'avoir une vraie représentation sur l'extérieur sont vues par l'extérieur comme étant celles d'un politique de l'université. En particulier si je regarde des charges autour de la formation tout au long de la vie ou d'autres sur les approches européennes ou sur les partenariats. C'était vraiment cet affichage, qui porte

vraiment. Il ne s'agit pas pour nous de faire simplement du nombre, ce qui n'a évidemment aucun intérêt.

**Mme de SUREMAIN.** – Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires ? Je propose de passer au vote pour l'année 2018–2019. Y a-t-il des votes contre ? Des procurations contre ? Des abstentions ? Des procurations abstention ? Je vous remercie.

**La régularisation mise à jour des fonctions ouvrant droit à la prime pour responsabilités pédagogiques (PRP) pour l'année universitaire 2018–2019 ainsi que des taux minimums d'attribution de cette prime est approuvée à l'unanimité.**

**Mme de SUREMAIN.** – Même question posée pour la même grille, mais pour l'année 2019–2020, donc pour l'année prochaine. C'est la même grille, avec l'introduction des Vice-présidents délégués.

**M. POLONOWSKI.** – J'ai la chance de participer à ces échanges pour la première fois. Je constate dans ce tableau qu'il me semble que nous pourrions ajouter les directeurs adjoints de composantes, qui correspondent à des fonctions [inaudible F2, 2.44.00]. Je propose que nous les ajoutions. Cela correspond à quelque chose qui existe sur le RNA, donc codifié avec ces [inaudible] horaires. Nous pouvons peut-être les mettre dans les PCA. C'est juste reconnaître que cela fait partie des charges admissibles à [inaudible] et que nous pouvons les mettre dans le tableau des noms de [inaudible].

**Mme de SUREMAIN.** – Là, nous rentrons en fait dans le fonctionnement interne des composantes, qui s'organisent comme elles le souhaitent. C'est prévu pour les composantes d'université, que ce soit des 713–9 ou des UFR, les directions adjointes pour les UFR ne sont pas sur une base régulière, à ma connaissance – Renaud, vous avez peut-être des éléments à mentionner ? –, mais pas prévus. Après, il y a des éléments dans le RNA.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Cela peut être l’objet d’un débat, pourquoi pas, mais ce n’est pas une ligne qui apparaît. Nous pourrions peut-être en faire un objet de discussion.

**M. SIOLY.** – Jusqu’à présent, ces questions relatives à l’organisation interne des composantes existaient dans le RNA et, éventuellement en PRP, à travers la question des coordonnateurs de missions transversales dans les composantes. Après, je sais qu’il était envisagé de réfléchir plus globalement à ces questions. Peut-être que cela pourra être revu à cette époque-là.

**Mme de SUREMAIN.** – À l’automne, à l’occasion de la révision du RNA, parce que, là, effectivement, il y a cette possibilité de coordination de mission transversale dans les composantes, qui est quand même très large.

D’autres remarques sur l’année prochaine ? S’il n’y a pas d’autres remarques, je vous propose de passer au vote sur ces tableaux pour l’année universitaire 2019–2020. Y a-t-il des votes contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci beaucoup.

**Les fonctions ouvrant droit à la prime pour responsabilités pédagogiques (PRP) pour l’année universitaire 2019–2020 ainsi que les taux minimums d’attribution de cette prime sont approuvés à l’unanimité.**

## **7. CONTRATS ET CONVENTIONS**

### **7.1. Informations sur les contrats et conventions approuvées par le Président au nom de l’université**

**M. LE PRÉSIDENT.** – Dernier point, contrats et conventions.

**M. BASQUIN.** – Merci, Jean-Luc. Comme à l’accoutumée, une présentation pour information des contrats et conventions qui ont été approuvés ces dernières semaines

par le Président, dans le cadre de la délégation de compétences que vous lui avez attribuée en début de mandature. Pas de remarque particulière, si ce n'est quand même que ce tableau reflète une activité soutenue en matière de recherche : beaucoup de conventions en matière de recherche, de valorisation, apparaissent. Cela témoigne d'un développement de cette activité, qui correspond bien à une priorité du Président et de son équipe. C'est un élément de satisfaction, me semble-t-il, pour notre université.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci. C'était donc un point d'information. Notre CA plénier est terminé. Je voulais remercier quand même de l'effort, parce que cela a été un petit marathon costaud. Merci pour ceux qui sont restés.

**M. PELLET.** – J'ai une intervention dans le cadre des questions diverses.

#### **8. QUESTIONS DIVERSES**

**M. LE PRÉSIDENT.** – Il n'y a pas de problème. C'est qu'elle est solide !

**M. PELLET.** – Les collègues de l'ESPÉ de Bonneuil nous ont demandé de faire connaître un problème qui, selon eux, est récurrent, qui est celui de l'absence de gymnase.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous sommes dessus complètement. Des pistes s'ouvrent avec Brigitte. Nous sommes vraiment dessus.

**M. PELLET.** – Je vais quand même aller au bout, parce que cela fait cinq ans que le problème se pose. C'est très bien si vous êtes déjà sur la question. Il y avait un projet de bulle qui avait été suggéré.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Oui, mais la bulle ne marche pas. Je ne sais plus pourquoi, mais cela ne colle pas. Nous sommes plutôt sur des gymnases, de dialogue avec Maison du hand et puis STAPS, sur lesquels il y a des pistes.

**M. PELLET.** – faut préciser, pour ceux qui ne sont pas au courant, les collègues...

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous allons te parler de la bulle.

**M. PELLET.** – ... font l'éducation physique avec les élèves professeurs des écoles dans une salle qui n'est pas un gymnase...

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous sommes d'accord là-dessus.

**M. PELLET.** – ... avec tout ce que cela implique de problèmes de sécurité, de risque, etc.

**M. POIRET.** – Je vais répondre sur les constructions de manière claire. En plus, nous sommes sur le site, vous pourrez aller vérifier. Il y a un espace derrière, sur la pelouse. Vous verrez qu'il y a des plots jaunes régulièrement espacés. Ils correspondent à un gazoduc à forte pression. Il est hors de question de construire quoi que ce soit à ce niveau-là.

**M. PELLET.** – Et c'est le seul endroit où il y aurait la possibilité ?

**M. POIRET.** – C'est le seul endroit où, par rapport à la dimension, nous aurions pu l'envisager. Le CROUS était intéressé par le fait de faire des constructions. Il est en train de regarder. Je pense que la réponse du CROUS, qui, à mon avis, sera ferme et définitive, clora définitivement le sujet. Ils ont regardé le terrain, ils vont faire plus d'enquêtes au cas où, mais eux-mêmes ont noté qu'il y a un gazoduc à forte pression, et il court tout le long. Les plots jaunes sont régulièrement espacés, nous les voyons. Nous ne pouvons pas construire au-dessus, c'est interdit.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Défense de planter des trous, là.

**M. POIRET.** – D'où le fait que nous avons une belle pelouse, en fait. Sinon, cela aurait été construit depuis belle lurette, je pense.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Brigitte, veux-tu dire un mot ?

**Une intervenante.** – Après, c'est une question récurrente, parce que, dans un premier temps, il y avait annoncé [inaudible F2, 2.49.43] d'ailleurs, la destruction à venir de ce gymnase. Le problème se reproduit chaque année, mais avec des menaces, avec des créneaux qui étaient de moins en moins disponibles dans le gymnase voisin, ce qui a

posé des problèmes. Lorsque ceux-ci étaient mineurs, parce que c'était quelques créneaux qui disparaissaient, les collègues ont trouvé des solutions palliatives, y compris en faisant un cours quand il ne pleuvait pas, sur le parking. Cette année, la situation s'est aggravée puisque le gymnase est complètement interdit à l'usage et en voie de destruction – c'est d'ailleurs commencé. Les collègues qui s'en sont remis aux élus ont bien fait de le faire, mais cela a été porté à la présidence depuis longtemps.

**M. PELLET.** – Trois précautions valent mieux qu'une.

**Mme MARIN.** – Je remercie le travail des élus ! C'est toujours important de travailler de concert pour défendre ces causes. Je dois vraiment souligner le courage des collègues d'EPS. Ils ont à la fois aménagé une grande salle dans ces locaux, qui a été soustraite aux enseignements, ce qui a posé d'autres contraintes, en y apportant des tapis, en entreposant du matériel. Ils ont vraiment donné de leur personne, parce qu'il y a eu beaucoup d'heures consacrées à cela. Ils ont aussi saisi toutes les possibilités de créneau sur des gymnases plus ou moins proches, mais avec là aussi la nécessité, puisqu'il n'y avait pas de place pour entreposer, de transporter dans leur coffre de voiture du matériel, et, parfois, ne pouvant pas se garer à proximité, donc devant laisser le matériel, devant se garer plus loin pour revenir en courant. Certes, ce sont des professeurs d'EPS, mais quand même il faudrait qu'ils gardent leur énergie pour autre chose.

**Un intervenant.** – S'ils étaient revenus en marchant, nous aurions été déçus, quand même.

**Mme MARIN.** – Certes ! Cela a été une année vraiment épouvantable, que nous ne pouvons pas reconduire à l'identique cette année. Il faut saluer leurs efforts, mais c'est contre-productif. Certaines séances ont eu lieu sur des terrains irréguliers, qui ne sont pas les pelouses, mais justement sur des anciens parkings, et avec une certaine dangerosité. Là encore, ils ne veulent pas reconduire, et je les encourage à ne pas reconduire cela, parce que s'il se produit un accident, ce sera trop tard. Il ne faut pas courir ce risque-là. De fait, l'équipe est alertée. Julien GIRAL a pris des contacts avec la

mairie de Bonneuil, qui sont difficiles à prendre parce que cela fait un certain nombre d'années que nous tentons d'avoir des rendez-vous. Avec la responsable du site, nous avons été reçus il y a trois ans par un adjoint, mais qui nous a tout simplement dit qu'il nous recevait par courtoisie mais qu'il ne pouvait rien faire pour nous et que ce n'était pas son dossier, le maire étant en vacances à ce moment-là. Mais nous avons attendu le rendez-vous toute l'année, et nous sommes arrivés effectivement aux vacances du maire. Là, le directeur de cabinet a visiblement un contact plus facile. Nous espérons qu'associé à d'autres contacts, il va permettre d'avoir des créneaux, le temps qu'une solution plus pérenne soit trouvée, avec l'exploration de tout ce qui est pertinent. Une solution de dépannage, ne serait-ce qu'une demi-journée. Il est question de plages le samedi matin, je l'ai su très récemment, donc je vais le proposer évidemment aux collègues d'EPS. Tout est bon à prendre.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Oui, tout est bon à prendre, mais ce n'est pas une solution définitive. Nous voyons bien que la mairie traîne un peu. C'est un peu comme à Pyramide. Nous finissons par nous prendre les pieds dans le tapis. Au bout de deux ou trois ans, il ne se passe rien. Merci, Éric. Il faudrait construire des choses plus pérennes. C'est de cela qu'il s'agit.

Merci et bonnes vacances à certains d'entre vous, pour ceux qui partiraient du CA. Il va y avoir une année de reprise sur les chapeaux de roues, mais joyeusement. Nous parlerons du modèle économique. Youpi !

*La séance est levée à 17 heures 46.*

**INDEX**

*Nous vous signalons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe ou l'exactitude des éléments suivants :*

autre qu'UPEC, 125	plateau-là, 130
geler le budget, 169	TESSIAN, 173
médiation, 145	un engin, 153
PAPREC, 21	zone de travaux, 128